C.R.A.C. N° 169 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 3 mai 2022

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Interpellations et questions orales.....1

Interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la responsabilité wallonne dans la faillite d'Hamon » ;

Question orale de M. Maroy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aveu de faillite de la société Hamon acté par le Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Antoine, Maroy, Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....1

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les difficultés économiques du secteur du tatouage »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....11

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'urgence du développement de la filière piscicole wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....12

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la faillite annoncée des deux librairies du Furet du Nord situées en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le taux d'emploi en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le boost de l'économie circulaire en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les moyens consacrés au secteur de la défense dans le cadre du Plan de relance »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'évolution du contexte électrique dans le cadre de la demande de modification du plan de secteur d'Elia pour le projet « Boucle du Hainaut » » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'hypothétique rencontre de M. le Ministre avec Mme la Ministre Demir dans le cadre du projet Boucle du Hainaut »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'article D.IV.58 du Code du développement territorial permettant aux communes de refuser un permis d'urbanisme et le cas de Gembloux »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....25

Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la sanctuarisation de la Chartreuse à Liège »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....27

Question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'instauration d'un permis d'urbanisme pour la création de gîtes d'hébergement »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Frédéric, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....28

Question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les sept hectares déboisés illégalement par TotalEnergies »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Nemes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la décharge de Monceau »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Clersy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....32

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rachat et l'avenir du parc Boël »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

Question orale de M. Bellot à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'application dans les communes de la circulaire sur la constructibilité en zone inondable » ;

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien du Gouvernement wallon aux communes dans l'établissement de mesures préventives à l'encontre de futures inondations »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bellot, Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Question orale de Mme Gahouchi à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'adoption par le Gouvernement wallon de la mise en culture des jachères » ;

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les dérogations concernant les jachères pour l'année 2022 » ;

Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en culture des terres en jachère »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gahouchi, M. Florent, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....40

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre du plan Genre dans le domaine de l'agriculture »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mobilisation du fonds de réserve de crise agricole »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....45

Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la grande distribution et l'achat des terres agricoles »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....47

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures visant à accroître les places de stages disponibles pour les jeunes dans la formation en alternance » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la politique de M. le Ministre pour la rétribution des apprenants en alternance »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

Organisation des travaux (Suite).....53

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....53

Interpellations et questions orales retirées.....53

Liste des intervenants.....54

Abréviations courantes.....55

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RESPONSABILITÉ WALLONNE DANS LA FAILLITE D'HAMON »

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVEU DE FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ HAMON ACTÉ PAR LE TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU BRABANT WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Antoine, sur « la responsabilité wallonne dans la faillite d'Hamon » ;
- M. Maroy, sur « l'aveu de faillite de la société Hamon acté par le Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon ».

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un passif de minimum 40 millions d'euros – outre le passif social dont nous ne connaissons pas encore les montants – ; une intervention wallonne de près de 128 millions d'euros ; des banques sollicitées successivement pour assurer des réductions de dette à hauteur de 112 millions d'euros et une émission de garantie pour un minimum de 165 millions d'euros : ces chiffres démontrent le caractère exceptionnel d'une faillite parmi les plus retentissantes que la Wallonie n'ait jamais connues alors même qu'elle détenait la majorité de l'actionnariat. Sa responsabilité directe est clairement engagée. Bien sûr, la Wallonie se doit d'épauler et de soutenir les entreprises en difficulté, surtout lorsqu'elles sont actives sur les marchés internationaux, de surcroît dans des secteurs de haute technologie comme la dépollution de l'air, la récupération de chaleur ou encore les systèmes industriels de refroidissement.

Cette mission légitime du Gouvernement wallon ne le dispense pas d'un exercice critique des causes de cette faillite retentissante et des responsabilités particulières dans les choix industriels et financiers qui ont été posés.

D'autant que la confiance dans les Institutions wallonnes a peu ou prou entraîné dans son sillage des banques telles que BNP Paribas, KBC et ING Belgium, qui sont manifestement courroucées de cette grave mésaventure industrielle. Leurs pertes sont, évidemment, considérables et elles ont déjà annoncé qu'elles allaient contester un certain nombre de créances imputables au passif du holding Hamon.

L'enjeu est tel qu'un collège d'experts devra être désigné, ce qui n'était plus arrivé depuis la faillite des forges de Clabecq.

C'est l'occasion – sinon le devoir – pour nous parlementaire d'évaluer l'usage des deniers wallons alors que notre Région – le ministre Dolimont l'a encore rappelé hier – traverse une crise budgétaire historique sans précédent telle que l'a encore épinglé le Conseil supérieur des finances.

Face à l'ampleur du gâchis financier et social, de légitimes et de nombreuses questions s'imposent, d'autant que certaines zones d'ombre apparaissent dans ce dossier, comme le relevait la semaine dernière le très sérieux magazine économique *Trends-Tendances*.

Depuis 2004, la Wallonie, à travers la SOGEPA, est intervenue à de multiples reprises, plus particulièrement ces dernières années, et sous différentes formes. Il semblerait qu'il y ait eu 82,7 en capital, 25 millions d'euros en prêts subordonnés et 15 millions d'euros en obligations, et une dernière opération de 5 millions en crédits ponts. Depuis 2016, l'on évoque des décisions pour 16 millions d'euros et 20 millions d'euros alors même que l'exercice 2020 du groupe s'était soldé apparemment par un déficit de 160 millions d'euros.

Pour quels montants, à quelles dates et pour quels motifs le conseil d'administration de la SOGEPA a-t-il marqué son accord sur ces nouvelles interventions ? Quels rapports d'analyse, Monsieur le Ministre, ont été transmis par les commissaires du Gouvernement au vu de l'importance des sommes engagées dans une société à l'avenir plus qu'incertain ? Il semblerait même, toujours selon le magazine *Trends*, que le ministre Crucke vous ait signifié son avis défavorable lors de la dernière intervention de la SOGEPA. Pour quelle raison le ministre du Budget s'était-il opposé à cette intervention ?

Le Gouvernement avait-il été saisi de la question, même si, semble-t-il, il s'agissait d'une opération sur fonds propres dans le chef de la SOGEPA ? On comprend dès lors mal l'intervention du ministre Crucke, à moins qu'une autre formule ait été envisagée au sein du Gouvernement, vous m'en direz plus à coup sûr. Qui représente la SOGEPA au conseil d'administration d'Hamon ? Quels ont été les consignes, les choix d'avenir qu'ils ont défendus au sein du conseil d'administration dès lors qu'ils représentaient l'actionnaire majoritaire et, au passage, détenons-nous, la Wallonie, la SOGEPA, la majorité des administrateurs, ou bien ceci renvoyait-il à des votes qualifiés le moment venu ?

Sur base de quelle analyse financière ont-ils jugé pertinentes de nouvelles interventions wallonnes ? Y avait-il des concours d'auditeurs extérieurs pour objectiver une situation qui devenait de plus en plus délicate là aussi ? J'imagine que vous nous apporterez des compléments d'information.

Rappelons que vous-même, en juin 2021, à une question écrite que je vous avais soumise, vous me répondiez à celle-ci en indiquant que : « Hamon est un fleuron technologique wallon, leader au niveau mondial du refroidissement humide » et que le nouveau plan de restructuration devait permettre à l'entreprise de renouer dès 2025 avec des perspectives largement plus favorables. Vous évoquiez un exit de la SOGEPA.

Comment expliquer alors qu'en moins d'un an, l'on soit passé d'une confiance totale avec un horizon souriant à une faillite aussi brutale ? Vous m'avez annoncé la perception pour la Wallonie en séance plénière d'un gain de 30 millions d'euros depuis 2004. Pouvez-vous préciser les années de versement, puisque à ma connaissance, c'est lors d'une opération de retournement en 2005 que 22 millions d'euros ont été acquis ? J'imagine que les huit autres constituent le solde des dividendes concernés. Là aussi, j'imagine que vous m'apporterez des confirmations, des infirmations.

Enfin, dans une expression, vous espériez toujours retrouver une partie de la mise wallonne, mais, reconnaissons-le, Monsieur le Ministre – et vous connaissez bien la nature des interventions de nos sociétés économiques –, comme actionnaire principal, nous risquons de nous retrouver comme finalement l'actionnaire le moins privilégié, après le passif social, les dettes fiscales, certaines hypothèques, des gages consentis.

Dès lors, quel montant comptez-vous retrouver après cette succession de créanciers privilégiés ?

À votre estime, la gouvernance de notre participation souffre-t-elle de quelques défaillances individuelles ou collectives ? Si oui, lesquelles ? Si tel n'est pas le cas, comment expliquer – et pas seulement par le covid parce que d'autres sociétés auraient alors été emportées – cette situation ?

Je conclurai en ayant une pensée pour les travailleurs du groupe ainsi que pour tous ceux qui ont œuvré activement à l'essor du groupe Hamon et qui, aujourd'hui – comme nous, probablement –, s'interrogent rétrospectivement sur les causes d'un tel échec économique.

D'ailleurs, la question ne vaut pas uniquement pour Hamon, car nous avons une recrudescence des faillites. Il est probable que, lorsqu'il y aura déconfiture économique, on viendra se présenter à vous ou la SOGEPA sera sollicitée ou invitée à intervenir.

Dès lors, il me paraît que, à l'aune de ce dossier, nous devons, en tant que parlementaires, avec vous, bien sûr, définir les conditions et les paramètres fondateurs d'une intervention de la SOGEPA pour voir ce qui peut être sauvé, totalement ou partiellement, ou les entreprises dont il faut malheureusement se détourner parce qu'elles n'ont plus d'avenir économique raisonnable.

Voilà l'ensemble des questions, Monsieur le Ministre, que j'ai l'honneur de vous soumettre, en espérant autant de réponses à celles-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, j'adresse toute notre solidarité avec les 125 travailleurs employés chez Hamon, en Brabant wallon, à Mont-Saint-Guibert, sans parler des près de 1 200 personnes qui composent ce groupe au niveau mondial.

Le groupe Hamon est spécialisé dans les systèmes industriels de refroidissement, de dépollution de l'air, de récupération de chaleur et de captation du carbone. Je rappelle volontairement les activités de ce groupe parce qu'il est important d'en tenir compte et d'avoir cela à l'esprit lorsqu'on évoque une éventuelle seconde vie et – ce que nous espérons tous – une reprise des activités.

Il est vrai que la Région est intervenue plusieurs fois pour soutenir ce groupe, notamment en 2005, avec une opération qui s'est très bien terminée pour la Wallonie puisque les 5 millions d'euros investis ont généré un bénéfice de plus de 20 millions d'euros. En 2014, il est exact que le groupe a rencontré de nouvelles difficultés. Depuis lors, la SOGEPA et la Région sont intervenues à plusieurs reprises pour un total de 127,7 millions d'euros.

L'objectif de la Région et de la SOGEPA a toujours été de pérenniser l'emploi – 125 travailleurs en Wallonie –, mais aussi de protéger le savoir-faire de cette entreprise de pointe à haute valeur ajoutée dans des secteurs qui sont au centre de toutes les préoccupations dans le cadre de la transition environnementale et énergétique.

Le groupe Hamon n'est pas resté les bras ballants face aux difficultés, car il a entamé un vaste plan de restructuration ces dernières années, avec notamment la fermeture ou la cession de filiales, des réductions de coûts, le regroupement de certaines activités ainsi que des changements importants au niveau du management.

Alors que l'entreprise entamait positivement son redressement, fin 2019, il y a eu successivement la pandémie de covid-19, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, notamment l'acier, ou encore le fait que les grands plans négociés à l'échelle internationale pour la dépollution de l'industrie ne s'avèrent pas suffisamment contraignants par manque de contrôle.

Après l'échec d'une procédure de réorganisation judiciaire tentée en février dernier, faute d'accord des créanciers, aveu de faillite a été fait il y a 15 jours. Le Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon l'a acté le 25 avril, va désigner un collège de curateurs et solliciter l'avis d'un expert-comptable.

Le tribunal a par ailleurs entendu une avocate française sur la situation de la SA Hamon Thermal Europe France, à propos de laquelle une procédure est en cours à Paris. À cette occasion, il a été précisé à l'audience que celle-ci est liée par un contrat passé avec EDF pour l'entretien de certaines centrales nucléaires françaises. La procédure parisienne vise à lui permettre de continuer ces travaux.

L'administrateur judiciaire désigné en France devra dès lors collaborer avec le collège d'experts que va nommer le Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon.

Un certain nombre d'entreprises intéressées par l'activité de Hamon se sont manifestées pour éventuellement construire un partenariat. Nous serons évidemment très attentifs de ce côté.

La SOGEPA va suivre le dossier en collaborant avec le curateur désigné. Il s'agit pour celle-ci de faire valoir ses droits sur les créances.

M. Antoine a cité un article de *Trends-Tendances* du 28 avril dernier dans lequel Renaud Witmeur, l'ancien patron de la SOGEPA, indique : « Je suis convaincu que l'une des missions des outils publics d'investissement est de prendre des risques en suivant une certaine logique ». « Avec Hamon », explique-t-il, « la logique était d'essayer de maintenir une activité industrielle active dans des secteurs intéressants et qui exporte 99 % de sa production ». « Investir jusqu'à 127 millions d'euros en sept ans se justifiait », selon lui, « car les fondamentaux étaient bons et les commandes avaient été prises pour plus de 300 millions d'euros ». « Le problème », précise Renaud Witmeur dans cet article, « est dans l'exécution des projets. Si vous avez des retards et des litiges, l'argent ne rentre pas et cela devient très compliqué ». D'autant que Hamon avait été fortement impacté par le covid ». Et de préciser que « la Région wallonne ne perdra pas 127 millions d'euros comme d'aucuns ont pu le prétendre ». Je le cite une nouvelle fois : « Une partie des interventions ont été faites en prêts ou en obligations avec des privilèges. Il y a des acteurs qui étaient bien plus exposés, notamment les banques ».

Il me reste une vingtaine de secondes, Monsieur le Ministre, pour vous poser mes questions.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Confirmez-vous prendre ce dossier complexe à bras-le-corps compte tenu des enjeux en termes d'emploi, des retombées économiques pour la Région et de la nature de l'activité, c'est-à-dire le captage de carbone ?

Qu'avez-vous entrepris avec les entreprises spécialisées qui se seraient manifestées pour la reprise des activités de Hamon ? Avez-vous de bonnes nouvelles de ce côté ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, je veux commencer mon intervention en marquant ma solidarité envers les centaines de travailleuses et travailleurs concernés par la faillite de ce groupe ainsi qu'à leurs familles qui se voient affectées, et ce, alors qu'il y a des années que l'on annonce le dénouement d'aujourd'hui.

Depuis 2005, la SOGEPA a multiplié ses participations auprès des cette société jusqu'à devenir son actionnaire majoritaire à plus de 60 %. Sur toute cette période, 128 millions d'euros d'argent public ont été injectés dans une entreprise privée avec comme résultat cette situation de faillite.

La Région wallonne, via la SOGEPA, porte donc une lourde responsabilité dans cette affaire. On parle de problèmes de fonds pour l'exécution de projets, de négociations avec les banques ou encore de problèmes liés à la pandémie, mais tous ces problèmes étaient déjà annoncés depuis le début. Cependant, la décision a été de s'entêter à injecter de l'argent tout en laissant le privé faire comme bon lui semble.

L'accroissement de la participation publique dans le groupe Hamon n'est qu'un effet secondaire et n'a pas été fait dans le but de diriger cette entreprise. Il s'agit d'un ravitaillement répété de fonds et d'une mise sous perfusion, et non d'une participation publique conçue dès le début pour construire une véritable initiative d'entreprise publique pour protéger le savoir-faire et les emplois. C'est là que je veux en venir, car ce que remet en question cette faillite, c'est la stratégie économique appliquée en Wallonie depuis des décennies.

Renaud Witmeur, qui vient d'être cité, directeur sortant de la SOGEPA, disait il y a peu que, avec le recul, les choses auraient pu être faites autrement, qu'il est effectivement possible de chercher des responsabilités pour ce grand échec et que des leçons sont à en tirer.

Quelles sont les leçons que vous dégagez de cette expérience qui a duré 17 ans, Monsieur le Ministre ? Vous rejoignez les positions de la direction de la SOGEPA, qui dit que le secteur public est là pour encaisser les risques encourus par les entreprises ; en d'autres mots, de nationaliser le risque entrepreneurial. Les pertes sont assumées par la collectivité et les travailleurs sont punis deux fois. Ce sont eux qui paient avec l'argent public et, en plus, ils perdent leur emploi avec toutes les implications que cela a sur leur vie. En effet, il ne s'agit pas que de chiffres, de performances et de résultats économiques. On est en train de parier sur l'avenir et la vie des travailleurs.

Quand tirerez-vous le bilan de cette stratégie qui consiste systématiquement à mettre de l'argent public – et l'on parle de sommes gigantesques – au service de grandes entreprises privées qui en font ensuite ce qu'elles veulent sans garantie d'emploi et sans aucune considération pour leurs employés ? C'est d'autant plus frappant que ces 128 millions d'euros auraient pu être employés autrement. Il y a une alternative : par exemple, on aurait pu créer un pôle public et l'on aurait pu avoir aujourd'hui une entreprise solide et directement sous le contrôle des pouvoirs publics avec tout cet argent investi et donc la capacité de décider de tous les choix significatifs en matière d'emploi, de production et de prix.

Autrement dit, nous aurions pu construire une vraie solution, afin d'avoir un acteur de la transition vers l'énergie verte et peu chère pour les habitants de notre Région, en plus de sources d'emplois dignes et durables, qui seraient assurés justement par la participation publique.

Hamon constitue juste un exemple supplémentaire qui vient s'ajouter à la liste d'entreprises, qui, alors qu'elles reçoivent des aides publiques, agissent à leur guise. Voilà le résultat de la stratégie économique régionale wallonne, et ce n'est pas un cas isolé, je ne rappellerai ici que l'exemple de l'abandon de la sidérurgie, nous avons cité Clabecq tout à l'heure.

Malgré les alternatives, malgré tous ces échecs qui appellent à se remettre en question, la stratégie appliquée est celle de rester dans votre carcan libéral, d'une Région qui agit comme bailleur de fonds publics pour de grands groupes privés.

Je vais poser la question, qui est à la racine de ce nouvel échec, Monsieur le Ministre. Allez-vous enfin changer de stratégie économique pour développer des initiatives industrielles publiques ?

Plus concrètement, qu'avez-vous mis en marche, afin de protéger les travailleurs de Hamon, notamment sur le long terme ?

Concernant le savoir-faire du groupe, comment comptez-vous le sauvegarder ?

Allez-vous faire quelque chose pour assurer l'intégralité de celui-ci et éviter qu'il soit dépecé en petits morceaux par de potentiels investisseurs en fonction des actifs qui les intéressent par-ci par-là ?

Pour finir, nous apprenons que les négociations pour trouver un ou des repreneurs ont déjà commencé. Que pouvez-vous nous dire sur ceux-ci et comment s'opère le choix de ces derniers ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions. Effectivement, comme vous l'avez souligné, comme d'ailleurs l'interview croisée du CEO sortant et entrant de la SOGEPA l'indique, le métier de retournement des entreprises en difficulté – pour certaines d'entre elles, en difficultés successives – est effectivement un métier risqué, compliqué.

Nous pourrons – et l'heure n'est pas à les lister – citer un certain nombre d'opérations extrêmement risquées qui se sont avérées être finalement des succès en termes d'emploi et d'activité, mais également en termes financiers pour la Région wallonne. Nous pourrons citer des dossiers où effectivement, la Région a fait un *exit* dans des conditions raisonnables, après une période de retournement de l'activité. Malheureusement, il y a des dossiers où, nonobstant tous les efforts successifs déployés et nonobstant un grand nombre de précautions prises en termes d'analyse et de partage des risques avec des investisseurs privés, le résultat n'est pas au rendez-vous.

Il faut effectivement analyser bien sûr en profondeur ces types de dossiers et en tirer les conclusions, comme pour n'importe quelle situation de cette nature ou même de tout autre dossier qui permet bien sûr de progresser dans le cadre de l'exercice de ce métier de retournement ou de tentative de sauvetage d'un certain nombre d'entreprises confrontées à des difficultés.

Le deuxième propos introductif que je voudrais partager avec vous est, bien évidemment, d'avoir une attention particulière pour l'ensemble des membres du personnel du groupe, mais également des partenaires, qui sont aujourd'hui lourdement impactés par l'aveu de faillite et par l'ensemble des difficultés et des faits que vous venez de décrire.

Le troisième point est effectivement de resituer le groupe Hamon qui fait partie de ce secteur d'activité du refroidissement industriel, que ce soit en taux de refroidissement humide avec une part de marché globale – à l'échelle mondiale donc –, qui atteint les 20 % ou en système de refroidissement sec. Une entreprise qui est aussi experte en dispositifs de dépollution de l'air et qui, notamment en territoire américain, dispose d'un savoir-faire concernant aussi la construction de cheminées industrielles.

C'est également – et M. Maroy l'a rappelé – une entreprise innovante dans un certain nombre d'ambitions, en terme environnemental, notamment en ce qui concerne la diminution ou le traitement des émissions ou encore la capture du CO_2, pour ne citer que quelques exemples.

Ce domaine d'activité est également un élément, parmi beaucoup d'autres, qui explique la volonté d'être soutenant, bien évidemment sous réserve d'analyse, par rapport à cette entreprise, dont la volonté était aussi de maintenir son centre de décision et son enracinement chez nous, en Belgique, en Wallonie.

Par ailleurs, la Région wallonne est intervenue à plusieurs reprises pour soutenir le groupe Hamon. Ce fut notamment le cas en 2005 avec une opération qui s'est bien déroulée et s'est conclue positivement avec un investissement initial de 5 millions d'euros qui ont par la suite généré au total de l'ordre de 22,9 millions d'euros de bénéfices. À l'inverse, c'était une première intervention dans le groupe qui s'était clôturée positivement.

En 2014, le groupe rencontre de nouvelles difficultés, notamment avec sa filière dite PHE où des échangeurs de chaleur PHE, l'acronyme en anglais de *process heat exchanger*. Depuis cette date, la SOGEPA et la Région sont intervenues à plusieurs reprises sous différentes formes. On parle de capitale, de prêt subordonné, d'obligations ou de crédit-pont, pour un total de 127,7 millions d'euros.

À partir de 2016, toutes les interventions ont été faites en fonds propres par la SOGEPA. Vous aurez noté que ces décisions ont été prises par plusieurs ministres ou plusieurs gouvernements successifs dans lesquels les compositions ont évolué : un gouvernement PS-cdH avec une forte intervention, ensuite MR-cdH et la composante PS-Ecolo-MR.

C'est dire qu'il y a eu dans l'analyse une constance d'engagements à différents moments, en ce compris lorsque l'intervention se faisait en mission déléguée, c'est-à-dire une mission qui est décidée par le Gouvernement, à l'inverse des interventions ultérieures qui se sont faites sous fonds propres par la SOGEPA.

Comment s'opère chacune des interventions de la SOGEPA ? Elles s'opèrent à la suite d'une série d'analyses qui portent sur des plans d'affaires qui sont validés par des auditeurs externes et en parallèle par les business analystes ou business investments analysts des organismes bancaires partenaires ou des investisseurs privés concernés.

Il est à noter qu'à différents moments, les autres partenaires financiers de l'entreprise ont également investi des capitaux importants sur base des analyses qu'ils menaient eux-mêmes. Les banques ont notamment consenti à plusieurs réductions de dettes pour soutenir les plans de relance d'Hamon, pour un montant total de 112 millions d'euros, ainsi qu'à l'émission de garanties pour un montant de l'ordre de 165 millions d'euros, vous y avez fait allusion.

L'exposition dans le capital d'Hamon était devenue importante pour la SOGEPA, mais elle résulte aussi de conversions opérées pour soutenir l'entreprise à différents moments.

J'attire votre attention sur ces décisions toujours difficiles à prendre, d'abord par les organes de gestion de la SOGEPA qui ont délibéré successivement. Ces décisions difficiles sont les suivantes. Lorsque vous êtes intervenu dans une entreprise et que celle-ci est confrontée à des difficultés ultérieures, vous vous voyez présenter un certain nombre de mesures, de plans de reconversion, de décisions stratégiques, de réorientations.

La SOGEPA ou les personnes concernées doivent alors prendre la décision de dire : stop ou encore, avec l'espoir, moi qui ai la comparaison, qui ai investi jusqu'aux poignets, si je puis dire, dans cette entreprise, on me demande encore de faire un effort, de manière à sauver non seulement l'investissement financier, mais aussi l'emploi, les perspectives de l'entreprise, et moyennant une robuste validation de ces plans d'affaires.

Il est décidé de tenter d'intervenir à nouveau pour préserver non seulement le capital investi, mais aussi les perspectives de l'entreprise. C'est vraisemblablement un phénomène que l'on a observé à plusieurs reprises à partir de 2014-2016, d'autant que l'opération antérieure s'était révélée et s'était conclue tout à fait positivement.

Par ailleurs, il a été mentionné que l'on ne peut pas gommer l'ensemble des circonstances socioéconomiques qui sont survenues depuis la fin 2019-début 2020 : le covid, les impacts multiples et variés en termes économiques, l'explosion du coût de l'énergie et un certain nombre de trajectoires en matière environnementale qui n'ont pas atteint la dimension de contrainte que certains éléments pouvaient vraisemblablement laisser augurer.

Depuis 2014, la SOGEPA et la Région sont intervenues avec toujours cet objectif de pérenniser l'emploi, les activités d'Hamon, pérenniser aussi le savoir-faire de cette entreprise considérée comme étant une entreprise à haute valeur ajoutée dans un domaine environnemental de capture du carbone, de dépollution, de transition environnementale et énergétique, qui est évidemment une priorité sociétale et une priorité pour les gouvernements successifs.

Monsieur le Député Antoine, vous évoquez le rôle des commissaires successifs et des organes de gestion vraisemblablement, mais, comme vous le savez, le rôle des commissaires est strictement fixé par la loi. Notons également que nous sommes dans une situation d'une société cotée en bourse. Il convient également de rappeler que cette notion de société cotée en bourse impose un certain nombre de règles très précises – pas seulement au commissaire d'ailleurs –, notamment en ce qui concerne l'interdiction de divulgation d'informations des organes de gestion de la SOGEPA. La divulgation de certaines informations est considérée comme un délit sanctionné par le Code pénal. Les commissaires agissent donc dans leur mission de commissaire à la disposition du Gouvernement, mais aussi dans ce cadre très strict de société cotée en bourse et des règles que ceci implique.

La dernière intervention, vous y avez fait allusion, date de 2021 avec une augmentation de capital de 15 millions d'euros et un crédit pont de 5 millions d'euros réalisés sur fonds propres de la SOGEPA avec une série de garanties associées à cette opération. Dans ce cadre, le dossier n'est pas passé au Gouvernement et n'a pas pu faire l'objet d'un avis formel négatif d'un de ses membres, quel qu'il soit, puisqu'il n'est pas passé au Gouvernement.

Concernant la représentation de la SOGEPA au sein du conseil d'administration d'Hamon, les consignes, les choix qui ont été défendus, comme c'est habituellement le cas dans chaque dossier, la SOGEPA est représentée par le conseiller en charge du dossier. Vu l'importance des montants engagés successivement et selon le pacte d'actionnaire qui avait été négocié dans ce dossier, il y avait deux postes d'administrateur pour la SOGEPA, le second étant occupé, comme vous le savez, par le président du comité de direction de la SOGEPA.

Ce qui a été défendu au conseil d'administration du groupe Hamon est qu'il fallait que la nouvelle direction, qui a été mise en place début 2020, continue d'insuffler fortement et de ramener de l'excellence dans l'*ingeneering* tout au long du processus. C'est ce que le groupe s'attelait à faire, mais il n'a pas pu le réaliser assez rapidement et avec une ampleur suffisante. Elle se devait d'opérationnaliser davantage la stratégie visant le *customer service* et *large after market* en ayant une démarche plus proactive sur l'énorme parc d'installations existant à travers le monde et de proposer aussi des services connexes en amenant des connaissances plus techniques par rapport à la problématique d'utilisation et de traitement de l'eau. En effet, les eaux des tours de refroidissement souffrent toutes de diverses « maladies » liées à la corrosion, la stabilisation du PH, à la teneur en minéraux, à la problématique de la légionellose, pour ne citer que quelques-uns des éléments les plus prégnants.

À côté des activités mentionnées ci-dessus, le groupe Hamon disposait également d'un fort potentiel de croissance avec la capture du carbone. Il suffit de lire la littérature économique et environnementale concernant les objectifs de capture et de transformation du carbone pour voir à quel point ceci est un dossier prioritaire. En effet, Hamon a été choisi par Oxy Low Carbon Ventures, aussi appelé « Oxy », troisième pétrolier américain et top 10 mondial, comme Visonary Ventures, pour développer et déployer la plus grande flotte mondiale de machines de capture de carbone atmosphérique sous le *process direct air capture*.

Le fait d'être reconnu impliquait de la sorte que le groupe Hamon était en train de réaliser un puits *basic design* payant qui devait déboucher sur le contrat de construction d'un certain nombre de ces dispositifs de capture de carbone.

Oxy se concentre sur la réduction des émissions dans ses opérations et dans le monde en capturant et en supprimant davantage d'émissions de CO_2 d'origine humaine dans le but de développer et de fournir des produits à faibles émissions de carbone qui accélèrent le cheminement vers les objectifs climatiques mondiaux.

Depuis plus de 40 ans, ils ont construit et exploité l'un des plus grands systèmes au monde pour injecter en toute sécurité et stocker en permanence du CO_2 dans des réservoirs géologiques. Oxy stocke actuellement jusqu'à 20 millions de tonnes de CO_2 par an, principalement à partir de sources naturelles.

Si je cite Oxy, c'est pour vous indiquer quel type de partenaire industriel était en contact avancé avec le groupe Hamon. Ce partenariat potentiel avec le groupe Hamon visait la capture du carbone pour utiliser le CO_2 en évitant son rejet dans l'atmosphère.

Hamon Carbon Capture aurait peut-être pu devenir à cette occasion une start-up dont la croissance, en ce compris à l'international – vous avez cité à quel point le groupe était présent à l'international –, aurait pu les positionner dans ce segment particulier parmi les leaders technologiques et commerciaux au niveau mondial en termes de capture de carbone et d'autres technologies connexes qui auraient pu constituer une opportunité pour l'émergence d'un écosystème wallon de premier plan sur ce sujet.

En sus de ce partenariat avec Oxy, le groupe Hamon était l'un des membres fondateurs du consortium NKL, Neutral Kerosene Lime. Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement wallon avait lancé un appel à projets visant précisément à développer cette industrie à faible émission de carbone et à déployer l'économie circulaire en Wallonie. Le Gouvernement avait retenu, après évaluation par un jury international, Monsieur Antoine, présélectionné ce consortium.

Si j'illustre ces partenariats industriels, c'est pour faire un sort définitif à ce qui pourrait être une petite musique de fond : « Comment a-t-on pu ne pas être plus vigilant, notamment par rapport à ces perspectives industrielles et économiques, dans ces secteurs de transition environnementale ou par ailleurs concernant les mécanismes financiers ? »

La technologie de *carbon capture* intéresse également de grandes entreprises wallonnes. Vous connaissez le positionnement de John Cockerill ou de Carmeuse sur ce segment.

Quant à la pertinence des nouvelles interventions wallonnes, le conseil d'administration de la SOGEPA a validé ces différentes interventions, notamment sur la base de ces différents rapports de consultance – un certain nombre de ces consultants me semblent être de renom – ainsi que sur la base des analyses internes qu'ils ont déployées.

Au mois de mars 2022, soit un an après la dernière décision d'intervention, il a malheureusement fallu constater que les chiffres étaient et restaient en décalage complet avec la *roadmap* 2025 telle qu'elle avait été citée. J'attire l'attention sur le fait que, lorsque je réponds, je le fais avec nuance et prudence. Lorsque vous citez mes réponses, il ne faut pas extraire un seul passage. Il y avait notamment une réponse qui expliquait en plus de 15 lignes tout ce qu'il restait à faire à propos de cette *roadmap* 2025. J'engage celles et ceux qui suivent nos travaux, lorsqu'on me cite dans une réponse, à ne pas hésiter à aller voir la réponse ou à me la demander. Je la déclinerai alors complètement. La lecture complète donne la tonalité infiniment plus nuancée…

(Réaction de M. Antoine)

Je vous remercie infiniment. Si vous devez choisir, ayons un dialogue afin de restituer l'ensemble de l'ambiance et de la nuance de notre échange.

(Réaction de M. Antoine)

Plusieurs fois, vous avez souligné ce souci de la nuance que nous avons l'un et l'autre.

Les résultats provisoires de 2021 du groupe étaient malheureusement en décalage complet avec les prévisions : les commandes de 302 millions d'euros, alors qu'il y avait une perspective attendue de 335 millions d'euros ; des ventes de 292 millions d'euros alors que l'objectif était de 360 millions d'euros ; un REBITDA, c'est-à-dire un EBITDA dont on soustrait les éléments jugés non récurrents, était de moins 33 millions d'euros, avec un résultat net de moins 45 et donc des fonds propres négatifs de moins 25.

Mme la Présidente. – Je signale à M. le Ministre qu'il a déjà utilisé 17 minutes de temps de réponse. Faites pour un mieux, Monsieur le Ministre, je serai indulgente, mais pas trop.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci beaucoup. Ce dossier est tellement important et les questions tellement innombrables...

Mme la Présidente. – Beaucoup de dossiers sont vraiment importants....

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – L'exercice reset lancé en septembre 2021, l'analyse de la rentabilité des projets en cours a été menée et les conclusions de cette analyse détaillée de tous les projets en cours – il y en a environ 200 à ce moment-là – arrive à la conclusion que bon nombre de projets, certes anciens, mais toujours en cours, sont, hélas déficitaires, d'où la nécessité d'acter les provisions.

L'établissement du *best estimate* 2021 détermine un besoin de recapitalisation à hauteur de 45 millions

d'euros et la levée de fonds de 45 millions, placements privés organisés par De Groof, nécessaires à la fin 2021 au lieu des 7 millions d'euros prévus initialement a malheureusement échoué, entraînant une difficulté de cash et puis la demande de PRJ que vous connaissez.

Le dossier Hamon a effectivement généré un peu plus de 30 millions d'euros de revenus sur la période 2007 à 2012.

Ceux-ci sont composés à la fois de plus-values et de dividendes à concurrence de 23 264 000 euros – en lien avec la mission déléguée – et par ailleurs en fonds propres SOGEPA, de 2005 au premier trimestre 2022 de 7 588 000 euros qui son constitués d'intérêts, pool, *bullet* et *bonds*, ainsi que de *fee* divers. Par ailleurs, la rémunération des administrateurs d'où le chiffre de 30 millions d'euros.

Le nouveau CEO – par ailleurs un ancien de John Cokerill – avait entamé malgré le covid et toutes les difficultés que j'ai citées, une vaste opération de réforme, de mesures, pour rendre les équipes beaucoup plus sélectives, tenté d'avoir un niveau de booking qui soit adapté.

Par ailleurs, un nombre important de projets dont les termes et conditions avaient été négociés par la précédente direction faisaient l'objet d'un réexamen. Bref, une série de mesures dans le cadre du plan de restructuration avait été lancée, initiée, mais malheureusement celles-ci n'ont pas abouti.

Le groupe Hamon, comme mentionné, comptait 1 292 personnes dans le monde, dont la Belgique. La direction du groupe n'est malheureusement pas parvenue, malgré tous les efforts déployés, à insuffler assez vite ou assez largement les mesures qui auraient permis, peut-être, d'inverser la tendance.

Je termine en indiquant que, comme vous le savez, les trois curateurs désignés sont Xavier Ibarrondo, Jean-Noël Bastenière et Bernard Vanham.

Eux-mêmes sont actuellement au travail avec les différents contacts et expertises qu'ils peuvent ou pourront mobiliser.

Il y a aujourd'hui des marques d'intérêt en ce qui concerne des activités du groupe Hamon, ou certains éléments de cette activité, mais il est encore trop tôt, évidemment, pour indiquer quelles sont les perspectives concrètes à cet égard et bien sûr la concrétisation des garanties que la Région wallonne avait triplement verrouillées dans ses toutes dernières interventions et ce qui pourrait complémentairement, le cas échéant, être retiré sur l'aspect budgétaire.

Voilà, Madame la Présidente, je suis désolé d'avoir sollicité un peu de votre temps, mais j'ai tenté de répondre à un maximum de questions même en grignotant un peut de temps, mais manifestement il me faudrait une demi-heure supplémentaire pour tenter de pouvoir être détaillé.

Je termine avec M. Nemes. Vous n'arrêtez pas de me demander d'intervenir dans une série de dossiers dès qu'il y a une difficulté dans une entreprise. Vous ne pouvez pas, en plus – bien que 18 ans d'intervention se soient déroulés dans de multiples gouvernements et ministres successifs – après ce plaidoyer permanent pour l'intervention publique, être le procureur d'une opération lorsque celle-ci vient – hélas – à échouer et – hélas – de façon importante.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – D'emblée, Madame la Présidente, je formule le vœu que les curateurs, avec l'aide du bureau Delvaux, puissent trouver ça et là des repreneurs pour tout ou partie des activités, sauvegarder un maximum d'emplois et que bien évidemment, la Région, à travers la SOGEPA, récupère – même si j'ai des doutes – une partie de ses interventions.

Vous avez cité, Monsieur le Ministre Borsus, une petite musique de fond. J'avoue que j'ai bien entendu la vôtre lorsque vous avez rappelé – et c'est une contradiction – qu'il s'agissait depuis 2016 de missions sur fonds propres tout en ajoutant – mais rassurez-vous et pardonnez-moi de simplifier le propos – que tous les partis politiques, cdH, PS, MR, Ecolo, tout le monde a été concerné par cette faillite. Ce sont vos propos mêmes, de plusieurs gouvernements.

Il y a là une contradiction évidente. Quand il y a une mission sur fonds propres, le gouvernement ne s'en saisit pas. Ou alors, a-t-il tenté d'intervenir en mission déléguée avec peut-être l'un ou l'autre obstacle de différentes natures, ce qui, alors, expliquerait le recours aux fonds propres. Cela étant, s'il y a fonds propres, c'est la seule responsabilité de la société, rien d'autre.

C'est difficile d'aller jeter comme cela une forme de suspicion de complicité, d'intérêt des autres partis politiques. Pour avoir été pendant 10 ans au Gouvernement, rares étaient les occasions où de telles situations étaient inscrites au Gouvernement.

C'est un premier élément de difficulté dans la réponse que j'ai entendue. La deuxième, c'est qu'alors que vous décrivez une situation particulièrement inquiétante – et vous dites vous-mêmes que les résultats de 2021 étaient en décalage complet avec les objectifs –, cela n'a pas empêché que la SOGEPA intervienne malgré tout, entraînant du reste probablement dans son sillage un certain nombre d'interventions bancaires.

Il y a là, me semble-t-il, une interrogation pour laquelle ni votre réponse ni les interviews de circonstances des deux anciens et nouveaux CEO de la SOGEPA n'ont fourni de réponse, sinon de dire « notre mission est d'intervenir pour les sociétés ». Il y a là, me semble-t-il, entre la lucidité et l'entêtement, une zone

que je ne m'explique pas compte tenu de la hauteur des montants sollicités.

Bien sûr, dans mon propos, rassurez-vous, il n'y a aucun ressentiment à l'égard de qui que ce soit. Toutefois, lorsque vous dites « les commissaires sont dans une société cotée en bourse, donc leur rôle est limité », Monsieur le Ministre, sous l'arc-en-ciel premier, vous avez décidé d'un décret le 12 avril 2004 qui précise que le commissaire est gardien de la légalité et de l'intérêt général et qu'il est capable d'introduire un recours suspensif à l'égard d'une décision intervenue. Ce n'est pas moi qui ai fait ce décret, c'est votre parti. Je ne crois pas avoir entendu la moindre réaction.

J'imagine dès lors que c'est avec leur acquiescement que les opérations se sont déroulées, pour des raisons que je cherche toujours à comprendre de la manière la plus sereine.

Vous avez donc dit qu'il y avait deux postes d'administrateur pour la SOGEPA, dont probablement un qui est très connu et une autre. Dans mes questions, j'aurais voulu voir quels étaient, selon eux, vis-à-vis de la société qui est la leur – puisque l'un des deux dirige la SOGEPA... J'imagine qu'il y a eu un *reporting*, qu'il y a eu des discussions au conseil d'administration, surtout vu le contexte économique et les difficultés constatées par l'entreprise.

Il y a donc là, me semble-t-il, une réflexion...

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Présidente. – M. le Ministre Borsus voudrait intervenir.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je serai très bref. J'ai été très précis sur ce que nos administrateurs avaient imprimé au conseil d'administration comme lignes de priorités, de points d'attention, de points de réformes, et cetera.

Lorsque j'évoquais les gouvernements antérieurs, ce n'est pas du tout pour dire que tout le monde est responsable.

M. Antoine (Les Engagés). – Cela m'a paru très curieux.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Factuellement, le 20 octobre 2016, je vois une décision du Gouvernement de l'époque qui dit : « Le Gouvernement ne s'oppose pas à ce que la SOGEPA participe à cette augmentation de capital par prélèvement sur ses fonds propres pour un montant maximum de 35 millions d'euros ». Nous sommes en 2016. J'ai ici la notification du Gouvernement. On est le 2 octobre 2014, pour 10 millions d'euros. Donc, 14 et 16, nous voici déjà avec 45 millions d'euros. Le but n'est pas de dédouaner qui que ce soit, mais c'est de dire : « Il y a eu formellement dans un gouvernement où nous n'étions pas et je n'en tire aucune conclusion…

M. Antoine (Les Engagés). – Moi non plus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je ne vous cite pas personnellement, mais lorsque j'évoque le fait que l'on était déjà largement engagé, il y a déjà 45 millions d'euros là.

Mme la Présidente. – Merci pour cet ajout factuel.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je dis cela parce que, en séance plénière, vous m'avez dit : « Et en 2014, vous y étiez ». Non, je n'y étais pas. Que les choses soient claires, je m'occupais du Parlement – et vous le savez fort bien –, bien loin des délibérations de l'exécutif. Fort bien, puisqu'il y a eu des délibérations du Gouvernement, nous vous demanderons de communiquer l'ensemble des pièces. Évidemment, ce qui éclaire alors sous une autre face les propos répercutés par *Trends* – je n'en suis pas comptable – sur l'attitude du ministre Crucke. On sait qu'il est carré.

(Réaction d'un intervenant)

Non, mais attendez. Rien n'empêche. Je n'imagine pas…

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je ne veux absolument pas avoir le moindre différend avec le ministre Borsus. Le plus facile, c'est de demander à Jean-Luc Crucke si, oui ou non, il a été sollicité et si, oui ou non, il a émis des réserves comme ministre du Budget dans les différentes interventions.

Quand vous dites, Monsieur le Ministre : « C'est quand même grave. Vous rendez-vous compte, 45 millions d'euros en 2014 ? » On a fait la même chose par la suite pour des montants très conséquents à un moment où la société allait encore plus mal et où les indicateurs étaient passés au rouge et non plus à l'orange.

Malheureusement pour vous et pour nous, je pense que nous serons encore amenés à intervenir dans

d'autres faillites, mais celle-ci est la plus retentissante par ses montants. Je l'ai indiqué, un collège du curateur, ce n'était plus arrivé depuis les faillites des Forges de Clabecq. On voit toutes les précautions et déjà la polémique qui naît avec les banques qui sont particulièrement courroucées de la mésaventure qu'elles ont subie et de la perte considérable qui est la leur.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. Je comprends la frustration du ministre et je la partage. Dès lors, Madame la Présidente, vous nous autoriserez, je l'imagine, à déposer une motion demandant au Gouvernement de nous communiquer les délibérations puisque M. le Ministre les a à sa disposition. Il pourrait même déjà nous les donner aujourd'hui. Cela nous évitera un travail de recherche archéologique. Nous pourrions entendre le ministre Crucke. S'il n'a rien à dire, s'il n'a pas été saisi, c'est que le journaliste a mal fait son travail.

Enfin, je pense que nous sommes en droit, parce que c'est de l'argent public – j'en termine – d'entendre les représentants de la SOGEPA pour mieux comprendre pourquoi, malgré des signaux manifestement négatifs, ils se sont entêtés.

Vous savez, Monsieur le Ministre, un sage disait : « La différence entre l'endettement et la persévérance, c'est le succès ».

Mme la Présidente. – Je suis évidemment à votre disposition pour recevoir toutes les motions qui pourraient être déposées suite à cette interpellation.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – J'ai peu de temps, donc je serai beaucoup plus bref que mon collègue. Je voudrais d'abord rappeler qu'entreprendre, c'est prendre des risques. Je pense que M. Nemes n'a jamais rien entrepris dans sa vie et qu'il ignore tout ce qui consiste à créer son activité et créer une entreprise. La prise de risque, Monsieur Nemes, cela implique un pourcentage d'échecs. La vie est faite de cela et c'est souvent en passant par des échecs que l'on trouve finalement la voie du succès.

Je pense que le ministre a longuement et bien expliqué les raisons pour lesquelles la Région a voulu croire jusqu'au bout à la réussite de l'entreprise, notamment le fait que l'un des secteurs d'activité du groupe Hamon – la captation de carbone – justifiait ce soutien parce qu'il était porteur d'espoir. Je ne dois pas vous rappeler le contexte dans lequel et les défis dans lesquels nous sommes confrontés et qui, plus que jamais avec la crise en Ukraine, sont d'actualité.

Méfions-nous de ce que j'appellerais « l'intelligence d'après ».

C'est marrant comme certains ont le don de rejouer le match après le match, quand il est terminé, depuis la tribune vide ou depuis le banc de touche. M. Antoine aurait tout vu, tout compris à l'avance, alors que le ministre a bien expliqué qu'il y avait eu de multiples rapports de consultance, et pas des consultants à la mords-moi-le-nœud, apparemment des bureaux d'importance ; rapports de consultance qui ont fondé les décisions de la SOGEPA. Il a bien expliqué aussi quel était le problème à un moment, c'est « stop ou encore ». Tire-t-on la prise en arrêtant les frais et en renonçant définitivement à ce que l'on a investi, puis surtout en prenant le risque de rater une superbe occasion de développer, en Région wallonne, et particulièrement dans notre circonscription commune, Monsieur Antoine, le Brabant wallon, une activité qui est porteuse d'avenir ?

Je ne vais pas faire de l'archéologie et commencer à chercher c'est la faute à qui, le ministre a bien expliqué que tout cela s'est développé sur une très longue période et, s'il y a une responsabilité – peut-être y en a-t-il –, je ne pense pas qu'aujourd'hui ce soit l'essentiel. Je retiens cela des explications du ministre.

Je conclus en disant qu'il y a des marques d'intérêt à propos de certaines activités du groupe. Le ministre a voulu se montrer relativement discret, je le comprends. Il ne faut pas compliquer encore plus la situation, je pense qu'il en va de notre responsabilité collective.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – À la question du « stop ou encore », j'entends bien vos arguments, Monsieur le Ministre, mais la question est : pour faire quoi ? Qu'est-ce qui a été priorisé ? Les emplois, le maintien de l'activité ? Je n'y crois pas. Quand je vois les 2,4 millions d'euros de dividendes versés en 2020 et la restructuration internationale du groupe, ce n'est pas juste un pari raté, comme vous essayez de le décrire. Où sont les clauses contraignantes liées à la préservation de l'emploi et de l'activité dans la négociation des prêts de la SOGEPA ?

De plus, vous avez particulièrement rappelé le caractère stratégique, voire vital, de cette industrie dans le cadre de la fixation du carbone, par exemple. Pourquoi ne pas avoir mis des clauses contraignantes pour garantir que ce savoir-faire ne soit pas sacrifié pour le profit d'un grand groupe international ?

Merci pour votre dernière intervention à mon encontre, parce qu'elle met vraiment en exergue la différence entre votre vision de l'intervention publique, où l'on donne de l'argent public à de grands groupes privés sans garantie, où l'argent public sert à encaisser les risques pour les grandes entreprises. Ma vision de l'intervention publique, où les choix stratégiques ne sont pas soumis à la soif de profit, mais à la garantie de l'activité et de l'emploi, c'est celle où les autorités publiques prennent les décisions plutôt que de les laisser à la soif de profit, plutôt que de laisser cette soif de

profit s'imposer dans les choix stratégiques, comme quand on laisse ces cabinets de consultance liés aux banques et au *risk management* décider de ce que l'on investit et comment on l'investit.

Pour conclure, nous serons attentifs à ce que tout ce qui est possible soit fait pour protéger les travailleurs du groupe. Ceux-ci, comme beaucoup de citoyens, ont déjà été mis à l'épreuve lors d'une crise économique, d'une crise énergétique, et celle liée à la pandémie maintenant. Il n'est pas question qu'ils soient abandonnés à leur sort et qu'ils dépendent des décisions peu claires d'une direction et des vents du marché, surtout alors que la Région a joué un rôle aussi déterminant et qu'elle a une telle part de responsabilités dans cette faillite.

J'insiste, car la nouvelle est tombée hier que l'on allait peut-être réussir à maintenir une trentaine de jobs chez Hamon au sein de son siège à Mont-Saint-Guibert, mais ceci de manière temporaire, au sein du processus de transition et de curatelle. Ce sera un travail intérimaire qui prendrait fin lors de l'éventuelle reprise. Ce n'est clairement pas suffisant, il faut des mesures qui permettent de protéger ces travailleurs sur le long terme et plus de transparence sur ce qui sera le processus de reprise qui doit être le plus clair possible.

Mme la Présidente. – Monsieur Antoine, pourquoi désirez-vous intervenir ?

M. Antoine (Les Engagés). – Pour fait personnel.

Mme la Présidente. – Monsieur Maroy, avez-vous cité M. Antoine ?

M. Maroy (MR). – Absolument.

Mme la Présidente. – Monsieur Maroy, si vous pouviez être un peu plus vigilant, ce ne serait pas du luxe.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je serai très bref, rassurez-vous.

(Réaction d'un intervenant)

(Réaction de M. Maroy)

Monsieur le Ministre, chacun défend et est responsable de ses propres propos, vous m'en avez fait la leçon, citant ma question écrite de 2021.

Quand M. Maroy, avec beaucoup de discourtoisie, dit : « André Antoine a tout compris, il n'y a pas besoin de. »

(Réaction de M. Maroy)

Mais non. Je n'ai pas tout compris.

Mme la Présidente. – Je vais clôturer le débat, on ne va pas faire un jeu.

M. Antoine (Les Engagés). – Je n'ai pas tout compris.

J'ai envie de comprendre ce qui s'est passé.

Mme la Présidente. – Nous allons clôturer ici le débat.

L'incident est clos.

Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, est déposée par MM. Antoine et Desquesnes (Doc. 919 (2021-2022) N°1) et la seconde, pure et simple, par MM. Maroy, Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 920 (2021-2022) N° 1).

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DU TATOUAGE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les difficultés économiques du secteur du tatouage ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le tatouage a le vent en poupe, on le sait. Il est entré dans les mœurs et il ne s'agit plus seulement d'un effet de mode ou d'une envie de marquer son appartenance à un groupe social ; il est devenu un rite de passage, une expression de la souffrance vécue, effet thérapeutique, et cetera. Il touche toutes les catégories sociales.

Paradoxalement, les professionnels ne remplissent plus leurs agendas, ils dénoncent une fuite de la clientèle vers les tatoueurs clandestins, illégaux, moins chers, mais aussi moins sûrs dans la pose de l'acte, infections, allergies, tatouages ratés et bien d'autres choses encore.

Le métier de tatoueur est réglementé en termes d'hygiène, Monsieur le Ministre, et de stérilisation de matériel.

Les coûts liés au prix du matériel à la nouvelle législation sur les encres, la perte des trésoreries durant la crise sanitaire et la hausse des *shops* illégaux ne permettent plus aux professionnels d'envisager un avenir serein.

Nous dénombrons déjà des faillites dans le secteur et la pratique légale est en danger.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance des difficultés du secteur en Wallonie, disposez-vous de contacts avec le secteur ?

Ces représentants ont-ils pris contact avec vos services ?

Comment comptez-vous soutenir le secteur du tatouage en Wallonie, au vu des risques de faillite ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, les salons de tatouage doivent être agréés par le SPF Santé publique, comme vous le savez, pour exercer. Cette activité est encadrée par le texte de loi du 25 novembre 2005. Une attestation de réussite de la formation aux règles d'hygiène fait foi.

Le président de l'ASBL Tatouage Belgique a déclaré récemment qu'il y aurait de l'ordre de 2 000 tatoueurs enregistrés légalement en Belgique, mais qu'en réalité, comme vous l'évoquez, il y en a beaucoup d'autres qui exerceraient, suivant son analyse et ses observations, illégalement.

La très grande majorité des établissements déclarés exercent en personne physique. Les acteurs du secteur se plaignent également, notamment à travers la presse, de la hausse d'un certain nombre de coûts auxquels ils sont exposés, du matériel notamment, des dispositions concernant les récentes réglementations sur l'usage des encres qui ont amplifié les difficultés.

Je n'ai pas eu de contact spécifique avec les représentants du secteur, peut-être qu'ils me contacteront dans la foulée de votre question. Pour ce qui est du contrôle des établissements, cela est une compétence qui relève du niveau fédéral.

En termes d'impact covid, les entreprises déclarant le code 96 092 « Services de tatouage et de piercing » ont fait partie des activités éligibles aux soutiens financiers lors des différentes fermetures imposées pour motif sanitaire. Elles peuvent contacter le numéro dédié, le 1890, organisé par la SOWALFIN — je profite pour en remercier les équipes comme celles des différents outils financiers mobilisés par les crises successives – pour leur faire part des difficultés rencontrées, solliciter les informations concernant ces dispositifs d'intervention dont elles peuvent bénéficier.

Il est évident que je reste à l'écoute du secteur comme d'autres, preuve du large éclectisme des sujets de préoccupation de cette Commission, puisque nous passons du groupe Hamon au secteur du tatouage en Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Les sujets sont certes très différents, mais pour ce secteur comme pour d'autres, les conditions deviennent très difficiles. J'ai bien pris note que le contact n'avait pas encore été pris avec votre cabinet et je n'hésiterai pas à relayer votre invitation à prendre contact.

J'ai bien noté également que les secteurs – et je n'en disconviens pas – et ce secteur en particulier, ont été aidés aussi pendant les différentes crises de pandémie, certes. Toutefois, le secteur est en difficulté et je pense qu'il faut y être attentif, et je sais que vous serez attentif à ces problèmes.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'URGENCE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PISCICOLE WALLONNE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'urgence du développement de la filière piscicole wallonne ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, comme on l'a dit, on passe d'une chose à l'autre et cette question n'a plus rien à voir avec les deux précédentes.

La pisciculture reste présente notre Région wallonne. Nous comptons notamment sur eux pour repeupler nos rivières et étangs de pêche. La pêche a de beaux jours devant elle, avec un nombre important de pratiquants de cette discipline sur nos rivières, étangs et autres étendues d'eau. Néanmoins, nous ne pouvons pas en dire autant de la filière piscicole.

Cette filière piscicole fait face à plusieurs difficultés. La Wallonie ne recense que 40 pisciculteurs

professionnels, ce qui est bien évidemment trop peu pour faire face à une demande de consommation intérieure en augmentation permanente. La question du renouvellement se pose. Comme en agriculture, les jeunes peinent à être attirés vers cette filière qui dispose pourtant d'un potentiel économique dans notre Région.

Le Plan stratégique de l'aquaculture pour 2021-2030 prévoit une enveloppe de 8,950 millions d'euros pour développer des mesures de soutien au secteur. Le Plan de relance compte des mesures de soutien également.

Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous, avec l'administration et l'APAQ-W, le travail à mener sur la promotion de cette filière et vers les jeunes pouvant se diriger vers ce métier ? Le manque de formation reste pointé du doigt comme un obstacle au renouvellement des professionnels. Envisagez-vous le développement de modules spécifiques à l'aquaculture au sein des centres de compétences et IFAPME ? Des modules à propos de l'aquaculture et pisciculture existent-ils dans les formations en agronomie ?

Enfin, quelles sont vos priorités dans le déploiement des mesures de soutien à la pisciculture dans le cadre du Plan stratégique 2021-2030 de l'aquaculture ? Comment mettrez-vous en urgence ce plan en lien avec les mesures prévues dans le Plan de relance wallon ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, votre question me permet effectivement de refaire le point sur la situation complexe et sur certains points difficiles du secteur de la pisciculture, même si l'on y compte nombre de talents et de belles entreprises. J'ai été moi-même en visite très récemment dans l'une d'entre elles, à Vaux-sur-Sûre.

Le marché de la truite vivante reste attractif pour nos pisciculteurs. Il constitue cependant un marché limité et plutôt en décroissance. Les sociétés de pêches développent de plus en plus leurs propres pisciculture afin de déverser des œufs et alevins ayant un patrimoine génétique indigène, voire local.

Notre stratégie pour le secteur vise donc à augmenter les débouchés singulièrement sur les marchés alimentaires. Il est interpellant de constater que les truites de nos pisciculteurs, élevées dans nos eaux de qualité et reconnues par ailleurs d'une qualité supérieure, n'arrivent que trop rarement dans nos assiettes alors que nous continuons à importer près de 2 000 tonnes par an de truites qui ne sont pas toutes destinées à l'alimentation, mais aussi de petites truites d'élevages, pour nuancer le propos.

Notre stratégie pour le secteur aquacole vise prioritairement à renforcer sa durabilité économique, celle des producteurs installés, mais aussi l'attractivité économique auprès d'investisseurs. Les faibles volumes produits par nos artisans – bien que cela soit des productions de grande qualité, induisent une difficulté d'attirer des distributeurs, des commerçants ou des transformateurs.

Produire plus nécessite d'investir aussi dans de nouveaux équipements, dans de nouvelles technologies, notamment pour réduire la dépendance envers la disponibilité en eau de nos cours d'eau et pour que cette croissance en volume soit sans impact sur l'environnement. Des aides à l'investissement sont aujourd'hui proposées et déjà depuis une dizaine d'années.

L'arrivée de jeunes pisciculteurs reste toutefois exceptionnelle. L'installation de nouvelles pisciculture, y compris de grande taille, pourrait se produire sous peu grâce aux aides proposées.

Le Plan stratégique 2021-2030 pour l'aquaculture en Wallonie identifie différentes mesures de soutien, face aux besoins de nos pisciculteurs, mais également avec l'objectif d'attirer un certain nombre d'investissements, de pérennisation ou d'investissements venant de l'extérieur.

Ces mesures sont détaillées dans le Programme wallon pour le secteur commercial de la Pêche 2021-2027 qui sera prochainement soumis en deuxième lecture au Gouvernement. Les mesures consacrées à l'aquaculture disposeront d'un budget global de près de 4,3 millions d'euros, dont 60 % émanent du fonds européen FEAMPA. Le budget de près de 9 millions d'euros que vous citez est celui du programme qui soutient également d'autres objectifs comme l'écosystème, la biodiversité de nos cours d'eau, la transformation et le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, pour arriver à ce total de 9 millions d'euros.

Qui retrouve-t-on ? Des projets, par exemple, d'intérêt collectif en aquaculture. Ces projets visent à mettre en œuvre pour des bénéficiaires collectifs des volontés de développer durablement le secteur aquacole. Il y a aussi, dans ce registre, différentes aides individuelles, les investissements que j'ai déjà mentionnés, les aides à la conversion ou au maintien en production bio. On soulignera la mise en place de nouvelles mesures, notamment le soutien financier pour le suivi d'une pisciculture par une entité scientifique qui sera proposé et concourra aux synergies entre ces deux acteurs. Cette mesure encouragera l'accueil de stagiaires ; vous évoquiez l'IFAPME ou la formation au sein des pisciculture.

Par ailleurs, la fiche 213 du Plan de relance de la Wallonie, qui n'est pas la plus célèbre, mais qui mérite

plus de notoriété à laquelle vous venez de contribuer, porte sur un projet de mise en œuvre d'une écloserie coopérative qui permettrait de relocaliser entièrement, ou en tout cas largement, en Wallonie la production de truites.

Ce changement de stratégie du secteur devrait permettre un doublement de la production aquacole wallonne et limiter l'importation de sujets et donc le risque d'importation de maladies virales. Cette première étape coopérative pourrait ensuite, ou dans le même temps, déboucher sur un abattage coopératif, le cas échéant, et une mise sur le marché coordonnée, commune, articulée de poissons 100 % wallons – et heureux de l'être. L'investissement public sera un levier déclencheur pour redynamiser, épauler nos pisciculteurs, aquaculteurs, à la fois dans leur investissement, leur formation, leur accompagnement sanitaire, mais aussi dans des projets collectifs. Vous avez raison de signaler que la pêche est une activité importante en Région wallonne, non seulement celle dont nous nous entretenons, mais aussi la pêche de loisir puisqu'il y a 68 000 pêcheurs en Région wallonne, au masculin et au féminin ; ce qui représente une part très significative de nos concitoyens. Votre question me donne l'occasion de les saluer amicalement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette touche d'humour. Je suis sûr et certain que les pêcheurs – et le féminin de pêcheur que je ne donnerai pas ici – seront sensibles à vos salutations.

(Rires)

Merci d'avoir développé les différentes choses mises en place pour pérenniser le secteur de la pisciculture pour diversifier les marchés. Malgré la présence de piscicultures en Wallonie, on importe encore 2 000 tonnes par an. C'est un problème général, pas uniquement lié aux piscicultures, mais à d'autres formes d'agricultures. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises dans cette commission, où l'on produit des produits de qualité et, malgré tout, on importe d'autres choses avec les risques d'importation de maladies et autres.

Je serai attentif au suivi des aides qui seront fournies et de ce que vous avez évoqué dans votre réponse pour le soutien aux pisciculteurs de notre belle Région.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FAILLITE ANNONCÉE DES DEUX LIBRAIRIES DU FURET DU NORD SITUÉES EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la faillite annoncée des deux librairies du Furet du Nord situées en Wallonie ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, mauvaise nouvelle pour les amateurs de culture et de bons livres : le groupe Furet du Nord, bien connu dans la région du nord de la France, vient d'annoncer au personnel des deux libraires belges du groupe la faillite des deux points de vente à Namur et à Louvain-la-Neuve, toutes deux villes universitaires, c'est dire l'importance de ces librairies de référence pour les étudiants, mais également pour nos concitoyens.

La nouvelle a de quoi surprendre, car le même PDG du groupe Furet du Nord balayait d'un revers de main, voici trois ou quatre semaines, toute éventualité d'une fermeture de deux librairies concernées.

L'aveu de faillite a été officiellement déposé au tribunal de l'entreprise, afin qu'un curateur soit désigné.

Les 24 employés des deux enseignes sont dans le flou le plus complet, ignorant tout des conditions qui entoureront leur fin de contrat. Manifestement, à l'écoute de certains ou certaines d'entre eux, des indemnités qui leur sont dues passeront à la trappe en tout ou en partie.

Vos services, et singulièrement la SOGEPA, ont-ils été approchés par le groupe français ? À défaut, comptez-vous les mandater pour prendre contact avec le curateur afin de faciliter l'identification d'un éventuel repreneur ?

Il est vrai que ces librairies ont connu quelques difficultés à travers ces dernières années, avec un nombre successif de reprises, sans pourtant trouver l'équilibre tant espéré sur le plan financier, mais répondant à une quête scientifique, littéraire, académique particulièrement importante dans les deux villes concernées.

Selon vos informations, à quelle hauteur se fixe l'impasse financière ? Y a-t-il un danger pour l'indemnisation des travailleurs qui s'étaient engagés

avec beaucoup d'enthousiasme autour de ce projet de librairie sous la bannière française ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, permettez-moi d'exprimer tout mon soutien au personnel de cette enseigne qui rencontre une situation très difficile. Étant moi-même particulièrement attaché aux livres, aux librairies et aux canaux de communication des livres, chaque fois que l'on ferme une librairie, c'est quelques faisceaux de lumière qui s'éteignent. Je partage avec vous l'émotion que vous venez de transmettre en cette commission.

À ce stade, la SOGEPA n'a pas été approchée ni par le groupe français Le Furet du Nord, ni par sa filiale belge, ni par le curateur.

La SOGEPA n'a pas approché proactivement la ou les sociétés ou l'interlocuteur concerné. Nous ne le faisons pas systématiquement, en toute transparence. Il y a 1 839 sociétés faillies sur ces 12 derniers mois en Wallonie suivant les dernières données de Statbel. Nous n'avons pas une approche proactive systématique, mais dans un certain nombre de cas, nous témoignons au curateur ou aux interlocuteurs concernés des ressources dont nous pouvons disposer à la SOGEPA en ce qui concerne l'éventuelle identification de repreneurs ou de perspectives qui semblent complexes.

Je ne voudrais pas être exagérément pessimiste, mais suivant ce qui me revient, la filiale belge du groupe Le Furet du Nord, nonobstant les déclarations antérieures que vous avez rappelées, a enregistré, sur les trois derniers exercices comptables publiés, une perte totale d'un peu plus de 1 096 600 euros, soit une perte annuelle moyenne de 365 557 euros. Les fonds propres sont ainsi devenus, malheureusement, fortement négatifs pour atteindre 1 035 172 euros.

Ceci illustre la grande difficulté de ce modèle économique – nonobstant la pertinence de ce qu'il représente – de ces deux librairies, de surcroît dans un contexte plus tendu encore lié à la crise du covid 19, à la dématérialisation numérique croissante du contenu informatique et informatif et, par ailleurs, à la dominance ou l'émergence de plus en plus forte du canal de l'e-commerce concernant la livraison d'un certain nombre d'ouvrages ou de sources d'informations.

Un schéma de faillite est aussi un danger, ou un risque de danger à tout le moins, pour l'indemnisation des travailleurs quant à leurs dernières prestations, leurs congés acquis ou les autres avantages obtenus et dus.

La dernière information dont je dispose date un peu – elle est actée au 31 avril 2021 –, et indiquait au passif combiné, sous le vocable « rémunérations et charges sociales », un montant de 182 547 euros, et ce, pour 22,7 équivalents temps plein à l'époque. Il y a tout lieu de penser que ce passif social s'est aggravé durant ces derniers mois de difficultés financières, d'où la difficulté qui doit être celle du curateur désigné pour tenter d'honorer ces dettes prioritaires et tellement importantes pour les travailleurs concernés.

Voilà les informations parcellaires dont je dispose au moment où nous nous entretenons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je remercie le ministre Borsus d'apporter des éléments chiffrés. Je partage avec lui une forme de paradoxe, car, depuis la réforme organisée par Mme Greoli, le prix du livre est unique, y compris sur l'e-commerce.

Par ailleurs, pendant le covid et encore après, la progression de la vente de livres est de plus de 19 %. Jamais nous n'avons vendu autant de livres en Belgique, et en Belgique francophone.

Quand on voit le rôle de conseil scientifique littéraire qu'assumait le personnel dans deux villes universitaires, et si vous connaissez les deux endroits – j'imagine que oui –, vous mesurez la surface et le rôle que jouaient ces librairies auprès de la population académique, mais aussi du grand public. C'est ce qui m'a amené à plaider cette cause devant vous, et non pas d'égrainer toutes les faillites. Vous n'en sortiriez pas et la SOGEPA non plus, sachant qu'en plus, il y a une progression de plus de 30 % de nos faillites, c'est dire si la situation est préoccupante. Toutefois, si d'aventure une opportunité se présentait, j'imagine que vos services et vous-mêmes ne manqueriez pas de la saisir.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE TAUX D'EMPLOI EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le taux d'emploi en Wallonie ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas ministre de l'Emploi, mais l'économie ayant un lien flagrant, c'est pour cette raison que je vous pose la question suivante.

Mercredi 20 avril dernier, la BNB faisait savoir que l'emploi avait grimpé de 86 000 unités en 2021, alors qu'en 2020 – période covid –, il y avait eu un recul léger des emplois créés, moins 800.

La bonne nouvelle de la BNB a été complétée par vous puisque vous sembliez affirmer que le taux d'emploi est en hausse en Wallonie ; il est de 65,2 % en 2021, en légère hausse sur un an, il était de 64,6 % en 2020. Cependant, d'après les chiffres de l'Office belge de la statistique, Statbel, la situation reste compliquée chez nous : 130 000 chômeurs en Wallonie et, surtout, 605 000 personnes inactives.

La Flandre a une situation meilleure, le taux d'emploi est de 75,3 %, soit 3 % de mieux que la moyenne européenne et 10 % de plus que la Wallonie. Depuis le début des années 1980, cet écart ne fait que croître. Il y a 40 ans – si l'on fait un peu d'histoire –, en 1982, l'écart était de 5 %, en 1992 de 6 %, en 2002 de 8,5 %, en 2012 de 9 % et aujourd'hui de 10 %.

La Flandre n'est que peu éloignée du taux d'emploi de 80 % visé par le Fédéral, mais nous, nous en sommes éloignés et ce défi est d'autant plus nécessaire qu'il est la solution budgétaire et fiscale dans le cadre d'un autre dossier important, celui du vieillissement de la population.

Monsieur le Ministre, avec votre collègue en charge de l'Emploi, quels sont les objectifs du Gouvernement en matière de taux d'emploi ?

Quels indicateurs vous êtes-vous fixés par rapport à l'emploi ? Dans votre compétence pleine, quelles différentes mesures économiques concrètes sont développées par vous au sein du Gouvernement pour atteindre les objectifs en matière d'emploi !

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je me permettrai de répondre sous le regard à distance et bienveillant de la ministre de l'Emploi Morreale, puisqu'une partie de vos questions relèvent à l'évidence de son domaine de compétences et pas du mien. Néanmoins, je ne voudrais vraiment pas éluder une réponse à votre question qui est par ailleurs importante.

Le taux d'emploi dans notre Région, pour 2021, est bien de 65,2 %, comme vous l'avez souligné, ce qui représente une hausse de 0,6 % par rapport à l'année antérieure – 2020 étant d'ailleurs en stagnation par rapport à 2019. C'est effectivement le meilleur résultat depuis 10 ans, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, aux inondations, aux conséquences directes et indirectes pour les personnes concernées par ces crises.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à d'autres éléments de crise liés aux conséquences de la guerre en Ukraine ou encore, notamment, à la perturbation des chaînes d'approvisionnement, ou bien encore à la crise de l'énergie et du lien entre ces différents éléments.

Nonobstant la situation de 2022, nous sommes donc, à l'examen des chiffres de 2021, très clairement dans une évolution positive qui devrait nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement wallon en début de législature. L'ambition est, en effet, de passer de 63,7 % en 2018 – taux d'emploi – à 68,7 % à l'horizon 2025. Les étapes à franchir sont donc importantes et vous avez très légitimement rappelé que l'écart avec la Flandre est aujourd'hui substantiel puisqu'il est grosso modo d'une dizaine de pour cent.

Notons également que la Wallonie se détache de plus en plus de Bruxelles par rapport à son taux d'emploi. L'évolution de la Wallonie fait que nous avons une situation où, à terme, nous allons avoir la Flandre avec un taux d'emploi qui dépasse la moyenne européenne, la Wallonie, dans un niveau intermédiaire, et ensuite la situation à Bruxelles – bien que j'espère qu'elle puisse là aussi évoluer.

Nous sommes cependant à l'évidence encore en deçà – et trop en deçà – de l'objectif européen, et par ailleurs, de l'objectif que le Gouvernement fédéral s'est fixé.

Je vois néanmoins dans ce bon résultat la conséquence de toute une série d'éléments : bien évidemment le travail des entreprises, des indépendants, le travail de tous celles et ceux qui sont actifs en entreprise, quelle que soit leur dimension, quelle que soit leur taille. Je voudrais aussi relever – j'aurai très prochainement les chiffres définitifs pour 2021 – le chiffre des créations d'entreprises : de janvier à octobre 2021, 24 193 entreprises ont vu le jour en Wallonie. Sur la même période, elles étaient 23 066 en 2019 et 21 597 en 2020. Il y a évidemment un impact covid, un impact reprise dans les deux sens, impact « difficulté » et impact de la relance, mais signalons que ce chiffre vient lui aussi s'inscrire dans la même tendance que le taux d'emploi.

Je voudrais aussi signaler – vous en avez vu les statistiques – que depuis un an maintenant, le chômage a repris sa diminution en Wallonie. Chaque mois, les statistiques qui nous sont livrées font état d'une nouvelle étape de cette diminution.

Quels sont les éléments que nous mettons en exergue spécialement dans le cadre de mon département ? Signalons tout d'abord les mesures qui ont été prises – nous en avons abondamment débattu en

cette commission et en ce Parlement – pour tenter de diminuer le choc de l'impact de la crise covid et, par ailleurs, pour les territoires et entreprises concernés, de l'impact des inondations.

Rien que pour la crise covid, il y a eu pas moins de 273 905 dossiers d'intervention covid à travers les vagues successives. Vous avez vu que la dernière vague est ouverte pour celles et ceux qui ont encore des impacts pour le premier trimestre de l'année 2022. Plus d'un milliard d'euros ont été déboursés. Par ailleurs, si j'y ajoute les autres interventions sous forme de prêts ou de garanties, on atteint 2,5 milliards d'interventions. Il y a là-dedans des garanties, mais les sommes mobilisées en indemnités, en interventions, en garanties, sont considérables pour permettre – et c'était indispensable – à un maximum de nos entreprises de franchir le cap.

Par ailleurs, en ce qui me concerne, je crois très fortement dans tout l'aspect ressources humaines, mobilisation des ressources humaines, formation de celles-ci, qu'elles soient initiales ou continuées. Vous avez vu l'accord historique intervenu en matière d'alternance d'une part, mais aussi de façon très offensive, je soutiens des approches novatrices, telles que celle qui a été portée par Édouard Philippe notamment en France sur les territoires zéro chômeur. Ce sont des expériences qui méritent d'être portées pour remporter un certain nombre de besoins pour cibler des publics beaucoup plus éloignés par rapport au marché du travail. Il y a toutes les mesures liées à la réforme de l'accompagnement, le nouveau contrat de gestion du FOREm qui est en préparation, tout cela relève des compétences de ma collègue.

Par contre, en ce qui me concerne, un investissement – on en a souvent discuté ensemble – massif dans l'innovation, dans la recherche, dans le soutien à l'investissement. C'est mon fil conducteur.

Des domaines de priorité : c'est la spécialisation intelligente que nous avons définie au niveau de la Région et les domaines d'innovation stratégique qui en résultent.

Des expériences novatrices concernant le soutien à la création de nouvelles chaînes de valeurs structurantes que l'on a l'ambition de développer, ou de ramener pour une partie d'entre elles, sur notre territoire. J'ajoute les gros efforts en termes d'économie circulaire : la stratégie Circular Wallonia, adoptée par le Gouvernement l'année dernière, dont pas mal des mesures sont déjà lancées, mises en œuvre ; les gros efforts en ce qui concerne la présence à l'exportation relèvent de mon département. On le sait, dans une économie aussi ouverte que la nôtre, singulièrement en Belgique et en Wallonie, une partie significative de la croissance de nos entreprises et donc de l'emploi généré résulte bien sûr de la croissance à l'international. J'ajoute la culture de l'entreprise, la transmission des entreprises, l'inclusion dans l'entreprise, l'actionnariat participatif et d'autres éléments de cette nature à propos desquels on a ou on aura l'occasion d'échanger. C'est le faisceau des mesures qui me semble de nature à contribuer à ce qui est aujourd'hui un mouvement en Région wallonne. J'espère qu'il n'est pas trop durement impacté ou trop durablement impacté par la crise que l'on vit aujourd'hui. Il serait dommageable que ce bel élan que nous observons en 2021 vienne être brisé par un certain nombre de poids très forts – énergétiques, géostratégiques, conséquences socioéconomiques.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je vous remercie pour les éléments de réponse. Je constate que vous citez des chiffres de création d'entreprises, et c'est vrai qu'ils sont encourageants. Je crois qu'on doit quand même être lucides et il faudra pouvoir – j'aurai sans doute l'occasion de le refaire en vous redéposant une question – comparer avec le nombre de faillites, parce que depuis février-mars 2022, on voit avec Statbel que les chiffres sont en augmentation dans certains secteurs – HORECA, construction, et cetera. Ce n'était pas l'objet exact de ma question, mais comme vous parlez de la création d'entreprises, je crois qu'il faudra être lucides et réfléchir par rapport aux faillites.

Je reviendrai vers vous avec une question plus précise sur les investissements massifs en innovation, comme vous les citez, mais aussi sur le deuxième point sur lequel vous avez insisté, à savoir les nouvelles chaînes de valeurs, les relocalisations. On l'a souvent évoqué dans notre commission, mais aujourd'hui, on ne sait pas encore concrètement quels sont les cas, les situations et les créations qui sont liés à cette stratégie du Gouvernement wallon. C'était l'occasion de faire un premier tour, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE BOOST DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le boost de l'économie circulaire en Wallonie ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, fin mars de cette année, Inoopa, une start-up

active dans l'intelligence artificielle au service de la finance, du marketing, publiait un panorama 2022 du secteur de l'économie circulaire, vous venez d'évoquer dans votre réponse l'enjeu de Circular Wallonia. Notre pays compte plus de 52 000 entreprises dans cette catégorie économie circulaire. Augmentation de 35 % en trois ans, 3 361 nouvelles sociétés circulaires créées en 2021. C'est un secteur qui représente un chiffre d'affaires total de 322 milliards d'euros, en hausse de 19 % par rapport à 2017, et 600 000 emplois directs et indirects.

Un trio de domaines où l'économie circulaire est la plus active :

- la construction, notamment les activités de rénovation énergétique ;
- les sciences et techniques, 22 % de métiers comme installateurs de panneaux solaires, géomètres, plombiers ou architectes ;
- le « Detail », avec 15 % d'emplois liés aux magasins bio ou encore au zéro déchet.

Mais si l'on considère les 52 000 entreprises circulaires de Belgique, 58 % sont actives en Flandre, 28 % en Wallonie et 14 % à Bruxelles. Selon le CEO d'Inoopa, « ces résultats sont en ligne avec le poids économique de la Région flamande ».

Monsieur le Ministre, votre majorité, dans sa DPR, voulait faire de l'économie circulaire l'une des pierres angulaires de l'économie wallonne.

Pouvez-vous confirmer les chiffres avancés par cette étude au niveau wallon ? Si oui, comment expliquez-vous le différentiel entre la Wallonie et la Flandre, notamment par rapport au chiffre d'affaires ?

Quelles sont les actions concrètes déjà mises en œuvre ? Vous l'avez évoqué et vous avez dit que des mesures étaient déjà en action. Quelles sont-elles ? Quelles sont les mesures et les actions futures ?

Quelle analyse faites-vous de la réalité sectorielle ressortant de cette étude ? Imaginez-vous intensifier les actions sur l'un ou l'autre secteur en particulier en fonction des résultats de cette étude ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, concernant les chiffres avancés par l'étude d'Inoopa, ils permettent de constater des tendances. Vous avez relevé que l'on n'est pas très loin des chiffres ou du rapport des chiffres économiques entre la Flandre et la Wallonie. Cette étude permet également d'identifier les secteurs les plus forts ou les plus représentés.

Néanmoins, la méthodologie nécessite encore d'être affinée en termes d'étude pour arriver à distinguer ce qui est réellement circulaire et ce qui relève plutôt du domaine de l'économie linéaire. En outre, la méthodologie d'Inoopa ne reprend pas ou néglige, à mes yeux, un peu trop les secteurs qui sont peu digitalisés aujourd'hui et pour lesquels moins de données sont disponibles en ligne.

Ainsi, il est vrai que le secteur de la construction offre un vrai potentiel important dans le cadre de l'économie circulaire en Région wallonne au vu du poids économique qu'il représente, mais d'autres secteurs recèlent un potentiel considérable pour la Région.

En Wallonie, nous avons identifié six chaînes de valeur prioritaires pour le déploiement de l'économie circulaire. Je me permets de les rappeler : la construction et le bâtiment – c'est une évidence –, les plastiques, la métallurgie et les batteries, l'eau, l'alimentation et l'industrie agroalimentaire, et les textiles. En outre, le biobasé constitue une priorité transversale apportant également des solutions circulaires innovantes à ces six filières.

Comme vous le mentionnez, l'économie circulaire est l'une des pierres angulaires de l'économie wallonne, mais aussi des priorités de la DPR. C'est pour cette raison que, sur ma proposition, avec mes collègues Christie Morreale et Céline Tellier, nous avons soumis au Gouvernement – qui l'a adoptée dès 4 février 2021 – la première stratégie de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia. Il s'agit d'un travail qui a été très collaboratif, en ce qui concerne la coconstruction du programme, sa conceptualisation et l'engagement que celui-ci représente, mais c'est aussi un paquet de 61 mesures qui a été pensé de manière relativement intégrée, me semble-t-il.

Depuis son adoption, nous avons déjà lancé une série d'actions concrètes. Je me permets, et je ne suis pas exhaustif à cet égard, de citer :

- la première édition de l'appel à projets Go Circular avec 17 lauréats sélectionnés ;
- la mise en place d'un axe économie circulaire sein du programme « Industrie du futur », qui s'est concrétisé par la sélection d'un projet spécifique pour les entreprises manufacturières ;
- le renforcement du dispositif de financement en économie circulaire à travers NEXT au sein de la SRIW ;
- au sein de la chaîne de valeur « Plastiques », une étude est en cours sur la circularité des plastiques dans la santé. Ce secteur relève des opportunités identifiées par les acteurs de terrains et nous disposons en Wallonie de compétences et d'acteurs clés pour permettre de renforcer la circularité du plastique dans ce secteur spécifique ;

- dans la chaîne de valeur « Construction », un premier appel à projets « Chantiers circulaires, produits et services circulaires » a permis de sélectionner huit lauréats qui sont accompagnés dans le cadre de leur *best practice* et qui peuvent jouer un rôle exemplatif et moteur pour le secteur ;
- une série d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour les acteurs liés à la chaîne de valeur « Métallurgie » afin de les soutenir quant à la circularité, la recyclabilité et le cycle de vie de leurs produits.

En outre, pour ces deux chaînes de valeur, « Construction » et « Métallurgie », un appel à projets inscrit par le Gouvernement wallon dans le cadre du Plan national de relance et de résilience ainsi que dans le cadre du Plan wallon de relance a été lancé pour répondre aux défis mentionnés dans Circular Wallonia et accélérer le développement de plateformes d'excellence industrielle, technologique, scientifique et de support opérationnel, pour positionner la Wallonie comme pôle d'excellence en la matière.

Les 11 projets lauréats vont donc à présent bénéficier d'un soutien régional.

Dans la filière textile, des actions sont menées afin de mieux évaluer l'impact environnemental et le potentiel circulaire de nouvelles techniques, de l'incorporation de nouveaux matériaux, de favoriser l'écoconception dans la formation de designers inventaire et d'évaluer l'état du gisement de textile de seconde main. J'étais moi-même à la conclusion d'une après-midi d'étude sur le potentiel du chanvre.

Dans la filière alimentaire, le travail porte sur le développement d'une banque de données des matières organiques issues du système agroalimentaire, afin de viser à la réalisation d'investissements permettant leur valorisation optimale.

Les actions déjà lancées se poursuivront durant les mois à venir jusque fin 2022, début 2023. Nous sommes occupés à avancer sur d'autres actions concrètes reprises soit dans la stratégie Circular Wallonia, soit dans le Plan de relance, soit dans les deux.

Notre ambition étant de déployer l'économie circulaire. Il y a une belle mobilisation à cet égard des acteurs associatifs, économiques, de mon administration et d'une série d'interlocuteurs, une très belle volonté de progresser en la matière.

Je suis à votre écoute par rapport à toute autre précision que vous souhaiteriez obtenir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Soixante mesures adoptées il y a un an. Ma question était : combien de mesures ont déjà été mises en application ? Vous avez cité l'un ou l'autre exemple, notamment des appels à projets. Je ferais bien de revenir avec une question écrite plus précise, parce qu'il doit y avoir un tableau de bord de ces mesures. Lesquelles ont démarré, sont en phase de démarrage ou sont déjà exécutées ? Ce sera peut-être plus facile d'avoir ce tableau de bord en question écrite. Ce serait intéressant pour voir l'évolution.

Mme la Présidente. – Nous suivrons votre question si vous la déposez.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES MOYENS CONSACRÉS AU SECTEUR DE LA DÉFENSE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les moyens consacrés au secteur de la défense dans le cadre du Plan de relance ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, *L'Écho* du 21 avril dernier annonçait que l'OTAN débloquait un budget de 1 milliard d'euros pour financer un programme d'accélération technologique dans le secteur de la défense réparti sur 15 ans entre les 27 pays de l'alliance.

Deux entreprises wallonnes – WSL à Liège et A6K/Trail de Charleroi – se trouvent bien positionnées pour être sélectionnées en tant que pôles d'innovation dans le cadre de ce projet intitulé DIANA.

Par ailleurs, le projet 44 du Plan de relance prévoit une enveloppe de 35,4 millions d'euros pour un appel à projets dans le secteur de la défense. Lors d'une réponse à une question écrite que je vous avis adressée en décembre dernier, vous m'indiquiez que vous n'étiez pas en mesure de répondre à mes demandes d'éclaircissements sur cette fiche, puisque le SPW Recherche était chargé de travailler à l'opérationnalisation de la fiche, et qu'un appel à projets était prévu pour début 2022.

J'imagine que depuis décembre, vous avez la possibilité de me répondre. Qu'en est-il de l'avancement de ce point précis du Plan de relance qui est particulièrement d'actualité, eu égard à la guerre en

Ukraine et les récents développements du projet DIANA au sein de l'OTAN ?

En particulier, la fiche 44 ne figure pas dans les projets d'actions prioritaires définis par le Gouvernement avec les partenaires sociaux. Le calendrier de cette fiche est-il modifié ? Si oui, selon quelles modalités ? Quels sont les axes qui seront privilégiés dans l'appel à projets prévu en 2022 dans le secteur de la défense et quelles seront les thématiques retenues ?

Le budget prévu dans le Plan de relance se rapporte-t-il au financement du seul secteur de l'armement ou concerne-t-il également le secteur de l'aviation, le secteur spatial, le secteur des drones et l'ingénierie ?

Ce budget va-t-il venir compléter le budget pour les entreprises candidates au projet DIANA financé par l'OTAN ? Si oui, dans quelles proportions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je rejoins votre analyse et votre préoccupation. L'évolution géostratégique et le risque de défense, et d'autre part les éléments liés à la guerre livrée par la Russie en Ukraine que nous observons dramatiquement me conduisent à réaffirmer à quel point l'investissement dans nos entreprises de défense, dans la recherche en matière de défense est un point important et qui doit être prioritaire. Ce fut toujours ma conviction.

La Wallonie a une tradition, mais aussi un certain nombre d'entreprises qui sont en matière de défense, qui ont une réalité économique importante et aussi des retombées en termes d'emplois. Je pense qu'il convient, à l'évidence, de les soutenir.

Par ailleurs, le lancement de l'appel à projets Défense est planifié au plus tard début juin 2022 pour se clôturer en septembre. Je vais vous expliquer pourquoi cette temporalité.

Nous avons reçu une première version de l'appel, du dimensionnement de l'appel, de notre administration et un certain nombre de discussions ont été menées entre l'administration et les pôles de compétitivité MecaTech et Skywin en ce qui concerne les thématiques à privilégier.

Par ailleurs, j'ai souhaité disposer de l'avis de la Défense belge afin d'aligner raisonnablement nos thématiques sur les priorités en matière de défense nationale, ainsi que sur les priorités européennes, particulièrement celles qui sont ciblées pas le Fonds européen de la défense. Par cet appui, nous souhaitons entrer dans une dynamique de concertation approfondie avec la Défense belge qui, par ailleurs, prépare une stratégie Défense-Industrie-Recherche, c'est ce qu'on appelle la DIRS. Celle-ci doit permettre aux entreprises de se positionner – je l'espère – stratégiquement sur le marché européen et international en soutien aux besoins militaires belges, européens et plus large du futur.

Le budget prévu dans le Plan de relance se rapporte au financement de projet de recherche collaborative dans le secteur de la défense avec une attention spécifique aux technologies dites « *dual-use* », mais aussi de technologies disruptives, et non aux secteurs aéronautique et spatial, qui sont soutenus, par ailleurs, par le PIT Aéronautique et l'appel Plan de relance pour le secteur spatial.

Quant à votre question liée au budget, la participation au dispositif BELOTAN, le projet DIANA, il s'agit d'actions complémentaires. Dans ce projet, on retrouve le soutien aux start-up et PME. Les modalités de mise en œuvre du projet DIANA sont en cours d'élaboration par l'OTAN. Il s'agit de projets de recherche collaborative entre entreprises en ce qui concerne l'appel Défense. Ces actions vont renforcer, complémentairement à ce que nous avions initié dans le cadre de notre Plan de relance, inévitablement les positions de l'industrie wallonne dans le secteur. Je me réjouis que nous ayons pu être retenus dans le cadre de ce projet DIANA avec plusieurs de nos actions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Je vous remercie pour vos éclaircissements. Il s'agit très clairement d'un secteur important. Le 30 avril, Agoria soulignait encore dans *L'Écho* qu'il y avait des enjeux sur la question du financement et que la Région wallonne avait un rôle important parce que, sans financement, il ne peut pas y avoir de recherche et développement. C'était intéressant de vous entendre sur la recherche et développement qui allait pouvoir être mise en place.

On pense réellement qu'il faut maintenir les budgets prévus pour ce secteur et spécifiquement dans le cadre du Plan de relance.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN DE SECTEUR D'ELIA POUR LE PROJET « BOUCLE DU HAINAUT » »

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'HYPOTHÉTIQUE RENCONTRE DE M. LE MINISTRE AVEC MME LA MINISTRE DEMIR DANS LE CADRE DU PROJET BOUCLE DU HAINAUT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- de M. Desquesnes, sur « l'évolution du contexte électrique dans le cadre de la demande de modification du plan de secteur d'Elia pour le projet « Boucle du Hainaut » » ;
- de M. Desquesnes, sur « l'hypothétique rencontre de M. le Ministre avec Mme la Ministre Demir dans le cadre du projet Boucle du Hainaut ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser ses questions.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est l'occasion pour moi, au travers de ces deux questions, de faire le point sur l'état du dossier de la Boucle du Hainaut.

Voilà plus de 18 mois qu'Elia a déposé une demande de modification du plan de secteur pour une ligne à très haute tension reliant Avelgem à Courcelles. Il s'agit d'une modification de 86 kilomètres et de plusieurs morceaux de plan de secteur.

Si c'est un dossier qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et provoqué beaucoup d'échanges, notamment au sein de cette commission, mais également sur le terrain dans les communes concernées.

Force est de constater que les paramètres de ce dossier ont fortement évolué. Les donnes de septembre 2019, de 2020, de 2021 et celles de 2022 ont complètement été bousculées par toute une série d'événements.

L'événement le plus récent est la guerre en Ukraine, qui a montré notre dépendance aux énergies fossiles, singulièrement au gaz et au pétrole russes, et la nécessité de développer davantage d'autonomie stratégique pour la Wallonie ainsi que la nécessité de réduire notre dépendance par rapport au gaz importé. J'ai déjà eu l'occasion, d'ailleurs, de vous entendre développer et appuyer ce type d'argumentaire. Dans ce contexte, le modèle de stratégie énergétique belge a démontré toutes ses limites. Le fameux mécanisme fédéral de CRM est en contradiction directe avec nos objectifs climatiques.

Parallèlement, votre gouvernement a décidé d'investir massivement dans le domaine énergétique puisque c'est un des axes du Plan de relance. Nous saluons ce choix, notamment en maximisant tous les investissements qui visent à réduire notre consommation énergétique, tous les investissements économiseurs d'énergie, entre autres.

Tout cela nous amène à reconsidérer profondément, fondamentalement, nos besoins énergétiques et donc aussi nos besoins en infrastructures énergétiques. Comme ministre de l'Économie, je sais que vous êtes sensible à cet enjeu de la maîtrise des coûts énergétiques. L'influence sur les prix est un élément fortement impactant. Vous prônez, avec le Gouvernement wallon, le développement de solutions endogènes, des productions in situ, du stockage, de l'économie, les mécanismes de communauté d'énergie dont on reparlera ce mercredi. Nous le soutenons. Tous ces développements de recettes et de ressources endogènes sont en concurrence directe avec d'autres formes d'énergies produites en dehors de notre territoire, ce que j'appelle les ressources exogènes. Évidemment, chaque fois que l'on tire de nouveaux câbles à haute tension vers ces ressources exogènes, on rend plus compétitives ces énergies produites en dehors de la Wallonie au détriment des actions que nous pourrions mener sur notre territoire.

Il y a également un paramètre important, c'est la décision fédérale de poursuivre l'exploitation de deux réacteurs nucléaires en Belgique, dont un se situe en Wallonie, mais également d'investir dans la recherche de nouveaux procédés sur l'énergie nucléaire.

Tout cela m'amène à la conclusion et à la considération fondamentale que la demande initiale d'Elia doit être totalement revue, repensée, réexaminée, rejaugée dans le cadre de son projet, de sa demande Boucle du Hainaut à l'aune de ces changements majeurs.

Parallèlement, par rapport à la situation que nous connaissons singulièrement mise en évidence par la crise et la guerre en Ukraine, je pense que la Wallonie doit se doter d'une vision stratégique en matière

d'autonomie énergétique. Sans cela, comment prendre attitude dans des dossiers de concrétisation, qu'il s'agisse d'octrois de permis pour des centrales turbines gaz vapeur ou qu'il s'agisse, comme dans le dossier de Boucle du Hainaut, d'une décision de modifier, de profondément impacter le territoire par l'installation d'une ligne à haute tension.

Je n'ai jamais vu, ni dans votre chef ni dans celui de votre collègue, le ministre de l'Énergie, la volonté de déterminer une vision nouvelle de la stratégie énergétique de la Wallonie. Pourquoi ? Pourquoi cette absence de mobilisation ?

C'est vrai que je pourrais adresser aussi la même question à votre collègue, Philippe Henry, mais vous êtes tous membres du Gouvernement. Je vous interroge ici davantage sous l'angle de l'aménagement de territoire parce que c'est un sujet qui est impactant, qui mobilise beaucoup de citoyens, notamment dans toute la région du Hainaut.

Le Gouvernement wallon reste-t-il au balcon en, en disant que tout ce qui se passe ne change rien à sa situation ou, au contraire, jugez-vous important de prendre les choses en main dans ce dossier au niveau du Gouvernement wallon ?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour ma première question.

J'en ai une seconde, toujours en lien avec le dossier Boucle du Hainaut, qui revient finalement sur la dernière étude ou expertise ou contre-expertise – selon la terminologie que vous avez initiée –, qui a été confiée à Mme Bekolo. S'il y a un des éléments sur lequel les opposants et les détracteurs du projet comme celles et ceux, du côté d'Elia, qui le défendent s'accordent, c'est que, aujourd'hui, indubitablement, la ligne Boucle du Hainaut est indissociable du projet Ventilus. La démonstration est faite, tout le monde est d'accord avec ces éléments-là.

Il y a un saucissonnage administratif parce qu'il s'agit de deux Régions qui ont des compétences en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, mais les dossiers sont indissociés ; d'où ma question du 21 décembre dernier concernant la nécessité d'ouvrir un dialogue avec les autorités flamandes. Vous m'aviez alors répondu que vous alliez prendre langue avec votre homologue, Mme Demir, celle qui a le dossier en main côté flamand.

Début janvier, je vous ai réinterrogé pour savoir si le dialogue avait pu évoluer. Vous m'aviez répondu ceci : « Quant à la rencontre avec ma collègue, Mme Demir, en lien avec le projet Ventilus, je l'ai effectivement contactée et je suis en attente d'une proposition de date pour fixer cette rencontre. J'ai proposé, m'avez-vous précisé, que cela soit en direct ou que ce soit via nos chefs de cabinets et nos experts qui puissent se rencontrer ». Je poursuis avec vos propres propos, vous m'aviez dit à l'époque que pour un tel enjeu, un échange au niveau ministériel semblait nécessaire pour, à tout le moins, initier le dialogue.

Le 15 février dernier, je vous ai donc à nouveau sollicitée pour savoir si vous aviez effectivement eu un retour de Mme Demir. Vous m'aviez répondu que vous aviez adressé un rappel parce qu'il n'y avait pas encore eu de retour.

Nous voici, Monsieur le Ministre Borsus, quasiment six mois après les premières tentatives de contact. Monsieur Borsus, avez-vous enfin eu un contact avec Mme Demir ? Sinon, comment expliquez-vous l'absence de réponse, ce silence de Mme Demir ? Avez-vous entrepris d'avoir recours à d'autres canaux que le SMS que vous aviez adressé à la ministre ?

Si, par contre, la rencontre a eu lieu, qui y a participé ? À quel niveau était-ce ? Cela a-t-il eu lieu entre vos cabinets, vos techniciens, ou avez-vous vous-même pris part au dialogue ? Qu'a-t-il été échangé ? Y a-t-il à tout le moins une décision d'une approche commune par rapport à un dossier dont on voit très clairement qu'il s'agit d'un saucissonnage pour des raisons réglementaires de la part d'Elia ? Wallonie et Flandre vont-elles s'entendre pour discuter avec Elia notamment de l'alternative qui est portée tant par des groupements au nord qu'au sud du pays ?

Enfin, Monsieur le Ministre Borsus, j'étais un peu étonné parce que j'avais interrogé votre collègue, le ministre Henry, qui participe au groupe de travail CONCERE, qui est un groupe de travail qui a été mis en place dans le cadre de la régionalisation des compétences en matière énergétique et qui dispose de toute une série de sous-groupes de travail. Il m'a dit que, le 2 décembre, le dossier avait été porté à l'ordre du jour du groupe de travail Infrastructures transrégionales. Il m'a indiqué, dans sa réponse, il y a quelques semaines, que ce n'est pas lui qui est le ministre titulaire ou représenté au sein de ce sous-groupe de travail Grandes infrastructures, mais que c'est dans le cadre de vos compétences. Il m'a dit : « Interrogez, posez la question à M. Borsus. »

J'aimerais donc savoir si, lors de cette fameuse réunion du 2 décembre du sous-groupe de travail Grandes infrastructures, votre cabinet ou votre administration étaient représentés. Que s'est-il dit à propos de Ventilus-Boucle du Hainaut, puisque c'était l'ordre du jour ? Que s'est-il échangé à cette occasion ?

Quand y a-t-il possibilité de remettre à l'agenda ce dossier, au vu du changement de contexte géostratégique et énergétique que nous connaissons aujourd'hui en Wallonie, qu'il s'agisse de la guerre en Ukraine, de la perspective de fermeture des livraisons de gaz russe ou encore de la décision du Gouvernement fédéral de prolonger deux réacteurs nucléaires au-delà du terme initialement prévu pour moins de 10 ans ?

Merci de m'éclairer sur ces différents aspects du dossier lié à la Boucle du Hainaut.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, permettez-moi de rappeler un certain nombre d'éléments puis de répondre très directement à vos questions.

Il est tout d'abord utile de rappeler que la Boucle du Hainaut, comme vous le soulignez, a des objectifs complémentaires et, à l'évidence, une articulation avec le dossier de Ventilus.

Par ailleurs, l'étude de Mme Bekolo s'est fondée sur le plan de développement 2020-2030 du réseau de transport d'électricité qui inclut non seulement le projet de la Boucle du Hainaut, mais aussi celui du projet Ventilus ; ce qui rend le second projet difficilement dissociable du premier et vice versa.

Lors de la séance de la commission parlementaire du 15 février dernier, j'avais indiqué être en attente d'une proposition de date ou d'un accord sur un rendez-vous pour une rencontre avec mon homologue flamande, Mme Demir, afin d'aborder avec elle les questions que pose le corridor Ventilus-Boucle du Hainaut, que ce n'était qu'à l'issue de cette rencontre que je répondrais aux courriers qui m'ont été adressés par les communautés de communes, les bourgmestres des villes et communes concernées et REVOLHT, et que, par ailleurs, je prendrais, le cas échéant, attitude.

En effet, l'entrevue attendue avec Mme Demir ne s'est pas encore réalisée. J'ai rappelé mon souhait de cette rencontre. C'est la raison pour laquelle je n'estime pas être, à ce stade, en possession de toutes les informations nécessaires en vue de la décision à prendre. Je vais expliquer l'état du dossier en Flandre en quelques mots, suivant ce qui m'en est connu.

Par ailleurs, comme je l'avais évoqué, il existe une possibilité de concertation ou d'échange d'informations au travers d'un groupe de travail, dénommé « Gewestoverschrijdende projecten-Projets transrégionaux », le groupe GOP-PTR créé par un accord de coopération du 27 février 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la création d'un comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations pour des projets d'infrastructures énergétiques transeuropéennes, en exécution du règlement n° 347/2013 de l'Union européenne au sein de CONCERE.

L'accord de coopération a été créé afin de coordonner et d'échanger concernant des projets d'intérêt communautaires, mais il permet également de suivre d'autres projets liés à l'énergie ; c'est le cas de Ventilus-Boucle du Hainaut.

Ce groupe de travail a pour but de coordonner les contacts et d'échanger des communications, des informations et des états des lieux en ce qui concerne les diverses autorisations en matière d'infrastructures d'énergie dans les entités régionales et/ou fédérale.

En ce qui concerne notre participation à ce groupe, la dernière réunion de celui-ci a été organisée le 2 décembre dernier ; des membres de mon cabinet y étaient présents ainsi que des représentants des ministres Henry, Maron, Tellier et de nos homologues fédéraux. La Flandre n'était pas représentée à cette réunion. Vous m'avez demandé, par un autre biais, le procès-verbal de cette réunion que je ne manquerai pas de vous transmettre ; vous y observerez que les uns et les autres ont fait un état du dossier. Mes collaborateurs ont expliqué ce que nous avons régulièrement exposé en cette commission, c'est-à-dire l'état des lieux, des études et des contacts, les réclamations, les études menées par M. Jing Dai et Mme Bekolo, et cetera.

Ce groupe est convoqué par la ministre fédérale, Mme Van der Straeten, le cas échéant, de concert avec son collègue en charge de la Mer du Nord. Les représentants d'Elia ou d'autres représentants peuvent également être invités. Le secrétariat de ce groupe de travail est assuré au niveau du SPF Économie au sein de la direction générale Énergie.

Par ailleurs, j'ai pris soin de faire examiner le besoin de cette ligne et le choix technologique d'Elia par deux expertises indépendantes successives. Aux termes de l'analyse de Mme Bekolo, le concept de REVOLHT, en ce qu'il propose une alternative d'injection et non de transport, n'est pas, selon les termes de Mme Bekolo, considéré comme pertinent. C'est ce qui la conduit à ne pas recommander d'étude additionnelle compte tenu du réseau belge existant et de la manière dont il a été planifié.

Comme je l'avais également indiqué le 15 février, je n'en tire pas nécessairement de conclusion définitive, mais c'est ce qui a été exposé à dire d'experts.

Plusieurs de vos questions portent sur la planification énergétique, sur l'orientation énergétique, sur les conséquences des choix posés en ce qui concerne le maintien de deux unités de production nucléaires, une dans le sud, une dans le nord. À l'évidence, ces points-là relèvent de la politique énergétique, de la planification d'énergie, et cetera. J'ai évidemment un avis sur la question, mais je suis ici dans la rubrique « Aménagement du territoire et urbanisme ».

Quant à un permis, je dois prendre en compte cet élément-là en priorité, mais vous avez noté, comme moi, que mon collègue wallon en charge de l'Énergie a eu l'occasion de répondre ou aura l'occasion de répondre

à des questions au Parlement. Par ailleurs, dans les médias, le 19 mars dernier, dans le journal *L'Écho*, mon collègue wallon en charge de l'Énergie a indiqué que, à ses yeux : « Cette ligne doit se faire pour acheminer l'électricité qui vient de l'offshore ou de l'Angleterre, mais elle est aussi incontournable pour alimenter le Hainaut en électricité, sans quoi il y aura potentiellement une difficulté d'approvisionnement pour des entreprises ». Je ne commente pas. Je me permets de citer cette caractérisation de la ligne, considérée par mon collègue comme incontournable.

En ce qui me concerne, je souhaite garder la même ligne de conduite de bout en bout, c'est-à-dire une totale transparence dans ce dossier, dans les démarches effectuées et dans les sollicitations qui ont été faites à différents égards.

Mon homologue flamande a fait le choix de désigner un intendant dans le cadre de la procédure flamande. Il s'agit de M. Guy Vloebergh. En tant qu'intermédiaire indépendant, ce dernier était chargé des discussions avec les parties concernées, avec les riverains et les autorités locales, notamment en lien avec la question du besoin de la ligne et celle du choix technologique opéré par Elia. On a, si je puis dire, un certain nombre de questionnements qui sont les mêmes, mais qui sont traités à la diligence de l'intendant.

En ce qui concerne celui-ci, fin février, le mandat de l'intendant pour Ventilus a expiré et son rapport a été communiqué à ma collègue flamande en date du 28 février. Le rapport de l'intendant comprend une série de conclusions sur le choix de la technologie pour un réseau robuste orienté vers l'avenir et les conséquences des plans fédéraux en ce qui concerne l'augmentation de la capacité. Ce rapport n'est cependant pas encore disponible, Mme Demir se réservant assez légitimement la primeur de son analyse ainsi qu'elle l'a précisé elle-même devant le Parlement flamand. Cela explique évidemment la nécessité avant que nous puissions enregistrer une décision en Flandre ou que nous puissions avoir ce contact entre correspondants wallons et flamands.

Par ailleurs, je reste sur ma position quant à cet élément. Cet échange est indispensable. Je respecte bien sûr le temps nécessaire pour que ma collègue puisse pleinement analyser le rapport qui lui a été transmis.

Pour la planification du réseau, je ne peux que vous inviter à orienter, à travers les collègues, un certain nombre de questions vers le Fédéral. Ce plan de transport 2020-2030 doit-il être réactualisé ou doit-il être à tout le moins réanalysé sur la base des informations récentes en matière d'évolution des besoins en énergie ? J'ai d'ailleurs vu que les chiffres d'Elia avaient évolué en la matière dans un certain nombre de communications dans la sphère fédérale.

Dans ce dossier, les différentes spécifications remontent notamment au SDT de 2019 puisque la Boucle du Hainaut y apparaît déjà, qui précisait, dans son objectif « AM 5 : Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique », qu'il est nécessaire de « réaliser le renforcement et le bouclage du réseau très haute tension » par un « nouveau corridor Avelgem-Centre afin de finaliser le bouclage Centre – Zomergem, Kruibeke, Courcelles, Avelgem ». C'est le SDT tel qu'il a été approuvé, sur proposition de mon collègue, Carlo Di Antonio, à l'époque, en page 67.

Compte tenu des évènements récents, ces points doivent-ils faire l'objet de complément, d'infléchissement, de modulation, et cetera ? Ces éléments relèvent tout d'abord des ministres de l'Énergie. Je vous invite à ne pas hésiter à les questionner. Je suis moi-même à leur disposition et à votre disposition pour y contribuer.

Voilà exactement ma ligne de conduite, qui ne varie pas depuis le début, en totale transparence par rapport à tous les interlocuteurs. C'est une démarche que j'essaie d'être nourrie d'un maximum d'expertise, d'un maximum de concertation et d'un cheminement que j'espère logique, jusqu'au moment où il conviendra que je prenne une décision, quelle qu'elle soit d'ailleurs, en ce qui concerne cette première étape de procédure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je peux vous reconnaître au moins la logique du *ne varietur*. Vous restez sur la même ligne, certes, mais j'ai l'impression que les choses bougent autour de nous. Vous avez terminé votre réponse en rappelant le SDT de 2019. Celui-ci prévoit effectivement la nécessité du liaisonnement Boucle du Hainaut. Il ne dit pas quelle technologie doit être utilisée ni quel parcours doit être choisi. Surtout, le SDT de 2019, votre Gouvernement vient de le déchirer et d'y renoncer. Or, le SDT est votre responsabilité en tant que ministre de l'Aménagement du territoire.

Vous me dites – et l'on joue un peu au ping-pong dans ce dossier – que le développement, la stratégie et le plan énergétique d'Elia sont des compétences fédérales. Sur le plan de répartition des compétences, vous avez pleinement raison, Monsieur le Ministre. Toutefois, quand on voit ce qu'il se passe aujourd'hui, comment les forces centrifuges de ce pays sont à l'action, les risques qui sont les nôtres – une partie de ma question s'adressait à vous en tant que ministre de l'Économie – sur l'indépendance énergétique et le fait que sans maîtrise de notre énergie jamais nous ne pourrons redéployer et soutenir les entreprises en Wallonie, car c'est un vecteur essentiel, je m'étonne que vous me répondiez simplement : « Allez voir le ministre Henry, allez voir le Gouvernement fédéral ».

Je trouve que c'est un enjeu majeur pour l'économie wallonne que d'être capables de déterminer notre vision stratégique en matière d'énergie. Or, aujourd'hui, les paramètres ont changé : guerre en Ukraine, objectifs climatiques ou encore choix du Gouvernement fédéral de prolonger les réacteurs nucléaires. Que ce soit vous, votre collègue en charge de l'Énergie ou la ministre de l'Environnement, le ministre-président, peu importe, mais nous avons besoin en Wallonie d'une vision énergétique claire. C'est seulement à partir de ce moment-là que l'on pourra mettre les différents outils en place.

Enfin, je voudrais pointer l'absence et l'étonnant silence de Mme Demir. N'avez-vous pas d'autres moyens pour entrer en contact avec elle ? Depuis cinq mois, il n'y a toujours pas de rendez-vous fixé, alors que, vous le dites comme moi, le dossier est identique en Wallonie et en Flandre. S'il n'y a pas de dialogue, on va à nouveau marcher la tête à l'envers, et je le regrette.

(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ARTICLE D.IV.58 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PERMETTANT AUX COMMUNES DE REFUSER UN PERMIS D'URBANISME ET LE CAS DE GEMBLOUX »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'article D.IV.58 du Code du développement territorial permettant aux communes de refuser un permis d'urbanisme et le cas de Gembloux ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a 15 jours, j'extrapolais la capacité que donne l'article D.IV.58 du CoDT de pouvoir refuser des permis quand une réflexion territoriale est menée avec des outils qui ne sont pas légaux. Par exemple, les *masterplan* dont on fait beaucoup usage en Wallonie.

Vous m'aviez dit : « La notion de moratoire, pas question ». Ici, je reviens avec un cas complètement concret et basé sur des outils légaux et sur un droit ouvert par le code.

Je refais un peu l'historique du dossier, mais vous l'aurez compris, ma question porte essentiellement sur la capacité de certains outils parce qu'ils ouvrent une réflexion sur une portion de territoire à permettre aux communes de refuser des permis pendant le temps de la réflexion.

Je prends un exemple particulier, celui de la commune de Gembloux, où, à travers un arrêté ministériel du 20 septembre 2021, vous acceptiez, contre la position de la commune, la création d'une nouvelle voirie communale à Lonzée dans la commune de Gembloux. Cette voirie permet l'urbanisation de la zone et la construction de quatre habitations. Votre arrêté donnait suite à un recours déposé contre la décision du conseil communal le 26 juin 2021, et qui, suivant ses prérogatives, statue en première instance et avait refusé l'ouverture de la voirie.

Le promoteur revient et introduit un permis d'urbanisme que la Ville de Gembloux, en se prononçant sur le fond, a également refusé. C'est là où elle a motivé son refus notamment par le droit de refuser tout permis pendant trois ans dans le cadre de l'ouverture à révision de son schéma de développement communal en vertu de l'article D.IV.58 du CoDT.

Le demandeur introduit alors un recours auprès de vous et, malgré un avis défavorable de la Commission de recours, il obtient son permis d'urbanisme.

Les autorités communales de Gembloux réfléchissent le futur urbanistique de leur commune, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des orientations régionales en matière de Stop béton. Il faut un schéma de développement communal, elles réfléchissent cet avenir en fonction des objectifs wallons, et elles estiment visiblement que le projet immobilier dont question pourrait grever ce futur.

L'objectif de l'article D.IV.58 du CoDT n'est-il pas précisément de protéger les décisions de refus du collège dans ce cadre ? Pourquoi a-t-il dérogé à cet article D.IV.58 ? Je suis un peu étonnée, car je croyais que l'on ne pouvait y déroger.

Le recours devant le Conseil d'État n'est-il pas suspensif et n'empêchera-t-il pas le projet d'être construit dans ce cas de figure ? On déroge à un article du code qui permet l'arrêt du dossier et du permis.

De quelles alternatives la commune dispose-t-elle alors que sa volonté de penser l'aménagement de son territoire, et dès lors sa décision de ne pas construire, se concrétise ? Ils posent une décision qui me semble assez claire. Que peuvent-ils faire pour que leur décision ait lieu ?

J’essayais de vous l’introduire, mais c’est très important pour moi et dans les objectifs du Stop béton, de demander à chacun et aux autorités locales de réfléchir leur devenir. Cela pose plus largement un enjeu de principe, de mon point de vue.

M. le Ministre peut-il me préciser combien de décisions similaires sont prises en matière d’octroi d’ouverture de voirie contre la position du conseil communal depuis le début de la législature ?

Cela pour savoir si ces décisions qui vont à l’encontre de projets qui, pour les autorités locales, bétonneraient à mauvais escient leur territoire. J’ai une petite tendance à dire qu’ils ont raison, parce que moins on construira, plus on ira rapidement vers notre objectif de la DPR, mais cela, c'est mon point de vue politique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, l’objectif premier de l’article D.IV.58 vise à offrir la possibilité pour l’autorité compétente pour statuer sur une demande de permis de refuser celui-ci en raison de l’initiation d’une procédure de révision du plan de secteur, en ce compris la carte d'affectation des sols ou d'un schéma de développement pluricommunal ou communal.

Il s'agit bien d'une possibilité – le législateur, dans sa grande sagesse, a dit « possibilité », ce n'est pas une obligation – offerte à ladite autorité et non d'une obligation, la décision d'actionner ce mécanisme dépendant de l'analyse des circonstances de fait et de droit, mais aussi des qualités du projet, de son importance et d'autres éléments d'analyse en termes d'aménagement du projet du dossier sous-jacent à la demande de permis.

Cette faculté appartient tant à l'autorité statuant en première instance qu'à celle statuant sur recours, c'est-à-dire le Gouvernement wallon, lequel intervient en réformation de la décision contestée et est donc dans l'obligation d'analyser l'ensemble des éléments du dossier, à l'instar de l'autorité, quelle qu'elle soit, qui fut appelée à statuer en première instance.

En ce sens, l'objectif de l'article D.IV.58 ne peut être compris comme visant à protéger les décisions de refus prises par les collèges communaux, auquel cas le Gouvernement wallon ne pourrait remplir l'obligation d'analyse, précitée, qui est la sienne.

Si je rejoignais l'analyse de Mme la Députée relative au caractère non suspensif du recours en annulation au Conseil d’État, encore les lois coordonnées sur le Conseil d’État prévoient-elles une procédure de référé administratif permettant, sous certaines conditions, d'obtenir la suspension de l'exécution de la décision administrative contestée.

Depuis le 16 septembre 2019, date de mon entrée en fonction, en ce qui concerne les dossiers qui ont été traités à ce jour, seuls 19 d'entre eux ont fait l'objet d'un accord alors qu'ils avaient été refusés en première instance par les conseils communaux. Il ne s'agit donc pas d'une situation exceptionnelle.

Par ailleurs, je me permets de vous indiquer que, dans la même ville de Gembloux, comme dans d'autres villes ou communes, lorsque ma décision est conforme à la décision de refus, d'octroi de conditions prises en première instance, dans certains cas, il y a une satisfaction communale qui s'exprime. Ce fut le cas à Gembloux dans certains dossiers structurants en disant : « Monsieur le Ministre, nous sommes satisfaits que vous ayez pleinement intégré nos choix communaux, les orientations ou, dans vos analyses, que vous ayez rejoint certains éléments communaux, dans des dossiers structurants à Gembloux ».

J'ai eu l'occasion de regarder cette interview donnée par l'échevin de l'Urbanisme de la Ville de Gembloux à la télévision communautaire qui revenait à nier carrément le droit de recours que n'importe quel porteur de projet, n'importe quel citoyen, a le droit d'activer auprès du Gouvernement wallon. Non, il y a un droit de recours prévu dans le CoDT. Dans certains cas, les communes et les villes se réjouissent de la décision prise ; dans d'autres cas, elles le contestent. Mon prédécesseur, qui se situe au bout du même banc que vous pourrait en faire large témoignage.

En l'espèce, le Conseil d’État est saisi. De nouveau, il y a une très petite minorité de mes décisions qui sont querellées au Conseil d’État. En toute hypothèse, on aura l'occasion de voir ce que la juridiction administrative pourra décider en la matière, comme c'est le cas potentiellement dans un certain nombre d'autres dossiers.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre. Les 19 projets que vous citez, ce sont bien 19 projets par rapport à l'ouverture de voirie, donc la décision du conseil communal. Je n'ai pas envie de polémiquer sur le détail de la décision, mais cela reste complexe d'aller contre une décision du conseil communal qui vise la non-urbanisation de son territoire, en tout cas une urbanisation raisonnée. Pour moi, cela reste un problème.

Je ne conteste en rien – j'en suis même persuadée – que vous ayez pu prendre des décisions, avec votre connaissance du terrain et avoir des avis qui sont respectables et respectés et même mis en avant.

Là, cela me semble beaucoup, d'autant plus que c'est une volonté communale. On peut faire le lien avec ce qui se passe au niveau des pouvoirs locaux pour l'instant : le blues des élus locaux, la difficulté à se faire respecter, c'est important aussi. Cela ne me semble pas contraire à notre trajectoire. Je reviendrai vers vous pour avoir la discussion, mais en plus, cela vise un objectif, en l'occurrence le Stop béton.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. NEMES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SANCTUARISATION DE LA CHARTREUSE À LIÈGE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la sanctuarisation de la Chartreuse à Liège ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Minsitre Borsus, 500 personnes se sont mobilisées le samedi 9 avril pour la Parade des oiseaux, manifestation citoyenne de soutien pour la protection de la Chartreuse. Depuis, une interpellation citoyenne a eu lieu au conseil communal de Liège, portée par une nouvelle manifestation, le 25 avril. Ils continuent ainsi un long combat pour la protection des espaces verts à Liège.

Liège n'a pas assez d'espaces verts. Là où l'OMS préconise au moins 10 mètres carrés d'espace vert par habitant dans les villes, à Liège, il n'y en a que 8, quand on ne compte pas le Sart Tilman. Certains quartiers n'en ont pas du tout. C'est le cas de Bressoux et d'Amercœur qui bordent pourtant la Chartreuse.

En cette période où nous avons connu la catastrophe des inondations de juillet, mais aussi de nombreuses vagues de chaleur, la destruction des espaces verts pour des projets immobiliers de haut *standing* est totalement incompréhensible. D'ailleurs, que cela soit la Chartreuse, les Coteaux, le Riponais ou bien d'autres, les Liégeois ne s'y trompent pas et sont nombreux à se battre pour empêcher la bétonnisation de leurs rares espaces verts.

Toutefois, ce combat semble sans fin, car ces zones ne sont pas protégées. À la Chartreuse, c'est la troisième fois que le même promoteur dépose un projet au même endroit.

Comment est-ce possible vu les enjeux climatiques, environnementaux et démocratiques, qu'après ces années de lutte, vous n'ayez pas sanctuarisé la Chartreuse ni aucun autre espace vert liégeois ?

Pourquoi avoir donné un permis pour ce projet ?

Le bourgmestre de Liège vous a clairement renvoyé la balle. Pourquoi n'avoir pas tenu compte des positions des instances locales dans ce dossier ?

D'avance, merci pour vos réponses.

Mme la Présidente. – Monsieur Nemes, votre sujet me semble très intéressant, tant et si bien que j'ai posé exactement la même question il y a 15 jours. Je ne comprends pas. Un beau jour, il va falloir que l'on m'explique. Si vous me dites qu'il y a un élément d'actualité...

M. Nemes (PTB). – Je peux répondre directement, Madame la Présidente. Effectivement, il y avait eu une question sur la recevabilité de cette question orale. Le fait nouveau, c'est l'interpellation citoyenne du 25 avril au niveau du conseil communal de Liège.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je vous remercie infiniment, Monsieur le Député, mais j'ai vraiment détaillé de façon très circonstanciée l'ensemble de ce que je sais de ce dossier, des positions et des analyses, il y a 15 jours.

Il n'y a aucun élément nouveau qui me soit revenu. Je me permets donc de vous inviter à vous référer au compte rendu complet de la séance précédente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Je pense que le fait nouveau, c'est que le bourgmestre de Liège et d'autres membres de sa majorité ne vous ont pas fait parvenir d'avis négatif. C'est cela, le fait nouveau ici.

Je pense que la Ville de Liège a clairement pris position. Laissez-moi peut-être remettre les choses dans le contexte. Votre position d'il y a deux semaines était plutôt hésitante et on a par contre ici une position du bourgmestre de Liège qui est plutôt fâché sur cette question. Je ne comprends pas que vous ne saisissiez pas l'opportunité pour clarifier votre position par rapport aux autorités de la ville communale de Liège. Dont acte.

Mme la Présidente. – Je tiens juste à préciser que l'on me montre une interpellation du collectif Un air de Chartreuse daté du 25 avril. J'ai des justifications par rapport aux services du greffe et de la raison pour laquelle cette question apparaît en commission. Je m'en étonnais, vous m'avez répondu. C'est ainsi fait.

Cela dit, je comprends que M. le ministre Borsus n'ait pas nécessairement d'élément nouveau.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Écoutez, je ne suis vraiment pas suspect. Je réponds au Parlement de façon très détaillée, je n'ai jamais eu une heure de retard dans une seule question écrite ni quoi que ce soit. Je n'ai donc vraiment aucun problème, mais on me questionne concernant ce qui a été ou aurait été exprimé au conseil communal de Liège. Je n'ai aucune étape de procédure nouvelle, je n'ai aucun élément complémentaire par rapport à ce que j'ai détaillé il y a quelques jours à peine.

Je suis néanmoins à votre disposition, Monsieur le Député, dès que des éléments nouveaux seront portés à ma connaissance pour répondre, s'il devait y en avoir qui entraîneraient quelque modification que ce soit par rapport à ma réponse d'il y a à peine 14 jours ouvrables.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Ce faisant, vous répondez en fait à la question. Merci pour cette deuxième intervention, Monsieur le Ministre Borsus. Vu que la question était que, M. Demeyer, bourgmestre de la ville de Liège, dit avoir pris contact avec vous. Vous me dites n'avoir toujours rien reçu et donc, effectivement, nous allons continuer à poser des questions ici, au niveau du Parlement, et du côté de la ville, pour savoir pourquoi on continue de protéger les intérêts du promoteur immobilier sur le site de la chartreuse plutôt que de sanctuariser cet espace vert.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je ne comprends pas l'utilisation du terme « protéger ». D'où vient cette affirmation ? Avez-vous lu ma réponse à la question que m'a adressée Mme Cremasco ? Cette affirmation est totalement gratuite et, par ailleurs, mensongère, mais cela vous ne l'ignorez pas.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Vous avez pris cela pour une attaque, Monsieur le Ministre. Peut-être que mes propos n'étaient pas clairs. Je ne prétends pas que vous défendiez le promoteur immobilier, mais je constate que sur la Chartreuse, pour la troisième fois, malgré les mobilisations citoyennes, la même société immobilière dépose un projet pour détruire un espace vert et construire un projet de haut standing et qu'elle se justifie par le dépôt de son projet, et qui passe par vos services et ceux du bourgmestre de Liège.

Il y a un quiproquo à éclaircir. Vous me dites qu'il y a peut-être plus de précisions dans la réponse d'il y a deux semaines. Je ne les ai pas lues, d'où la question d'aujourd'hui.

Il n'y a pas d'accusation de ma part envers vous sur ce dossier. Si vous l'avez perçu comme cela, je vous prie de m'en excuser.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci pour la précision.

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INSTAURATION D'UN PERMIS D'URBANISME POUR LA CRÉATION DE GÎTES D'HÉBERGEMENT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'instauration d'un permis d'urbanisme pour la création de gîtes d'hébergement ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, à titre personnel, je suis content. Le sujet que j'aborde dans ma question est fondamental dans ma région, dans l'arrondissement de Verviers, mais pas seulement à Verviers, car le problème des gîtes mobilise partout sur le territoire wallon et a été exposé, dans un premier temps, pour la Conférence des bourgmestres – il fonctionne bien à Verviers –, où les bourgmestres, unanimes, ont dit : « Ce n'est plus possible, nous avons des communes, des villages entiers ou des hameaux entiers, qui sont devenus des cités « dortoirs » ou festives de week-end, puisque des personnes extérieures, de Flandre ou des Pays-Bas, acquièrent des bâtiments et les transforment en grands gîtes, qui se transforment, après avoir été loués pour 10 personnes, en mini-dancing le week-end ». Vous n'y êtes pour rien,

je ne fais que raconter ce que l'on m'a dit puisque je n'ai jamais participé à ce genre de festivités.

Cela pose un problème majeur, car pour les quelques personnes qui continuent à habiter ces villages et ces hameaux, cela devient insupportable. Les pouvoirs locaux se trouvaient démunis puisqu'il n'y a pas d'autorisation à demander, de quelque façon que ce soit, à partir du moment où il n'y a pas de modification des espaces extérieurs du bâtiment. Il n'y a pas de permis d'urbanisme à introduire.

Nous avons souligné ce problème à plusieurs reprises. Je vous ai déjà interpellé ; d'autres collègues l'ont fait également. J'ai lu avec plaisir que vous aviez soumis au gouvernement le 21 avril dernier, un projet d'arrêté qui devrait cadrer la mise en œuvre de ces gîtes. Vous en avez fait commentaire dans la presse, je l'ai lu avec attention.

Mon impatience était telle que je ne pouvais m'empêcher de vous déposer une question pour vous demander des précisions.

Quels types d'hébergements touristiques sont-ils concernés ? Quelles seront les modalités ?

Les communes seront-elles associées au dispositif ?

Quelle coordination aura lieu entre le Code de développement territorial et le Code du tourisme ?

Quel est l'impact réel des réclamations des communes quant au phénomène décrit ?

Pouvez-vous nous donner des indications sur le calendrier de la mise en œuvre ? En effet, on avait évoqué que l'on pourrait être prêts avant l'été, mais semblerait que cela prendrait un peu plus de temps.

Je me réjouis déjà, tout en vous remerciant de votre détermination sur ce dossier, des réponses que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, j'ai en effet proposé au Gouvernement – je tiens à remercier mes collègues, qui ont accepté – d'exécuter l'habilitation que l'on retrouve dans la partie décrétale du CoDT qui permet de soumettre à permis d'urbanisme la création d'un hébergement touristique dans une construction existante.

En l'absence de construction nouvelle ou de transformation d'une construction existante significative, la création de ces hébergements échappe aujourd'hui à toute autorisation – je ne parle pas du Code du tourisme, j'y reviens -, avec pour conséquence une impossibilité pour les villes et communes de réguler un aspect important de l'aménagement du territoire et de leur lieu de vie.

Certes, le Code du tourisme prévoit une déclaration pour tout hébergement touristique, déclaration qui sera, bien entendu, maintenue, mais cette déclaration vise principalement à s'assurer de la sécurité des occupants et du respect des règles en la matière. Elle est donc étrangère au développement territorial.

La création d'hébergements touristiques peut, dans certains cas, entraîner des incidences négatives dans le cadre de vie des habitants. Vous m'en avez fait témoignage dans cette commission et d'autres bourgmestres m'ont alerté à cet égard. On a constaté, par exemple, lorsque la présence de ce type d'hébergements est importante, voire très importante, une pression sur le logement, ou encore une suroffre touristique locale.

Il est dès lors proposé de soumettre à permis d'urbanisme la création d'un hébergement touristique quelle que soit la zone du plan de secteur dans laquelle elle est réalisée et quelle que soit la construction dont l'affectation est modifiée.

Des exemples relatés dans le cadre de la *task force* CoDT, il apparaît en effet que les incidences négatives peuvent être constatées, tant dans les zones destinées à l'urbanisation que dans les zones a priori non destinées à l'urbanisation, et que, par ailleurs, la nature des constructions concernées est très diverse. Il est également reconnu que la problématique n'est pas limitée aux gîtes de grande capacité.

Si cette proposition répond aux attentes de nombreuses villes et communes qui s'étaient manifestées, elle figure également parmi les recommandations émises par la Conférence permanente de développement territorial dans le cadre de sa recherche intitulée « Tourisme et territoire : gérer le passé et préparer l'avenir ».

Le projet d'arrêté contribue ainsi à l'encadrement de la fonction touristique d'un point de vue territorial dans une vision qui intègre la lutte contre l'artificialisation et l'étalement urbain.

Au vu de la problématique à laquelle cette modification doit répondre et dans un souci de proportionnalité, il est cependant proposé de ne pas soumettre à permis les hébergements constitués de chambres établies au domicile du demandeur.

Ce type d'hébergement n'est en effet pas susceptible de générer les mêmes incidences, parce que, notamment, la présence du propriétaire est le gage d'une utilisation plus paisible, plus raisonnée, comme nous la constatons dans les chambres d'hôtes et les chambres d'hôtes à la ferme.

Enfin, dans le but d'éviter que les mêmes difficultés ne soient générées par de nouvelles constructions dispensées de permis, l'article R.IV.1-1 du Code sera complété, sans pour autant modifier les règles de compétence existantes pour la délivrance des permis. La commune sera donc compétente pour statuer sur ces demandes de permis d'urbanisme.

Il est évident que l'impact du tourisme en termes d'activité et d'emploi pour notre Région est important. Il ne convient pas de le nier ni de l'affaiblir. Nous sommes dans une démarche de cadrage raisonnable en termes d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, comme vous le soulignez, le projet d'arrêté est au stade de la première lecture et soumis aux instances d'avis, dont fait partie le Conseil supérieur du tourisme. J'ai des concertations prévues avec les acteurs du secteur du tourisme et notamment du tourisme rural. Le dossier sera ensuite représenté au Gouvernement et soumis au Conseil d'État avant une adoption définitive.

Le texte peut encore évoluer si cela s'avère nécessaire. Le but est bien d'encadrer les hébergements touristiques dans une perspective de gestion raisonnable du territoire, mais sans mettre un frein inapproprié à cette activité importante.

J'ai été en contact avec ma collègue en charge du Tourisme de manière à travailler de concert à la confection du nouveau dispositif tel qu'il a été adopté en première lecture par le Gouvernement.

On a fait très vite et l'on a lancé immédiatement après le Gouvernement les consultations, la deuxième lecture puis Conseil d'État. En fonction de la rapidité de ces étapes, on pourra fixer l'entrée en vigueur. Mon idée est que ce soit dès que possible.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse précise, rassurante, concrète et qui correspond à la même préoccupation que celle exprimée par les autorités locales.

Le but n'est pas d'empêcher tout développement du tourisme vers du tourisme doux en milieu rural. Il est de faire en sorte que ce qui n'est pas la réalité puisse être empêché. Qu'il y ait des chambres d'hôtes à domicile avec des gens qui vivent sur place ne pose aucun problème puisque, par définition, les gens sont sur place. C'est quand vous louez un gîte de 10 personnes, que la clé est sous le paillasson et que vous n'avez pas d'interlocuteur après 20 heures, même par téléphone, que cela pose problème aux autorités locales, si ce n'est que d'envoyer la police pour tapage nocturne après 22 heures. Vous avez vu dans la presse que cela suscite des situations un peu compliquées.

Je suis heureux que les communes gardent la maîtrise de l'octroi des permis de bâtir. Vous êtes donc en concertation avec le secteur. J'ai vu qu'il ne réagissait pas toujours entièrement positivement, mais c'est son travail et c'est pour cela qu'il est payé.

Je vous demande simplement de maintenir le cap. Vous trouverez toujours à vos côtés mon total dévouement à la cause.

QUESTION ORALE DE M. NEMES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES SEPT HECTARES DÉBOISÉS ILLÉGALEMENT PAR TOTALENERGIES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les sept hectares déboisés illégalement par TotalEnergies ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, l'entreprise pétrolière TotalEnergies a déboisé sept hectares sans permis à Écaussinnes. Si c'est une pratique qui n'est pas étonnante de la part de cet industriel du pétrole dénoncé à maintes reprises par Greenpeace à travers le monde, nous ne pouvons le tolérer en Belgique. La Commune d'Écaussinnes a d'ailleurs introduit une procédure au Parquet de Mons.

Ce déboisement est une infraction à l'aménagement du territoire et dépend donc en grande partie de vous-même, mais aussi de Mme la Ministre Tellier pour l'impact sur la biodiversité et l'environnement. Après tout, que les zones boisées soient privées ou publiques, il est essentiel de les préserver. Sinon, à quoi sert-il de planter des kilomètres de haies sur terrains privés ou publics si, derrière la haie, le privé peut déboiser toute une zone de sept hectares éliminant la biodiversité et la forêt qu'elle contenait ?

Dans le cadre de vos compétences en matière d'aménagement du territoire et en collaboration avec votre collègue, Mme Tellier, comment se fait-il qu'une surveillance précise pour prévenir de ce genre de pratique n'ait pas encore été mise en place ?

Comment se fait-il qu'il ne soit pas directement exigé une compensation en replantation et verdurisation à l'entreprise pour ce genre de dommages causés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je me permets de répondre à votre première suggestion qui est de dire : « Comment n'y a-t-il pas eu une action de prévention ? ». Bien que je rejoigne votre préoccupation concernant le strict respect de la légalité, notamment en cette matière, et la préservation de nos espaces boisés ou verdurés, dans l'organisation de la Région wallonne, il n'y a pas de système de vigile qui examine préventivement les dizaines de milliers d'hectares de la Région wallonne pour pouvoir dire quelle action de prévention peut être menée.

Nous sommes à l'évidence dans un État de droit, et je tiens beaucoup à son respect. Je me permets de rappeler que, en vertu de l'article D.VII.3 du CoDT, ce sont les fonctionnaires délégués pour le volet « Urbanisme », l'Unité de répression des pollutions du Département de la police et des contrôles du SPW ARNE pour le volet environnement, les villes et communes et la police, y compris la police judiciaire, qui sont chargés du contrôle et de la recherche de situations infractionnelles sur le territoire wallon.

En l'espèce, l'intervention du Parquet de Charleroi – il y a une dimension judiciaire au dossier qui est évidente – fait suite à un constat établi par la Commune d'Écaussinnes dans le cadre d'une demande de permis unique introduite par la société TotalEnergies, à savoir un déboisement de plus ou moins sept hectares avec une modification du relief du sol et une destruction totale d'une biodiversité préexistante, lesquels travaux étaient prévus dans la demande de permis unique qui était toujours en cours d'instruction auprès des fonctionnaires délégués et fonctionnaires techniques. Il y a bien, suivant la description qui m'en est faite, infraction urbanistique au sens du CoDT en l'absence d'un permis préalable autorisant ces travaux.

Ce constat d'infraction, tel qu'établi par la Commune d'Écaussinnes, aujourd'hui soumis à la diligence du parquet, fait suite à d'autres plaintes déposées antérieurement par la Commune d'Écaussinnes auprès du parquet en matière de gestion de déchets et d'environnement. On m'indique que serait notamment concernée une question de dispersion de billes de polymère sur les voiries ou dans la nature environnante, qui, à ce jour, n'ont pas encore fait l'objet de poursuites judiciaires suivant l'information que j'en ai.

Je n'ai pas été directement associé à cette démarche. Pourquoi ? La procédure est en cours et est, aujourd'hui, axée sur les deux volets suivants : le volet judiciaire et une procédure administrative d'instruction de la demande de permis unique en cours et dont les délais, par l'effet de ce PV, sont suspendus, comme le prévoit la procédure.

Quant à la récurrence des faits, il a été précisé que plusieurs dossiers relatant des situations infractionnelles présumées en matière environnementale ont été déposés par la Commune d'Écaussinnes auprès du parquet antérieurement à ce PV en matière d'urbanisme. Ceux-ci font l'objet d'une analyse auprès des services compétents.

Je n'en connais pas l'issue à ce stade et ne peux vous confirmer l'attitude et l'analyse que le parquet en a fait. À l'évidence, je souhaite rappeler ici, comme je l'ai fait dans d'autres dossiers, que ce type de travaux nécessite un permis, que les permis doivent être préalables et que la loi s'applique comme dans d'autres dispositions et qu'elle s'applique à toutes les entreprises, comme aux particuliers ou aux autres institutions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, merci pour la réponse à la première question.

À la seconde, sur « est-il possible d'envisager une compensation avec replantation et verdurisation par l'entreprise qui a été fautive ici ? », je suppose que vous me direz que vous attendez de voir ce que la justice tranchera. Il n'empêche que, vu les objectifs que l'on a au niveau de la Région wallonne en termes de verdurisation d'espaces naturels, de préservation de la biodiversité, et cetera, si l'on doit encore attendre plusieurs années pour savoir si Total sera, oui ou non, condamné à replanter ces sept hectares, si d'un côté, on plante des haies, mais que de l'autre, on déboise, on ne remplira pas les objectifs. On doit être beaucoup plus ferme sur ce genre de situation, surtout quand il ne s'agit pas d'un petit particulier qui a coupé quelques arbres. On parle de TotalEnergies qui a été condamné dans le monde, dans tout un tas de pays, pour des pratiques écologiques totalement inacceptables. Je pense que l'on pourrait durcir le ton et exiger, de manière préventive, sur ce genre de chose ; c'est dommage que l'on ne le fasse pas.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Excusez-moi, mais il y a une séparation des pouvoirs. Lorsqu'un dossier est entre les mains de la justice, appartient-il aux ministres, au Parlement, et cetera, de s'immiscer dans ce dossier ? Non. Est-on bien d'accord ?

Que me proposez-vous ? Quand même pas de m'immiscer dans une procédure judiciaire ? La séparation des pouvoirs est un des fondamentaux en droit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Je ne suis pas en train de dire qu'il faut remettre en question l'État de droit et la séparation des pouvoirs. Néanmoins, dans l'établissement de permis, pourquoi n'y a-t-il pas une clause sur ce fait ? C'est-à-dire que, si pendant que le permis est pendant, vous vous permettez de faire ce genre de déboisement, vous êtes condamné automatiquement, et cetera, et mettre des clauses contraignantes à l'avance. Je comprends que l'on soit embêté et que l'on ne sache pas réagir a posteriori, mais il aurait fallu le faire a priori étant donné les objectifs ambitieux que la Région wallonne se met en termes de biodiversité et de reboisement.

QUESTION ORALE DE M. CLERSY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA DÉCHARGE DE MONCEAU »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la décharge de Monceau ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lundi dernier, la presse faisait état de la décision du Gouvernement de prolonger jusqu'à 2027 les activités de la décharge de Monceau, pas loin de Charleroi, tout en augmentant la capacité d'enfouissement du site puisqu'elle passera de 3,9 millions de tonnes à 5,5 millions de tonnes pour sa capacité maximale.

Pas mal de riverains se sont mobilisés à l'époque contre l'établissement de cette décharge au cœur d'un quartier densément habité et qui jouxte une cité sociale.

Comme vous le savez, la SRIW détient des parts dans CETB, la société qui gère le site. Dans ce cadre, quelles sont les assurances que vous pouvez donner à ces riverains quant au fait que la fin de l'exploitation du site soit bel et bien effective fin 2027 ?

Qu'en est-il des engagements de la SRIW à travers sa participation dans CETB de mettre en œuvre effectivement la réhabilitation du site durant la phase d'exploitation ? Ce point était déjà prévu dans le premier permis qui avait été délivré à CETB et qui n'est toujours pas mis à exécution. Comment expliquez-vous que cette phase n'ait pas déjà été entreprise par la société ?

Sur le volet de l'aménagement du territoire, quels sont les outils que vous avez mis en œuvre pour qu'une potentielle nouvelle extension sur un terrain connexe ne puisse plus voir le jour ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, pour l'historique, la SRIWE – alors dénommée SA Ecotech Finance –, filiale du groupe SRIW, a racheté à la SA Watco, le 7 décembre 2001, la moitié des actions du CETB moins une action. La SRIW a donc bien été présente dans l'actionnariat de cette entreprise durant plusieurs années. Ce n'est toutefois plus le cas aujourd'hui. Je me permets de corriger votre information. En effet, les actions de CETB détenues par la SRIWE ont été cédées le 11 décembre 2020. La SRIWE n'est donc plus actionnaire du CETB depuis cette date.

Il est important de noter que SUEZ et la SRIWE, en qualité d'actionnaires, se sont assurés tout au long de la période durant laquelle ils en étaient les principaux actionnaires du CETB, que la société constitue en ses comptes une provision suffisante pour correspondre aux frais afférents au *capping* du site – c'est-à-dire sa couverture adéquate – et à la postgestion, et ce, sur la base des critères fixés par la Région wallonne et singulièrement par la SPAQuE.

Plus précisément, une étude réalisée par Tractebel a établi un devis des provisions à atteindre à la fin de l'autorisation initiale de 2,95 millions de mètres cubes. C'est sur la base de cet objectif que le conseil d'administration du CETB a fixé les modalités de constitution des provisions.

Il fut de plus précisé qu'« afin de garantir la constitution de provisions suffisantes en 2019, quelle que soit l'évolution du tonnage, l'engagement des actionnaires devra porter sur une évolution de la provision à la tonne telle que cette évolution garantira une compensation de la diminution du tonnage annuel ».

Par ailleurs, sur la base notamment d'un retour d'expérience et de scénarios d'évolution technico-financière, ce montant a été ajusté par les directeurs généraux successifs du CETB assistés d'experts.

Enfin, il faut préciser que, lors de la transaction finale, bien qu'ayant toujours veillé scrupuleusement à ce que la provision telle que calculée par Tractebel et réactualisée par le management ait été respectée, la SRIWE a pris toutes les mesures nécessaires pour que ces engagements soient aussi maintenus pour le futur.

On m'indique que toutes les mesures et tous les financements en découlant ont donc été réalisés pour s'assurer d'une postgestion optimale du site, tant pendant la période – anciennement – où la SRIW était présente

au capital de cette société, que lorsqu'elle est sortie du capital.

Le permis unique délivré en recours avec la ministre Céline Tellier, en charge des matières environnementales, délimite précisément les activités autorisées sur le site – vous en avez eu connaissance – jusqu'en 2027 ainsi que les conditions environnementales à respecter. Il n'y a pour répondre à votre question, à l'heure actuelle, aucun projet de nouvelle extension connexe porté à ma connaissance.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je suis un peu rassuré sur le volet des provisions qui ont été mises en œuvre par la société.

Il n'en reste pas moins lorsque la SRIW était présente dans le capital du CETB, il était prévu que la phase de réhabilitation du site puisse se faire en même temps que la phase d'exploitation. Force est de constater que cela n'a pas été le cas.

J'espère qu'à travers le permis d'extension que vous avez délivré, cette réhabilitation pourra prendre cours. C'est un souhait qui est partagé par l'ensemble des riverains du site.

Par ailleurs, on peut s'étonner que, lorsqu'elle était présente dans le capital, la SRIW était en phase avec l'actionnariat majoritaire de CETB sur le volet de l'amiante. On sait que c'est un point qui touche aux compétences environnementales, mais qui est un élément sensible. Je me félicite que, dans le nouveau permis que vous avez délivré, les flux d'amiantes ne soient plus autorisés dans la décharge. C'est un point central dans ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RACHAT ET L'AVENIR DU PARC BOËL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rachat et l'avenir du parc Boël ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la ville de La Louvière avait prévu un budget de 500 000 euros, en 2022, racheter le parc Boël. Le 2 février, en réponse à ma question, vous aviez indiqué qu'un groupe de travail venait d'être lancé 2021 pour examiner l'ensemble des dossiers. Depuis lors, aucune nouvelle de ce groupe de travail. A-t-il pu aboutir ?

Vous êtes copropriétaire – ou en tout cas partiellement propriétaire – de la société propriétaire du parc Boël. Êtes-vous dans la logique de céder la partie « parc » du site à la Ville de La Louvière ? Pensez-vous que la Région peut en être un acteur ou est-ce que c'est la Ville qui peut agir ? Puisqu'il y a tout de même des opportunités budgétaires, Fonds européen, Plan de relance, il y a un intérêt à prendre une décision assez rapidement là-dessus.

Enfin, dans l'attente d'une solution juridique, ne serait-il pas possible d'ouvrir au moins à quelques reprises ce parc aux Louviérois qui ont besoin d'espaces verts au cœur de leur ville ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le parc Boël, comme d'autres propriétés de Duferco, fait bien partie du périmètre sur lequel travaille le groupe de réflexion mis en place. On retrouve dans ce groupe la ville de La Louvière, IDEA, Duferco Wallonie, la SOGEPA, la SPAQUE et mon cabinet – à la fois dans les composantes Économie et Aménagement du territoire.

La volonté est d'envisager les pistes d'affectation de ce site. Par ailleurs, nous avons bien la volonté et la perspective de permettre aux Louviérois de profiter d'une partie aussi significative que possible de ce parc. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'aller y jeter un coup d'œil il y a quelque temps.

Actuellement plusieurs scénarios sont envisagés avec plusieurs pistes de financement, puisqu'il faut aussi se projeter dans le temps. À ce stade – il est trop tôt pour que je puisse m'exprimer de façon suffisamment affirmée -, la priorité est d'analyser la faisabilité de solliciter un financement européen qui pourrait prendre en charge une partie aussi large que possible de ce projet.

Une formule largement étudiée aujourd'hui privilégierait une acquisition du parc ou d'une part significative par la Ville de La Louvière.

Je mesure bien tout ce que peut représenter cet espace pour la ville, ce qu'il représente aussi symboliquement, ce qu'il peut représenter en termes de possibilités d'accès à des espaces verdurisés, un

maillage de parcs pour les riverains, pour les habitants de La Louvière. En même temps, on essaie de bien articuler tous les enjeux pour avoir une proposition largement concertée qui soit pertinente et soutenable financièrement, en ce compris dans le temps.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Elle laisse la perspective ouverte même si elle n'est pas franchement positive par rapport à la perspective d'ouverture de ce parc. Je pense qu'il devrait y avoir la possibilité au moins d'ouvrir déjà provisoirement le parc quelques week-ends. Ce serait une façon de tester la faisabilité des éléments en négociation avec les autorités communales.

Je vous enjoins à ce que nos représentants puissent tester ces éléments-là. Il y a des journées spéciales en la matière en Région wallonne. Ce serait peut-être l'occasion, par cette véritable réappropriation nécessaire, de donner aux Louviérois un potentiel vert et je me réjouis que vous ayez pu le constater vous-même. J'ai déjà eu l'occasion de découvrir ce parc, c'est un joyau au cœur d'une ville qui ne dispose que de peu d'espaces verts.

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'APPLICATION DANS LES COMMUNES DE LA CIRCULAIRE SUR LA CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE INONDABLE »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT WALLON AUX COMMUNES DANS L'ÉTABLISSEMENT DE MESURES PRÉVENTIVES À L'ENCONTRE DE FUTURES INONDATIONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bellot, sur « l'application dans les communes de la circulaire sur la constructibilité en zone inondable » ;
- M. Antoine, sur « le soutien du Gouvernement wallon aux communes dans l'établissement de mesures préventives à l'encontre de futures inondations ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, la circulaire relative à la constructibilité en zone inondable s'applique depuis le 1er avril 2022 dans le cadre de l'instruction des demandes de permis.

Il est un fait avéré que les employés communaux en charge de l'urbanisme vont être fortement sollicités – ils le sont d'ailleurs beaucoup – afin de conseiller les propriétaires de bâtiments et de parcelles situés en zones inondables. Les agents devront s'armer en matière de connaissances dans le domaine de l'hydrologie pour répondre aux interrogations des futurs bâtisseurs comme des candidats à la reconstruction. Quand on dit « en hydrologie », c'est aussi en vulnérabilité et en aléas d'inondations.

Chaque année, ce sont 4 000 demandes de permis d'urbanisme qui sont concernées par des problèmes d'inondation, soit près de 10 % de leur total.

Les communes vont devoir appliquer ces recommandations sur base de la circulaire qui pourront aller jusqu'à la décision, par les collèges communaux, de

ne plus permettre de construire en des endroits jugés trop exposés aux débordements ou aux ruissellements en cas de crue.

En conséquence, les villes et communes seront amenées à réfléchir à une forme d'indemnisation pour les propriétaires sinistrés qui ne pourraient plus reconstruire là où ce serait vivement déconseillé, voire refusé. Une circulaire a été établie, des dispositions réelles ont été prises pour organiser le rachat de gré à gré d'ensembles immobiliers. Je dis bien de gré à gré et non sous la contrainte.

Ces nouvelles responsabilités des communes nécessitent des moyens humains supplémentaires pour gérer les dossiers qui viennent s'ajouter aux missions élémentaires quotidiennes.

Avez-vous prévu de fournir aux communes un appui régional dans leurs démarches administratives ? Je parle aussi bien pour les communes de catégorie 1 ou c'est quand même le cas, mais aussi les catégories 2 ou d'autres communes qui ont des problèmes spécifiques.

Quels moyens avez-vous prévu pour financer les dédommagements aux propriétaires qui se verraient ainsi empêchés de reconstruire ?

L'appel à des professionnels spécialisés en hydrologie et en aménagement du territoire s'avérera généralement nécessaire.

Considérez-vous que ces recrutements doivent être pris en charge par les communes afin que ceux-ci puissent avoir une maîtrise réaliste du territoire ou envisagez-vous de les engager au niveau de l'administration wallonne ?

À l'heure actuelle où de nouveaux permis vont voir le jour dans les zones sinistrées, avez-vous désigné ces experts ou existent-ils ?

La fameuse cellule qui remet les avis aujourd'hui, ils disent non partout par précaution. Ce n'est pas réaliste. Si l'on dit non partout, par exemple, dans ma localité que je connais très bien, vous verrez disparaître quasiment 2 000 habitations.

On ne va pas interdire de faire des travaux dans 2 000 habitations. Entre tout refuser et tout accepter, il y a le travail complexe qui doit être mené. Dans les communes de catégorie I, une assistance régionale est présente, je peux en témoigner.

On se trouve face à des situations qui peuvent être très complexes sur le plan familial et individuel.

Il y a déjà pas mal de réponses qui ont été apportées, mais des cas complexes apparaissent qui mériteront réponse, parce que les collègues sont démunis pour apporter ces réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, même si ma question ne porte pas totalement sur le même sujet, je suis honoré de me joindre à M. Bellot, puisque je partage l'essentiel de ses préoccupations et le désarroi qui est vécu aujourd'hui sur le terrain.

Juillet 2021 restera définitivement dans la mémoire des Wallons comme un mois maudit, suite aux effroyables inondations balayant tout sur son passage, ruinant un grand nombre de familles et les privant de leur domicile familial, de leurs effets personnels, déracinant ces sinistrés d'où ils vivaient depuis toujours pour certains.

Certes, je veux le saluer, le Gouvernement a dégagé près de trois milliards d'euros pour panser les plaies béantes de cette catastrophe naturelle, sans être bien compris par le Fédéral, je ne peux que le regretter.

Il reste néanmoins la question de la prévention de tels risques majeurs, à l'instar de M. Bellot. Vous avez fait le choix d'une circulaire ministérielle qui rappellent aux collectivités locales leurs responsabilités, leur devoir d'instruction lucide des demandes qui leur sont soumises et vous les avez invités à une très grande prudence, voire rigueur dans l'examen des demandes de permis d'urbanisme.

Depuis l'entrée en vigueur de cette circulaire, même avant, j'ai constaté des comportements assez erratiques dans certaines communes où l'on passe du cadre le plus rigoureux, où l'on dit non à tout pour faire bref, à d'autres, où des discussions renvoient parfois à des situations analogues, mais non assorties de décisions similaires.

Ils ne peuvent pas nécessairement compter sur les services centraux de la Région wallonne, parce qu'il y a affluence de demandes. Pour certains, je pense singulièrement au Brabant wallon, ils ne peuvent même pas compter sur les services du fonctionnaire délégué, puisque nous manquons terriblement de ressources humaines dans le Brabant wallon pour traiter ces dossiers, à la grande colère des architectes, des maîtres d'œuvre et des communes qui ne bénéficient plus du soutien qu'ils avaient jusqu'alors dans l'examen des dossiers.

À cette circulaire dont on voit toutes les limites aujourd'hui, nous, Les Engagés, préférons un décret, parce que le décret a la force de la contrainte, a le mérite de l'objectivité, détermine les conditions qui sont imposables dans toutes les communes de Wallonie et qui permettent en confiance au ministre de pouvoir exercer son plein arbitre au niveau des recours le cas échéant, mais sur base d'un texte légal connu de tous et qui peut être apprécié par les maîtres d'œuvre et les demandeurs, quelle que soit la région, avec des conditions précises à pourvoir.

Vous le savez, ce texte est soumis à l'examen du Conseil d'État pour le moment. Je remercie le Parlement d'avoir accédé à notre demande, et j'espère que nous recevrons l'analyse critique du Conseil d'État que nous attendons toujours et qui sera la bienvenue.

J'ai le sentiment que l'adoption d'un décret – cela peut être celui des Engagés, celui d'un autre groupe politique, voire le vôtre, Monsieur le Ministre – constatant que la circulaire, un peu à l'instar de ce que nous connaissons en matière de zone de secours, ne résiste pas à l'examen juridique et qu'un décret serait à la fois plus sécurisant et certainement plus objectif dans l'octroi des permis. Voilà pour la circulaire.

De votre côté, vous n'êtes pas resté en rade et je veux le saluer. Vous avez lancé récemment un nouveau marché de services relatif à un appui urbanistique aux communes sinistrées des catégories 1 et 2 sous la forme d'un accord-cadre pluriattributaire.

Quels moyens budgétaires avez-vous réservés à cet effet ?

Concrètement, comment va se traduire l'appui urbanistique au travers de ce ou ces consultants que vous allez retenir le moment venu ?

Ces consultants vont-ils travailler prioritairement dans les communes sinistrées, en vérifiant notamment les niveaux d'aléas, peut-être même en les réformant, et en tenant compte des concentrations de ruissellement en parallèle des cellules GISER et d'autres que nous connaissons ?

Vont-ils conseiller les communes dans l'élaboration de schémas d'orientation locale ? Jusqu'où vont-ils aller par rapport à la mission que vous avez lancée à travers ce marché public ?

Ces travaux d'expertise reposent sur un calendrier, quelle sera donc la durée d'activité de ces consultants auprès de nos communes ?

Enfin, au-delà des communes sinistrées, nous avons un certain nombre de communes, un plus grand nombre encore, qui, sans être inondées, sont potentiellement concernés par les inondations. Quel type de service ou de support allez-vous proposer à ces communes wallonnes ?

Rappelez-vous, lorsque j'étais ministre, nous avions lancé les conseillers en aménagement du territoire, les conseillers en énergie, les tuteurs en énergie. Envisagez-vous, à l'aune de ce que nous avons fait en son temps, des conseillers inondation qui pourraient servir plusieurs communes, ne fut-ce que parce que des vallées concernent et impliquent différentes localités et pas seulement une ? De quoi, là aussi, épauler les communes pour déterminer les zones *non aedificandi* ou susceptibles d'accueillir les zones d'immersion temporaire.

J'en termine par une petite conclusion. Aujourd'hui, la situation n'est pas supportable, parce que les communes, rendues à leurs prérogatives, analysent des dossiers pour lesquels il y a eu des droits de succession payés comme terrain à bâtir, des terrains pour lesquels des communes ont délivré des certificats d'urbanisme. Vous connaissez le poids d'un certificat d'urbanisme, n° 1 ou n° 2. Aujourd'hui – et je peux vous montrer des dossiers à l'appui –, lorsque le demandeur se présente, la commune dit : « Non, le ministre nous a imposé la plus grande rigueur, donc nous sommes contraints à opposer un non ». Ce « non » ne repose pas suffisamment sur un cadre légal partagé par tous. D'ores et déjà, merci de vos réponses.

Mme la Présidente. – Je voulais juste dire à M. le Ministre que les recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations sont assez étoffées en matière d'aménagement du territoire aussi. C'est l'occasion d'en discuter dans cette commission. Par ailleurs, cela ne délégitimise aucune question, loin s'en faut, puisque vous posez des questions qui sont conséquentes à cela.

Je voulais simplement rappeler un des travaux très conséquents de notre Parlement. Je m'en fais la porte-parole, comme tous les présidents de commission. Je pense que vous y êtes particulièrement sensible, Monsieur Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Oui, et une proposition de décret va revenir, d'une manière ou d'une autre. Nous aurons l'occasion d'échanger autour de celle-ci dans cette commission.

Mme la Présidente. – Je me faisais la porte-parole des travaux de la Commission d'enquête sur les inondations. M. Bellot et moi-même avons pu participer, mais d'autres aussi, parce que vous avez certainement participé, même en *back-office*. C'est une des fiertés de ce Parlement d'avoir des travaux qui sont aussi fouillés et qui donnent des documents très complets et qui ont été, par ailleurs, salués.

Je voulais donc saluer nos travaux, leur pertinence et leur profondeur.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, au-delà de l'aspect humain particulièrement dramatique lié aux inondations que nous avons dû déplorer, l'impact pour la société, le coût budgétaire, l'impact pour l'activité économique ont été, hélas, considérables.

Nous devons faire en sorte que la Wallonie devienne – nous en conviendrons toutes et tous – un territoire plus résilient face à ce risque de catastrophe, surtout face à

ce risque de récurrence d'événements de cette nature à l'avenir, quelle que soit la fréquence de ceux-ci.

J'ai souhaité prendre mes responsabilités en ce qui concerne la circulaire que vous avez évoquée, qui constitue un outil souple non réglementaire, mais qui est destinée concrètement à aider les auteurs de projet, les porteurs de projet,

dans le cadre de la reconception de leur dossier, mais aussi les autorités compétentes appelées à décider, les organes invités à remettre leur avis, de manière à ce que nous ayons un certain nombre de lignes de conduite, de balises pour prendre ces décisions.

Cette circulaire invite à une réflexion sur l'adéquation d'un projet par rapport au risque d'inondation. Cette réflexion est également adressée aux demandeurs, à leurs architectes, aux auteurs de projets, mais aussi aux gestionnaires des cours d'eau, auprès des agents d'urbanisme, tant communaux que régionaux, ainsi qu'à tout autre intervenant.

L'analyse des projets se fait bien au cas par cas, il n'y a pas de refus de permis sans une analyse qui doit être appropriée et circonstanciée. La circulaire respecte ce principe de spécificité tout en invitant à étayer les demandes de permis d'une manière qui est propre au projet, à sa localisation, à ses caractéristiques, et cetera, afin que l'autorité compétente puisse délibérer avec une connaissance de cause qui soit maximale.

Au terme de l'instruction, la décision est prise sur la base d'un dossier, lui-même étayé par ce complément spécifique et sur base des avis des instances, dont celui du gestionnaire du cours d'eau et de la cellule GISER, qui sera ciblé sur les risques d'inondations. Ces instances d'avis font déjà office d'experts dans leur domaine et rendent des avis qui me semblent pertinents en fonction des éléments composant la demande de permis qui leur est soumise. Il m'arrive fréquemment d'interroger ces organismes dans l'instruction du dossier en recours.

Sur ce point, je me permets d'insister sur le fait que la bonne complétude du dossier permettra à ces instances d'avis de rendre un avis aussi complet et pertinent que possible.

Mon administration, et plus spécialement la cellule Aménagement-Environnement du SPW TLPE est à la disposition des villes et des communes dans des cas plus particuliers, tels que des situations à contraintes environnementales multiples ou d'autres cas encore.

Je sais que – vous l'avez évoqué, je reconnais bien là votre expérience communale, à l'un et à l'autre – le travail à cet égard des services CATU ou des autres services communaux chargés d'instruire ces dossiers n'est pas simple.

Dans certains cas, nous avons un excès de précaution, de prudence. Cela peut aussi concerner l'instruction par les services régionaux, la décision de nos fonctionnaires délégués ou déléguées. À l'inverse, dans d'autres cas, d'autres nous reprochent de ne pas avoir intégré suffisamment dans une décision un risque ou un aléa, quelle qu'en soit la nature. J'observe aussi que, dans certains cas, l'exposition à un risque, fût-il faible, d'inondation est devenue un argument fréquemment évoqué, légitimement dans certains cas, et parfois de façon un peu hypertrophiée par les opposants à un projet, quel qu'il soit.

Il est vrai que le chemin à tracer entre ces différents écueils est un chemin qui doit être strictement fondé sur un maximum de critères et d'analyses. C'est le sens de la circulaire. On verra, Monsieur le Député, le retour du Conseil d'État par rapport à la proposition du groupe cdH-Les Engagés en ce qui concerne l'analyse qui en sera faite.

Je rappelle également que notre circulaire fait l'objet d'un recours diligenté par la Ville d'Andenne. Même si ce n'est pas un fait exceptionnel, je lis toujours avec beaucoup d'attention ce que la haute juridiction administrative prend comme décision à cet égard.

Indépendamment de cela, il ne fallait pas attendre. Ne rien faire aurait été coupable, aller trop loin ne correspond pas à la multiplication et à la diversité des situations. Nous n'arrêtons pas d'en avoir, que ce soit au niveau communal ou que ce soit en termes d'instruction de recours : une extension d'un projet à tel endroit, le renouvellement d'une maison, un projet situé avec un surélèvement de 27 centimètres, et cetera – fondée sur les analyses complémentaires que prévoit la circulaire, sur les avis des gestionnaires de cours d'eau ou de cellule Environnement-Aménagement du territoire de mon département, il est, comme dans un grand nombre de dossiers, de notre responsabilité de mandataires de trancher. C'est ce que je fais. Je n'exclus pas de me tromper un jour dans un dossier et je n'exclus pas que d'autres soient confrontés à la même situation. En tout cas, ce qui a été mon souci, c'est que nous ayons tous les éléments en main de la façon la plus objective possible pour être mis en situation de décider.

Il y a plusieurs marchés publics, dont un portant sur l'établissement de deux référentiels. Un référentiel est consacré à la gestion des eaux pluviales et l'autre – objet de vos questionnements – est dédié à l'application de la circulaire de constructibilité en zone inondable. Ces référentiels seront un guide de bonnes pratiques, abondamment illustré de schémas, de cas concrets, de prises en compte de la circulaire dans différents types d'aléas d'inondation pour permettre à celles et ceux qui conçoivent des projets, qui les imaginent ou qui les réalisent d'être aussi documentés que possible.

Par ailleurs, un autre marché public pour les communes les plus sinistrées sera prochainement

attribué en vue de permettre à celles-ci de bénéficier des services d'un spécialiste en urbanisme pour une durée limitée à cinq mois.

Complémentairement aux assurances et au Fonds des calamités, le Gouvernement wallon a décidé le 21 octobre dernier de réserver un budget de 19 millions d'euros pour concrétiser des actions d'acquisition dans le cadre du plan de reconstruction. Sur base négociée, ceci permet d'alimenter budgétairement une partie de la possibilité de rachat de terrains sinistrés à la suite des inondations de juillet 2021.

Je suis bien conscient que ce montant devra encore être accru, mais cette première étape par rapport à l'acquisition de biens ou de propriétés me semble être intéressante pour soutenir certaines requalifications.

Nous sommes bien conscients que les communes ont besoin d'être aidées. C'est en sens que celles-ci vont bénéficier d'une aide au travers du marché d'appui urbanistique aux communes qui sera attribué d'ici peu. Par ailleurs, les communes qui bénéficient de l'expertise des agents régionaux via le système de demande d'avis dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme et d'urbanisation ne doivent pas hésiter à avoir un dialogue, des réunions de projets et d'autres éléments encore que permet le CoDT avec nos agents régionaux.

Nous avons organisé cinq matinées de formation concernant cette circulaire à destination d'un très large public. De plus, ces formations et présentations sont disponibles en ligne sur le site de mon administration de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

En ce qui concerne la collaboration avec les différents interlocuteurs que je viens de mentionner, il m'est indiqué que celle-ci se passe positivement à ce stade.

En ce qui concerne l'appui urbanistique, qui prend la forme d'un accord-cadre, l'offre de marché a été publiée le 12 avril et l'ouverture des offres est prévue à la mi-mai. Ce marché public a pour objectif d'offrir un appui urbanistique aux communes les plus impactées par les inondations exceptionnelles des 14, 15 et 16 juillet 2021.

Les services proposés concernent les communes de catégorie 1 et de catégorie 2 et peuvent couvrir le diagnostic relatif aux inondations et à leurs causes plus locales, les propositions de piste de remédiation ciblée sur les aménagements et infrastructures à l'échelle communale, la remise d'avis circonstanciés sur les options techniques, urbanistiques et architecturales à prendre à court, moyen et long termes ainsi que l'élaboration de schémas de reconstruction de quartiers inondés.

Les autorités communales pourront choisir parmi ces missions celles qu'elles souhaitent confier au bureau d'études qui leur sera attribué pour un volume de prestations défini comme suit :

- l'équivalent de cinq mois de prestations d'un équivalent temps plein, soit 836 heures de prestations, pour les communes de catégorie 1 ;
- l'équivalent de cinq mois de prestations d'un équivalent mi-temps, soit 418 heures de prestations, pour les communes de catégorie 2.

La coordination et l'articulation avec les études actuellement menées dans le cadre des marchés publics, le programme de redéveloppement et redéploiement des quartiers durables, d'une part, et le gros dossier de schéma multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre, d'autre part, ont également été pris en compte dans le cahier spécial des charges.

Étant donné les délais de rigueur de ce marché européen, je pense que les premières commandes pourront être réalisées autour de l'été. Le délai d'exécution des commandes est de cinq mois. L'accord-cadre a une durée de 12 mois. Plusieurs salves de commandes successives sont possibles.

Vous me questionnez concernant l'aspect budgétaire. Le montant du marché est estimé à 2 326 588 euros. Le montant définitif sera connu avec exactitude au moment de l'attribution du marché. La définition des missions que je viens d'énoncer permet, me semble-t-il, un appui significatif aux communes.

J'ai déjà évoqué les deux référentiels, mais il est évident que je souhaite rester en contact avec les villes et communes sinistrées, avec les structures représentatives pour encore, si besoin, faire évoluer ou prolonger dans le temps les différents dispositifs dont je viens d'illustrer quelques-uns des éléments : le schéma multidisciplinaire de la Vesdre, les appuis pour les quartiers durables, le marché d'appui aux communes, les référentiels de deux types et la circulaire qui a été approuvée et est entrée en vigueur le 1er avril. Je suis attentif aux autres contributions, à l'analyse du Conseil d'État, ainsi qu'au sort qui sera réservé au recours introduit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. On a beaucoup débattu en commission de la reconstruction, même si cela sortait un petit peu du cadre du travail que nous devions effectuer. Après les inondations, on a très vite ressenti la nécessité d'établir une espèce de vade-mecum ou un cadre pour rappeler un certain nombre de règles. Je pense que la circulaire était tout à fait opportune parce qu'il y a bien sûr la voie décrétale, le cadre réglementaire, mais on doit d'abord compter sur le bon sens des uns et des autres. En effet, tout projet de construction ou de reconstruction est toujours un cas unique qui est difficilement transposable. Il faut

régulièrement rappeler aux uns et aux autres qu'il y a une différence entre les zones inondables et les zones inondées. Le cas le plus frappant est à Verviers – mais on peut le reconduire ailleurs –, où la zone inondable s'arrêtait au mur de berge et la zone inondée était très étendue.

On espère que cela ne surviendra plus, mais on doit malgré tout garder en tête, comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête, que cela peut survenir. Je partage la politique qui a été menée. Pour avoir vécu cela de près, dans deux communes de catégorie 1 que je connais très bien, ils ont voulu s'adjoindre du personnel complémentaire de niveau 1 pour les aider. Après cinq appels, il n'y avait aucun candidat. Je salue l'initiative de la Région qui, au travers d'un marché, a rendu attractive cette mission et a pu aider les communes.

Maintenant, pour avoir aussi rencontré des fonctionnaires du GISER et d'autres, certains ont exprimé la crainte d'être que des fonctionnaires soient poursuivis dans le cadre de la procédure judiciaire. Humainement, je peux le comprendre, mais les autorités communales doivent faire avec. Entre « on ne fait plus rien » et « on autorise tout », c'est le bon sens qui doit l'emporter, dans le sens de l'intérêt général, mais aussi de la préservation des choses, de la constructibilité, de la viabilité d'un certain nombre de centres urbains. Si l'on prend des mesures drastiques, il n'y aura plus rien. Cela sera un dépérissement. Je compte vraiment sur ce bon sens technique et juridique. Quand je dis le bon sens, c'est la mise en application concrète et sensée des différentes dispositions qui existent déjà.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – J'ai trois considérations à l'égard de la réponse de M. le Ministre. Je le remercie de nous avoir donné des indications assez précises.

Je veux saluer l'initiative de recourir à des consultants externes. Les budgets sont conséquents avec 2,3 millions d'euros, comme vous l'avez mentionné, pour une raison très simple. Je confirme les propos de M. Bellot, aujourd'hui, un grand nombre de localités, qui ont lancé une procédure de recrutement de conseillers en matière d'inondation, ne trouvent pas de candidat, en tout cas au salaire présenté dans la fonction publique locale. Nous avons une pénurie de talents et de compétences ; ce qui rend encore plus difficile le travail des communes même si elles veulent s'entourer au mieux.

Deuxièmement, j'ai une mise en garde. Le 1er mai vous étiez à Herstal, moi j'étais à Wavre, d'autres étaient à Jodoigne, peu importe… J'étais frappé de voir qu'à Wavre, Dieu sait si cette ville a été touchée par les inondations, vous allez avoir un appui d'un consultant qui viendra probablement de votre part, vous venez de le mentionner. Dans le même temps, vous avez une étude d'inondation décidée par Mme Tellier et, enfin, une étude de la ville. Cela veut dire que, sur le même territoire, vous vous retrouverez avec trois études et peut être, ce n'est pas exclu, des recommandations contradictoires. Il y a là aussi un travail de synthèse et d'analyse des recommandations, sans quoi on va s'y perdre.

Troisièmement, vous me pardonnerez de prendre mes distances. Je ne le fais pas parce que je suis dans l'opposition, mais je ne crois pas à la circulaire pour deux raisons, Monsieur Bellot. D'abord, vous venez de le mentionner, cela laisse les collèges totalement responsables, notamment dans le cadre de procédures judiciaires engagées. Par ailleurs, notre prédécesseur, M. Foret, avait, lui aussi, lancé une circulaire qui a été un échec complet. Cela, c'est le choix de la méthode, c'est-à-dire d'amener les communes à être lucides et rigoureuses. Au niveau des Engagés, nous proposons l'établissement de critères légaux partagés par tous et appliqués de la même manière sur le territoire wallon. Je pense qu'il y a là une différence d'approche et je crains que nous soyons dans la bonne voie.

QUESTION ORALE DE MME GAHOUCHI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT WALLON DE LA MISE EN CULTURE DES JACHÈRES »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES DÉROGATIONS CONCERNANT LES JACHÈRES POUR L'ANNÉE 2022 »

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE EN CULTURE DES TERRES EN JACHÈRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Gahouchi, sur « l'adoption par le Gouvernement wallon de la mise en culture des jachères » ;
- M. Florent, sur « les dérogations concernant les jachères pour l'année 2022 » ;
- Mme Goffinet, sur « la mise en culture des terres en jachère ».

La parole est à Mme Gahouchi pour poser sa question.

Mme Gahouchi (PS). – Monsieur le Ministre, les alertes sur les risques d'une crise agricole se multiplient. Pour amortir le choc du conflit sur l'alimentation mondiale et sur les marchés agricoles, la Commission européenne autorise les États membres, exceptionnellement et temporairement, a dérogé aux règles du verdissement et à mettre en culture les terres en jachère pour l'alimentation humaine et animale.

Pour la sécurité alimentaire de l'Union européenne, la Wallonie a décidé des dérogations concernant les jachères wallonnes pour l'année 2022. L'Union européenne a entériné la demande du Gouvernement wallon le vendredi 22 avril. Ces dérogations sont compréhensibles et nécessaires, mais des questions demeurent.

Quelle est la superficie des terrains potentiellement cultivables en Wallonie ? Disposez-vous de données chiffrées quant au potentiel de production agricole des surfaces en jachère ?

Les terres servant à la production d'agrocarburant sont-elles également concernées ? Les jachères mellifères, les prairies permanentes et les bandes enherbées le long des routes et des cours d'eau sont-elles également visées ?

Ces mesures s'appliquent-elles uniformément aux exploitants agricoles indifféremment de leur surface agricole ? Ces terres remises en culture pourront-elles être valorisées en tant que surface d'intérêt écologique dans le cadre du paiement en faveur du verdissement ? Les jachères cultivées compteront-elles pour une culture distincte pour l'évaluation de la diversité des cultures ?

D'autres mesures sont-elles en discussion aux niveaux fédéral et européen pour atténuer les perturbations de l'offre et de la demande de certains produits agricoles ?

Comment la mise en culture des surfaces en jachère peut-elle être une réponse suffisante à la crise agricole et alimentaire, alors que celle-ci ne représente qu'un pour cent de la surface agricole européenne ?

Quels sont les objectifs de production agricole au niveau européen ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en préambule, permettez-moi de souligner combien les sombres éléments qui s'accumulent sur l'approvisionnement alimentaire dans les mois à venir au niveau mondial exigent une attention et une vigilance communes. On a parlé de la guerre en Ukraine ainsi que des incertitudes quant à la production depuis ce pays et depuis la Russie. J'ajouterai la situation climatique dans des pays comme l'Inde, deuxième producteur de blé au monde, le Sud-Est asiatique ou encore le nord de l'Afrique et même une certaine sécheresse qui semble s'installer en Europe. Ce sont de réelles sources de préoccupation pour nous.

Suite à l'adoption par la Commission européenne de la décision du 23 mars permettant aux États membres de déroger exceptionnellement et temporairement à certaines obligations sur les terres en jachère faisant partie des zones d'intérêt écologique en 2022, tout en maintenant le niveau intégral du paiement du verdissement, le Gouvernement wallon a décidé les modalités pour ce qui concerne la Wallonie.

En résumé, on autorise le pâturage et la moisson à des fins de production et la culture des terres en jachère pour un certain nombre de cultures – le maïs grain et ensilage, le soja, les fèves et la luzerne – et l'on interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur ces terres en jachère pour l'année 2022. Le communiqué du Gouvernement précise que l'Union européenne a entériné cette demande de dérogation le 22 avril.

Combien d'hectares en Wallonie sont potentiellement concernés par cette décision ? Les jachères représentent un centième au niveau européen et un millième au niveau wallon. Les productions et moissons potentielles sur ces jachères auront-elles une influence notable sur les volumes en Région wallonne ?

Je note que la liste des cultures autorisées ne contient pas le colza, mais bien le soja. L'huile de soja peut entrer dans la production de biodiesel. La production d'agrocarburant est-elle bien proscrite ? Si l'on souhaite utiliser de la jachère pour faire face à une potentielle pénurie de céréales, il ne faudrait pas que cela serve à de la production de biodiesel.

Quelles autres actions allez-vous mettre en place pour assurer notre souveraineté alimentaire afin d'amortir le choc alimentaire qui se fait jour en Belgique et dans le monde ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs semaines, au cours des échanges que nous avons au sein de cette commission, nous constatons les impacts du conflit en Ukraine sur le secteur agricole. Ce conflit perturbe et remet en cause toute une série de politiques que l'Union européenne entendait mettre en œuvre dans ce secteur.

En mars dernier, la Commission a adopté un paquet de mesures pour assurer la sécurité alimentaire. Parmi celles-ci, la possibilité d'une dérogation exceptionnelle et temporaire pour autoriser la mise en culture de terres mises en jachère. La Wallonie a décidé de recourir à cette dérogation pour un certain nombre de cultures en maintenant l'interdiction de l'usage des produits phytopharmaceutiques sur ses terres.

J'ai vu la liste des cultures qui seraient concernées dans une publication de *Pleinchamp*. Or, c'était l'objet de l'une de mes questions. J'en viens donc à d'autres questions.

Tout d'abord, si la dérogation est accordée, elle ne sera pas automatiquement utilisée par les agriculteurs concernés.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une estimation du pourcentage de terres en jachère qui seront effectivement remises en culture ? On estime qu'il y a 610 hectares de jachère en Wallonie, ce qui est très peu. Par rapport à ce chiffre, disposez-vous d'une estimation des rendements attendus ?

La majorité de ces terres seront utilisées pour cultiver notamment du foin, ce qui permettra de réduire la pression sur le coût pour l'alimentation des bovins. Cependant, on peut craindre que la mesure n'ait que peu d'impact sur les productions de porc et sur les productions de volaille qui se nourrissent de céréales. Par rapport à ces filières, quelles sont les mesures de soutien que vous envisagez ?

Enfin, au vu du contexte international et des risques de prolongation du conflit en Ukraine, une prolongation des dérogations en 2023 pourrait-elle être envisagée ? Si oui, la décision sera-t-elle prise assez tôt pour permettre in fine aux agriculteurs de poser les choix les plus optimaux possible ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos différentes questions. Comme vous le savez, l'invasion dramatique de l'Ukraine par la Russie et la guerre que la Russie livre a aggravé une hausse des prix des produits alimentaires et a perturbé les chaînes d'approvisionnement avec des effets délétères sur l'offre, mais aussi sur la demande de produits agricoles au niveau mondial. Ceci concerne l'alimentation humaine, mais concerne également l'alimentation – partiellement en tout cas – des animaux, avec un cocktail qui est extrêmement dangereux, potentiellement explosif. En effet, on a des coûts de l'énergie qui sont importants, d'une part, et d'autre part, on a les grands acteurs que sont la Russie et l'Ukraine qui ne vont pas produire ou ne pourront pas produire les volumes ou un certain nombre de matières escomptées.

Par ailleurs, on a des réactions en chaîne qui vont toucher les pays les plus pauvres ou les plus dépendants. On a des réactions chez nous en ce qui concerne l'augmentation des prix pour nos concitoyens déjà touchés par les coûts de l'énergie et d'autres augmentations encore. Je ne vous cache pas être inquiet. J'en ai fait part au Gouvernement, je suis inquiet à la lecture d'un certain nombre d'analyses. Je visitais encore une entreprise du secteur agroalimentaire hier qui m'expliquait l'explosion de ses coûts de certaines matières premières, mais aussi des coûts d'énergie, des coûts d'emballage, du carton, du verre pour emballer, et cetera. Ce message est très largement répandu.

Il est donc clair que nous sommes de surcroît confrontés à une situation d'incertitude, eu égard à l'ampleur de la guerre, à sa durée, eu égard à la reprise

économique ou non de gros acteurs comme la Chine et d'autres paramètres encore.

M. Florent ou d'autres avaient évoqué les risques de sécheresse. Aujourd'hui, on a vraiment des risques de sécheresse. Je suis frappé de voir certains indicateurs dans certaines régions du monde, en ce compris dans le sud de la France et dans d'autres régions proches. Voilà beaucoup d'éléments combinés qui inclinent à la plus grande attention par rapport à ce phénomène.

Il est clair que la Commission a adopté le 23 mars une décision qui permet aux États membres de déroger exceptionnellement et temporairement quant à certaines obligations sur les terres en jachère qui font partie des zones d'intérêt écologique, comme vous l'avez relevé, en 2022, tout en maintenant le niveau intégral du paiement du verdissement.

La Commission a laissé une marge de manœuvre assez…

(Absence d'enregistrement)

... de faire un effort. J'ai plaidé avec force auprès du Gouvernement, considérant que, même si notre part est petite, eu égard au nombre d'hectares, je souhaite vraiment que l'on fasse notre part. Je trouvais même indigne que nous n'assumions pas notre part d'effort.

Cela n'enlève rien au fait que nous avons des objectifs environnementaux, de résilience climatique, de résilience des sols, dont on ne se départit pas. J'ai été très clair dans plusieurs de mes interventions à cet égard. Toutefois, convenons qu'il y a une situation tellement exceptionnelle, avec des milliers de personnes qui sont mortes sous les bombes, avec des risques importants sur certains produits, sur certains coûts ou dans certains pays, que l'on ne peut en aucun cas – je continuerai à plaider cet équilibre – rester indifférent.

Comme je l'ai indiqué, le Gouvernement wallon a bien mentionné que la liste des espèces éligibles est identique à celle des SIE actuelles avec des « cultures fixatrices d'azote ». C'est à ce titre-là que le soja en fait partie.

Il y a un dossier que nous préparons concernant l'aide supplémentaire, puisque la Commission a prévu que nous puissions – indépendamment de l'activation de la réserve de crise, de l'aide au stockage privé dans la filière porcine activée par la Commission européenne – accorder une aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs de secteurs agricoles les plus impactés.

Un montant de 6 268 410 euros a été alloué à la Belgique. La répartition entre la Wallonie et la Flandre a abouti à un montant de 3 497 000 euros pour la Wallonie. La Commission a fixé un cadre. Il faut tout d'abord cibler les secteurs en difficulté. Il faut ensuite que les agriculteurs qui en bénéficieront participent à l'une des activités suivantes : économie circulaire, gestion des nutriments, utilisation rationnelle des ressources et méthodes de production respectant l'environnement et le climat. C'est bien sûr le sens de nos plans stratégiques et de la Politique agricole commune telle que nous l'appliquons. Ce montant peut être augmenté de 200 % : il y a la part européenne, mais les États peuvent y ajouter 200 %.

Nous avons reçu des propositions de l'administration que nous avons étudiées avec mon équipe. On a demandé d'affiner celles-ci. J'ai eu, cette semaine encore, des réunions avec le Collège des producteurs et avec Biowallonie. Nous aurons, très prochainement, l'occasion de revenir avec les propositions d'aides, en spécifiant les secteurs plus particulièrement impactés que nous souhaitons aider, même si beaucoup souffrent.

Je terminerai par un exemple : en agriculture conventionnelle, quelqu'un m'a dit qu'il achetait son azote à un peu plus de 200 euros la tonne voici un an. Aujourd'hui, il faut 1 000 euros la tonne. Pour le phosphate, quand vous voyez la carte d'origine... Vraiment, pour les agriculteurs, les transformateurs, les entreprises... J'ai rencontré la plupart d'entre eux. On est encore en réunion, avec mes collaborateurs, avec le Fédéral sur le sujet. C'est une situation incroyablement complexe, tendue et incertaine.

Bien sûr, nous parlons d'économie, de finances, d'emploi. C'est terriblement important. Cela n'enlève rien aux propos que vous avez repris et par lesquels j'ai débuté mon exposé : la situation telle qu'on la vit en Ukraine est absolument bouleversante et dramatique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète.

J'entends bien les difficultés que nos agriculteurs et nos concitoyens vivent avec l'augmentation du coût de l'énergie et des produits alimentaires. C'est effectivement une véritable catastrophe après deux années de pandémie. On a l'impression que tous les éléments sont aujourd'hui contre l'être humain.

L'être humain doit aussi être très attentif à la biodiversité. On est dans une période où les changements climatiques font que c'est tellement difficile d'avoir une agriculture saine et variée.

Je comprends toutefois votre dilemme lorsqu'il s'agit d'essayer que nos producteurs et agriculteurs puissent participer à l'effort.

Je me réjouis que – 2023, on n'est pas encore sûr – il n'y aura peut-être pas de remise en jachère de trop de terres. Ici, cela ne concerne que 1 % de nos terres, mais on reviendra là-dessus. Je comprends parfaitement la complexité aujourd'hui, Monsieur le Ministre, de prendre parfois des décisions au fur et à mesure de

l'avancée de ce conflit. On ne sait pas vers quoi l'on va, on ne sait pas quand cela va s'arrêter. Je trouve que le Gouvernement wallon agit en conséquence, mais il faut rester prudent et il faut que ces mesures puissent être réévaluées au fur et à mesure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse. On le sait, l'utilisation temporaire de jachères en Wallonie ne va que très peu influencer les stocks wallons. Vous l'avez dit, 612 hectares en jachères et pas forcément tous exploitables. Néanmoins, cette mesure, qui ne met pas en péril le verdissement de notre agriculture, valait sans doute la peine d'être tentée, ne serait-ce que pour sa valeur symbolique.

Monsieur le Ministre, je pense qu'il y a aussi d'autres leviers qui sont activables. Je voudrais en épingler trois : l'autonomie fourragère – vous l'avez d'ailleurs esquissé dans votre réponse –, mais aussi énergétique de nos fermes – c'est certainement l'une des pistes à renforcer – et un travail sur la demande qui est une autre piste pour utiliser davantage les céréales pour le *food* de l'alimentation humaine que pour le *feed* de l'alimentation du bétail. Pas plus tard que ce matin, le commissaire Timmermans le rappelait.

Enfin, j'appelle vraiment à nous attaque à la spéculation sur les denrées alimentaires. C'est un business aujourd'hui mortifère qui va mettre en péril des régions du monde. Je pense que l'on doit absolument avoir cette réflexion sur la gestion publique de stocks mondiaux ou, à tout le moins, européens des denrées alimentaires de base. Je pense en particulier aux céréales.

Monsieur le Ministre, je vous appelle à prendre une initiative auprès de vos collègues du Conseil européen de l'Agriculture pour une réflexion sur cette mise en place d'une gestion publique des stocks européens, mondiaux parce qu'il en va vraiment de l'autonomie alimentaire de pas mal de régions dans le monde.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je partage tout comme vous votre inquiétude ; par rapport à notre souveraineté alimentaire, à l'explosion des coûts, notamment pour le secteur agricole, explosion aussi des coûts pour les consommateurs. Pas plus tard qu'hier, j'ai été interpellé par une maman qui me faisait état de son désarroi, de la multiplication des denrées alimentaires par trois et inquiétude par rapport à toutes ces réactions en chaîne avec implication dans les différents pays du tiers-monde.

Si cette mesure européenne de dérogation a été prise, je pense qu'il y a vraiment un intérêt à avoir une réflexion pour 2023 parce que les choix que nos agriculteurs doivent poser, c'est dès à présent. Ces choix doivent être les plus optimaux possible, les plus réalistes et répondre à des besoins.

J'attends donc aussi du Gouvernement d'avoir aussi une réflexion par rapport aux coûts et d'avoir une réflexion sur les mesures qui pourraient être mises en place, notamment pour le secteur agricole.

Vous avez aussi dit, Monsieur le Ministre, l'impacte limité, mais que la Wallonie faisait sa part des choses par rapport à cette souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, je m'interroge sur le fait qu'il n'y aurait pas aussi une possibilité de sensibiliser nos agriculteurs à utiliser cette dérogation.

Enfin, pour clôturer mon propos, je voudrais continuer à vous rendre attentif. Vous avez évoqué que si la dérogation est utilisée, cela va d'abord bénéficier à l'alimentation de nos bovins – je ne trouve plus le terme comme cela –, mais il faut être attentif aussi à la filière porcs et à la filière volaille.

(Mme Gahouchi, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GENRE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre du plan Genre dans le domaine de l'agriculture ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous approchons de la mi-parcours pour la mise en œuvre du plan wallon Genre. Dans celui-ci, plusieurs mesures sont liées à vos responsabilités. Je voudrais aujourd'hui revenir sur l'avancée en agriculture, d'après votre note de genre pour le budget initial 2022. J'ai constaté que vous aviez été interrogé à plusieurs reprises ici au Parlement sur les avancées en matière économique, mais pas vraiment en matière agricole. Je voudrais donc voir avec vous comment vous aviez avancé depuis la mise en œuvre de ce plan Genre, puisque nous sommes à la moitié de sa mise en œuvre.

La mesure 3 du plan Genre vise à développer des outils statistiques abordant l'ensemble des caractéristiques propres au monde agricole sous l'angle du genre, partant du constat de l'absence de données. Je cite cette mesure : « De manière générale, une féminisation du secteur de l'agriculture peut être constatée. La diversification opérée au sein des exploitations est régulièrement portée par l'épouse, la conjointe et de plus en plus de jeunes femmes se lancent en tant que chef d'exploitation. Néanmoins, des données chiffrées genrées manquent pour confirmer ce ressenti concernant l'évolution de carrière des agricultrices. Ce vide d'informations doit être comblé au travers d'outils statistiques précis abordant l'ensemble des caractéristiques propres au monde agricole sous l'angle du genre. » Vous avez choisi de demander au SPW ARNE, le Département de l'agriculture, de ressources naturelles et de l'environnement, d'intégrer des études statistiques genrées dans l'État de l'agriculture wallonne. Cependant, dans le dernier rapport disponible, en 2020, aucune statistique genrée n'est présente.

Comment êtes-vous passé d'un « ressenti » dans votre plan Genre, à un « constat » dans votre note genre de l'initial 2022, alors que les données statistiques manquent toujours ?

Comment asseoir le constat d'une féminisation du secteur de l'agriculture puisque vous faites le constat du manque de données dans votre plan Genre ? Avez-vous confié formellement cette tâche au SPW ? Quels sont les indicateurs retenus ? Quand les résultats se feront-ils connaître ?

La mesure 35 du même plan entend valoriser l'implication des femmes dans le secteur agricole : « L'implication des femmes et la valeur ajoutée qu'elles apportent en termes de modernité et de bonnes pratiques se développent au sein du monde agricole. Il est nécessaire de soutenir publiquement la visibilité des femmes dans le monde agricole. Cela pourra susciter des vocations sur base d'une capitalisation des expériences acquises. Il sera demandé à l'APAQ-W de valoriser, au travers de divers supports, l'implication des femmes dans ce secteur, en recourant à des portraits d'entrepreneuses agricoles qui illustrent la modernité et les bonnes pratiques en matière agricole ». Je rejoins tout à fait les objectifs et l'importance de rendre les femmes actives dans le monde agricole plus visible. Sauf erreur, au vu du site internet de l'APAQ-W, aucun travail ne semble avoir été fait à ce sujet pour le moment.

Pourquoi avoir confié cette tâche à l'APAQ-W ?

Quel est le budget concret dédicacé à cette mesure ?

Quelles sont les avancées de ces travaux et les campagnes menées en ce sens ?

Avez-vous associé les associations féminines ou les syndicats agricoles qui ont une branche féminine à votre démarche ?

Avez-vous envisagé aussi d'intégrer les conjointes aidantes, qui représentent tout de même 75 % des femmes à la ferme, dans ces campagnes, femmes auxquelles vous entendez porter attention dans la mesure 3 de votre plan Genre ?

Je vous remercie pour vos réponses qui permettront de faire le point sur vos avancées en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, depuis juillet 2021, l'État de l'agriculture wallonne aborde la question du genre en agriculture dans sa fiche « Type de main-d'œuvre ». Cependant, afin de répondre aux objectifs du plan Genre, un chapitre spécifique sur le genre est en développement et sera publié en juillet 2022.

Elle abordera les effectifs et le rôle au sein des exploitations, que ce soit de manière globale, mais également plus spécifique, notamment eu égard à l'orientation technico-économique, ou encore la localisation des exploitations. Un focus sera réalisé sur les chefs d'exploitation en particulier, selon leur « caractérisation » telle que l'âge, la formation, le rythme de travail, et cetera, de sorte que nous ayons une systématisation des données et un caractère plus robuste de leurs analyses.

Vous me demandez de quoi je dispose actuellement pour établir mes fiches du plan Genre ou mes analyses actuelles. Nos analyses se basent sur les données récoltées par le SPF Économie lors des enquêtes de structure. Par ailleurs, mon administration est en cours de réflexion pour acquérir des données de façon plus régulière.

Je dois indiquer que je suis très présent dans le monde agricole, dans les réunions et les activités de celui-ci, à travers sa diversité. J'ai moi-même une analyse de proximité très circonstanciée, notamment de la dimension qui retient votre attention et notre attention dans le cadre de notre question.

Dans ma famille politique, vous savez que Mme Laruelle a joué un rôle très important, à la fois dans le syndicalisme agricole, ensuite comme ministre fédérale de l'Agriculture, en ayant, notamment concernant le statut du conjoint aidant, pas exclusivement cette matière, mais aussi beaucoup d'autres, œuvré à des progrès spectaculaires par rapport aux situations telles qu'on les connaissait à l'époque. C'est vous dire à quel point nous avons une attention

dans le temps qui est continue par rapport notamment à cette dimension de genre en agriculture, mais de façon plus globale, notamment dans l'activité économique et indépendante.

Par ailleurs, l'APAQ-W est impliquée formellement dans le plan Genre de manière à formuler des propositions concrètes. Je peux vous confirmer que les « portraits d'entrepreneuses agricoles qui illustrent les bonnes pratiques, la diversité, la modernité en matière agricole » ont bien été réalisés en 2020 par l'agence, et ce, via un partenariat avec l'Union des agricultrices wallonnes. Un montant de 31 762,50 euros a été consacré à cette action. Les capsules ont fait l'objet d'un plan de diffusion dès 2020. Les cinq vidéos réalisées et diffusées restent d'actualité et sont destinées à poursuivre leur diffusion notamment à travers les médias sociaux. Il va sans dire que l'agence doit intégrer ces diffusions dans une planification plus structurée qui prévoit un grand nombre de contenus. L'impact de ces diffusions est mesurable et quantifiable.

À la question de savoir pourquoi cette tâche a été confiée à l'APAQ-W, qui ressortait de votre support écrit, je me permets de vous rappeler que le Code wallon de l'agriculture confie à l'agence la promotion de l'image de l'agriculture et de ses différentes facettes. Force est de reconnaître que le travail a été réalisé et s'inscrit dans cette continuité.

En outre, je souligne que les agricultrices sont représentées dans chaque campagne sectorielle ou transversale. L'agence veille à assurer l'égalité ou un équilibre des genres dans le cadre de ses campagnes et de ses différents supports de communication.

Enfin, en fonction des moyens disponibles, et même si les capsules actuelles me semblent de nature à valoriser toutes les facettes de l'égalité des genres et de l'implication hommes-femmes en agriculture que nous avons le devoir de garantir et développer, d'autres supports de communication pourraient être réalisés, mettant en évidence, par exemple, les conjointes-aidantes, les cheffes d'exploitation, la diversification et un certain nombre d'investissements de toute nature.

Pour arpenter avec plaisir la terre wallonne, je peux vous dire que beaucoup d'initiatives peuvent être mises en exergue, et qui ont cette valeur d'exemplarité, de totem, cet effet d'entraînement que l'on escompte notamment en ce qui concerne la promotion d'une agriculture qui soit plus équilibrée en sa dimension genre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je ne peux que vous rejoindre, Monsieur le Ministre, sur le fait qu'il y a beaucoup d'initiatives très positives et tout à fait innovantes. Le constat que je fais également sur le terrain de ces initiatives et cette énergie de la part de nouvelles agricultrices ou des personnes déjà impliquées, qu'elles soient conjointes aidantes ou cheffes d'exploitation, qu'il convient de les valoriser encore plus et encore mieux. Visiblement, le travail de valorisation et de visibilité au niveau du grand public reste encore à faire. Je vous encourage à poursuivre cette démarche par rapport à l'APAQ-W.

En ce qui concerne les données, je constate avec intérêt que vous allez demander d'avoir de l'autonomie et plus de précisions sur ces données statistiques, qui pourraient venir non plus seulement du SPF Économie, mais aussi d'une série d'explications et de données wallonnes. Il ne serait pas inutile, par exemple, de demander à l'IWEPS, qui est censé produire des statistiques pour la Wallonie, de se pencher sur la situation spécifique du secteur dans le cadre de l'un de leurs rapports, ce qui permettrait de les mettre encore davantage en lumière.

Je voulais évoquer le fait que la presse relaie régulièrement, tant la presse des syndicats que la revue *Tchak*, qui a justement publié un numéro spécial sur la place des femmes agricultrices.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MOBILISATION DU FONDS DE RÉSERVE DE CRISE AGRICOLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mobilisation du fonds de réserve de crise agricole ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je me permets de reposer cette question puisque M. le Ministre y a répondu lors de notre débat précédent. Pour la clarté des choses, je vais me permettre de reprendre les différents éléments sur lesquels il aura le loisir d'insister à nouveau.

Les États membres et le Parlement européen ont validé le transfert de 350 millions d'euros sur les 497 millions disponibles de la réserve de crise agricole pour financer l'aide d'urgence annoncée fin mars pour préserver le secteur agricole des conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La Belgique va recevoir 6,26 millions d'euros à répartir entre les Régions et doit notifier l'utilisation des fonds à la Commission d'ici le 30 juin. Par ailleurs, les États membres ont exceptionnellement la possibilité de cofinancer ces soutiens à hauteur de 200 % maximum.

Pouvez-vous nous indiquer quelle sera la part de cette enveloppe qui reviendra aux agriculteurs wallons ?

Le Gouvernement wallon va-t-il utiliser la possibilité de cofinancer la mesure et allez-vous utiliser le montant maximum de 200 % ? Quelles mesures de soutien envisagez-vous ? Ces mesures seront-elles concertées avec les organisations agricoles ? Quels seront les critères pour nos agriculteurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, le 24 mars 2022, le règlement délégué UE 2022/467 prévoit l'octroi d'une aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs des secteurs agricoles. Le 20 avril 2022, le Conseil de l'UE et le Parlement européen ont validé pour la soutenir, le transfert de 350 millions d'euros de la réserve de crise agricole. L'enveloppe belge se monte à 6 268 410 euros à répartir entre la Wallonie et la Flandre, ce qui a été fait. Comme le budget provient en majorité de la réserve de crise, qui est financée par la discipline financière sur les paiements directs, la clé de répartition du remboursement de cette dernière aux agriculteurs a été utilisée à concurrence de 55,79 % en Wallonie et 44,21 % en Flandre. Cette répartition a été validée lors du groupe de travail de la Conférence interministérielle du 21 avril 2022. L'enveloppe wallonne se monte à 3 497 115,43 euros.

Bien entendu, les mesures envisagées sont destinées à soutenir les secteurs agricoles wallons les plus impactés suite à la crise actuelle en Ukraine.

L'aide est prévue pour compenser partiellement l'augmentation des coûts de production liés à la hausse des coûts des intrants, de l'alimentation, de l'énergie ou à compenser l'impact de restrictions commerciales quant à la vente des productions ou des produits.

La Commission a fixé un cadre. Je me suis permis de l'esquisser tout à l'heure. Il faut, comme je viens de le dire, cibler les secteurs en difficulté – c'est évident –, mais il faut que les agriculteurs bénéficiaires potentiels participent à l'une des activités suivantes : l'économie circulaire, la gestion des nutriments, l'utilisation rationnelle des ressources et les méthodes de production respectant l'environnement et le climat.

Mes équipes et moi-même sommes actuellement en train d'analyser le dossier et les propositions de l'administration qui m'ont été transmises. J'ai eu l'occasion de réagir par rapport à celles-ci et il apparaît clairement que l'ensemble des secteurs subit de plein fouet les augmentations de coûts. J'ai cité les augmentations des intrants, de l'énergie, l'incertitude quant au prix. Vous imaginez qu'après avoir fertilisé et ensemencé les champs dans les conditions de prix que l'on connaît actuellement, s'il s'avère que la vente en termes de prix au moment de la récolte vient à s'effondrer, imaginez combien c'est intenable pour les personnes concernées. Si vous appliquez les rotations obligatoires en termes agricoles, les prescriptions de la PAC, l'incertitude du marché, il faut vraiment être stratégiquement avisé pour savoir vers quoi orienter, en 2022, son exploitation. Bien évidemment, en plus dans les limites des pratiques culturales.

En ce qui concerne le résultat de ces premières analyses, il n'est pas encore définitif, Madame Goffinet. N'allez pas publier cela immédiatement, mais il ressort que les secteurs du porc, de la volaille et des fruits à pépins sont encore plus impactés que les autres secteurs.

Comme le permet le règlement, je plaide pour qu'une aide supplémentaire wallonne puisse être octroyée pour ces mesures, en complément des budgets européens. Le montant de ce cofinancement est en définition puisqu'on liste les mesures et on voit les possibilités budgétaires ; en fonction de cela, je viendrai rapidement avec une proposition au Gouvernement.

Je rappelle que les mesures et les critères utilisés pour les modalités d'octroi doivent être notifiés à la Commission pour le 30 juin 2022. Les paiements, y compris le soutien supplémentaire, doivent être effectués pour le 30 septembre 2022. Vous en savez autant que moi, voire plus.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Je ne peux affirmer que j'en sais plus. Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse détaillée que vous m'avez donnée. Je retiens deux éléments importants.

À entendre les critères que vous évoquez, je pense que la majorité de nos agriculteurs pourront y répondre. C'est vraiment une bonne chose dans le contexte dans lequel nous vivons actuellement.

Deuxièmement, j'entends votre souhait d'atteindre ce cofinancement qui pourrait monter jusqu'à 200 %. On y sera bien sûr attentifs.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA GRANDE DISTRIBUTION ET L'ACHAT DES TERRES AGRICOLES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la grande distribution et l'achat des terres agricoles ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, milieu du mois dernier, des agriculteurs se sont mobilisés devant le siège d'une société de grande distribution afin de dénoncer l'achat, par un outil financier de cette marque, des terres agricoles.

Si la firme de distribution proteste de sa bonne foi et de sa volonté de développer sa collaboration avec les producteurs, ceux-ci ne peuvent que déplorer une politique qui renforce une spéculation déjà forte sur les terres agricoles et craignent que les grands distributeurs imposent des types de cultures et des techniques culturales aux agriculteurs auxquels ils proposeront ces terres.

Colruyt n'est pas le seul à agir de la sorte. On peut notamment penser à l'initiative « Act for food » du groupe Carrefour qui s'inscrit dans cette même logique de garantir un contrôle total sur la chaîne d'approvisionnement.

Vous avez récemment indiqué que cette question serait abordée dans le cadre des Assisses de la Terre, dont vous avez annoncé la tenue prochaine.

Monsieur le Ministre, à la suite de cette action, avez-vous sollicité les différents protagonistes de ce dossier ?

Allez-vous inviter les grands groupes de distribution à stopper cette politique d'accaparement des terres ? Si ceux-ci devaient passer outre les demandes des agriculteurs, pourriez-vous prendre des mesures plus strictes ? Je pense notamment à des mesures législatives.

Comment entendez-vous garantir la liberté culturale pour les agriculteurs qui exploitent ces terres ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, j'ai eu l'occasion d'aborder cette question avec votre collègue, Mme Kelleter, lors de la séance plénière du 20 avril dernier dans le cadre des questions d'actualité. Cette question de l'accès à la terre, de la propriété de la terre, est une question extrêmement à la fois complexe et prioritaire pour moi.

C'est la raison pour laquelle j'ai lancé de multiples concertations et analyses qui sont en cours. On a déjà les analyses préfactuelles de la situation, avec le baromètre de la valorisation des terres agricoles, qui a été rénové et rendu beaucoup plus pointu et opérationnel en termes d'analyse à mener au niveau de mon administration, et puis une série de concertation avec tous les acteurs concernés.

Dans ce contexte que j'ai appelé les Assises de la terre, j'ai l'intention – fruit de ces analyses, de ces concertations, de ces comparaisons avec la situation des régions ou pays extérieurs – de tenter d'apporter une réponse à ce problème délicat. Il faut être plus précis encore, il s'agira probablement d'un faisceau de réponses ou d'un certain nombre d'éléments pour tenter de contribuer à la réponse à ce problème important d'accès à la terre ou d'accès à la propriété de la terre.

En ce qui concerne spécifiquement Colruyt, lorsque j'ai vu l'action organisée devant Coruyt à Halle, si je ne m'abuse, j'ai demandé à mon équipe d'avoir un contact avec l'entreprise, de manière à voir ce qu'il en était.

Le groupe m'a indiqué, à la faveur de cet entretien, n'avoir pas acquis de terres agricoles depuis 2020. J'ai compris que le message des agriculteurs était un message global, si je puis dire, destiné à l'acquisition de terres non seulement par la grande distribution, mais aussi par d'autres sociétés. Je constate en effet qu'il y a une tendance au *greenwashing* de certaines sociétés.

Vous savez que j'ai pris des initiatives en ce qui concerne notamment le photovoltaïque sur les terres agricoles productives et d'autres encore, que nous avons un plan d'action très fort à propos de la réutilisation d'anciennes zones d'activité économique industrielle, de manière à préserver partiellement la consommation de terrains *greenfield*, non encore urbanisés au niveau wallon, et d'autres attitudes encore.

Pour revenir au groupe Colruyt, j'ai l'intention d'avoir moi-même un contact dans les prochaines semaines avec celui-ci, pour faire le point sur leurs différents projets. Je souhaite faire progresser ma préoccupation de préserver la terre agricole en dialogue avec ces interlocuteurs. Nous ne sommes pas dans un régime collectiviste de kolkhozes ou de sovkhozes ou d'autres déclinaisons encore qui ferait que le ministre,

de son bureau, place des Célestines, décrète qui peut ou ne peut pas acheter de la terre agricole.

Cela vaut pour un certain nombre d'autres agriculteurs, puisque l'on a aussi des débats qui remontent du monde agricole concernant d'autres types d'acquisitions agricoles, par exemple par des organisations environnementales, pour y déployer des objectifs de préservation de la biodiversité, et cetera, qui sont, par ailleurs, totalement louables et pertinents, mais qui font aussi réagir les agriculteurs, qui s'interrogent : avec toutes ces concurrences sur leurs terres agricoles de toutes natures, comment peuvent-ils y avoir accès, compte tenu de l'explosion du coût de la terre ?

Je suis d'accord avec vous, il faut que les agriculteurs puissent rester maîtres de leurs pratiques agricoles, de leurs choix de culture, qu'ils produisent en conventionnel, en bio, en qualité différenciée, qu'ils soient éleveurs, viticulteurs, maraîchers ou cultivateurs. Cela mérite d'être déployé et il faut respecter les expertises des uns et des autres, les capacités d'investissement, la nature des sols, et cetera.

C'est un élément auquel j'adhère et c'est en cela que je souhaite poursuivre le dialogue avec le groupe Colruyt parce qu'il est très actif en termes de valorisation des produits belges et wallons. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous indiquer le sens de ma démarche.

Par ailleurs, le bail à ferme est une garantie fiable. J'ai participé, à l'initiative de René Collin, à cet important chantier qu'est l'actualisation du bail à ferme. C'est un peu tôt pour le faire, mais il faut que l'on fasse cette évaluation. Des villes et des communes me disent : « Cela ne va pas, car on est obligé d'attribuer des terres dans des circonstances ou à des destinataires qui ne paraissent pas correspondre à l'objectif du décret ». Donnons-nous un peu de recul pour ne pas évaluer une législation après deux ans, mais il faudra le faire dans la foulée des Assises de la terre.

J'espère que ces différents éléments de raisonnement, largement concertés et alignés, en ce compris des éléments nouveaux en termes de propriété de la terre lorsqu'une succession ou un passage de génération a lieu avec plusieurs membres de la famille dans la génération suivante, permettent d'apporter des éléments de réponse.

Il faut être franc, car celui qui vous dit : « J'ai la solution. Voilà comment cela va se passer. Cela va être le grand soir de la terre agricole », dans quelque région ou pays que ce soit, écoutez-le avec attention, mais surtout avec scepticisme.

Nonobstant cela, il faut que nous soyons très volontaristes. Sans quoi, le problème deviendra insurmontable et notamment pour les jeunes générations agricoles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Je partage votre constat et votre analyse sur le fait que l'acquisition des terres est un sujet complexe et ô combien prioritaire. Il est important d'avoir une discussion avec l'ensemble du secteur de la distribution, notamment au travers de ce projet que vous menez des Assises de la terre. Il est important qu'elles aient lieu le plus rapidement possible. Vous avez évoqué qu'elles interviendraient lors de la première moitié de 2022. On est déjà bientôt à la fin du semestre. Il est donc important de mettre les bouchées doubles pour la réalisation de ces assises.

Je ne veux pas blâmer le secteur de la distribution, mais il me semble qu'il y a un enjeu important dans le cadre de la souveraineté alimentaire, à savoir éviter que nos terres soient accaparées par des groupes financiers et éviter de verser dans la spéculation.

Le défi est de taille, et nous suivrons attentivement l'évolution que vous apporterez dans les différentes démarches.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES MESURES VISANT À ACCROÎTRE LES PLACES DE STAGES DISPONIBLES POUR LES JEUNES DANS LA FORMATION EN ALTERNANCE »

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA POLITIQUE DE M. LE MINISTRE POUR LA RÉTRIBUTION DES APPRENANTS EN ALTERNANCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- de M. Desquesnes, sur « les mesures visant à accroître les places de stages disponibles pour les jeunes dans la formation en alternance » ;

- de M. Desquesnes, sur « la politique de M. le Ministre pour la rétribution des apprenants en alternance ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser ses questions.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, au moment où j'ai écrit ces questions, il n'y avait pas encore eu le gouvernement conjoint Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me permettrai donc de faire un peu d'*excursus* sur cet aspect en lien direct avec les deux questions orales que je vous ai adressées.

Dans la Déclaration de politique régionale, l'alternance était mise en haut, avec une promesse d'États généraux. Puis le temps a passé, et on les a un peu perdus de vue. Il est vrai qu'il y a eu quelques péripéties que nous avons tous traversées.

Il y a eu Get up Wallonia et l'annonce grandiloquente en avril 2020. En juillet 2020, les partenaires du CESE ont dit : « Il y a 11 propositions parmi lesquelles il fallait booster l'alternance, mais, malheureusement, Get up Wallonia s'est fait sans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était donc compliqué de travailler sur les deux ailes de l'alternance.

Il y a eu un communiqué de presse dithyrambique du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Inédit, signal fort historique, les deux gouvernements se parlent pour l'alternance ». Je rêve ! les gouvernements se réjouissent, après 31 mois, de s'être enfin parlé sur un sujet que l'un et l'autre donnaient comme élément fondamental et important.

Trêve de plaisanterie, tout cela représente beaucoup de mois écoulés pour arriver finalement à un communiqué de presse qui est un accord sur la méthode de travail. On n'a pas encore commencé à travailler, on dit comment on va faire et qu'il y aura prochainement un comité d'accompagnement.

J'aimerais entendre votre éclairage comme ministre tutélaire de l'IFAPME sur cette histoire. Quand va-t-on concrètement mettre les choses d'équerre en la matière ?

Ceci me permet d'arriver aux deux questions du jour qui sont en lien direct avec ce que je viens d'expliquer.

Le 6 avril, dans un point du Gouvernement wallon lié au Plan de relance, dans l'axe 1 et le projet numéro 9 « Organiser le réseau des entreprises partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance via un réseau renforcé de référence sectorialisé », un budget de quasiment 2 millions d'euros a été prévu.

Pour faire bref, ces référents suivent et encadrent les jeunes stagiaires, ce qui est une mission importante. L'un des problèmes fondamentaux de l'alternance réside dans une offre insuffisante de places de stage.

Il est positif que, après 31 mois, les gouvernements de Wallonie et de la Fédération se soient vus pour parler du sujet de l'alternance, mais où en est le dialogue avec les entreprises, l'UWE et l'UCM ?

Je me souviens avoir entendu M. de Wasseige reconnaître que, par rapport aux promesses qui avaient été formulées sous la précédente législature – vous avez dit : « On n'a pas rempli notre part du contrat » –, trop peu d'entreprises et d'indépendants sont disposés à accueillir des stagiaires en alternance et, dans le même temps, de nombreux secteurs sont en pénurie de main-d'œuvre. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, mais quand va-t-on en sortir ?

Je vous ai interrogé récemment sur la difficulté pour des jeunes inscrits à l'IFAPME de trouver un stage. Ce n'est pas parce que l'on rentre à l'IFAPME que l'on est certain d'avoir un stage en alternance, ce qui est un problème. J'avais été peu rassuré par votre réponse puisque ce sont plutôt des formules occasionnelles que des formules de stage qui sont présentées lorsqu'il n'y en a pas suffisamment.

J'aimerais vous entendre sur les 2 millions d'euros. En quoi consiste la mesure ? Y a-t-il une objectivation des moyens ? Les partenaires sociaux sont-ils participants à la mesure ? S'engagent-ils cette fois-ci à ouvrir davantage de places de stage, a fortiori, dans les secteurs dans lesquels il y a des demandes d'emploi ? J'aimerais vous entendre sur cet aspect.

Y a-t-il un effort sur l'accroissement des incitants à l'attention des employeurs ? C'est une demande de la part du banc patronal, qui était de dire que cela prend du temps et de l'énergie de former des jeunes, notamment dans les toutes petites entreprises, et que c'est un investissement conséquent. N'y a-t-il pas moyen de renforcer les soutiens pour réaliser ces stages ?

Mon autre question concerne la rétribution des apprenants. Il y a d'un côté les employeurs qui s'engagent à former et de l'autre les apprenants.

Votre Gouvernement a promis de stimuler la formation en alternance et d'encourager un plus grand nombre à apprendre leur futur métier dans cette filière. Des initiatives visent notamment à encourager les jeunes demandeurs d'emploi à se former à certains métiers en pénurie via des primes et des avantages, comme l'initiative concernant le permis de conduire. Plus récemment, selon mes informations, vous avez encouragé une démarche de l'IFAPME qui invite ces entreprises actives dans le secteur de la construction, à accroître de 100 euros la rétribution de leurs stagiaires en alternance.

Qui payera ces 100 euros ? Y a-t-il un accord ? Est-ce la Région, via l'IFAPME, qui financera cela ? Est-ce les patrons ?

Cette invitation ou exhortation va-t-elle se concrétiser ? Y aura-t-il des moyens sonnants et trébuchants mis sur la table ? Pourquoi ne pas revaloriser tout simplement l'incitant accordé aux employeurs qui s'investissent dans la formation de futures recrues éventuelles ? C'est là que le bât blesse le plus. Un effort avait été déployé dans ce sens pendant la crise covid, mais c'était ponctuel.

Le contexte actuel avec les besoins liés au Plan de relance, à la construction, la rénovation des bâtiments, nécessiterait que ces augmentations d'incitants soient pérennisées.

Qu'allez-vous faire ?

Ici, l'incitation des 100 euros se limite au secteur de la construction, mais d'autres secteurs sont de demande. Allez-vous prendre également d'autres initiatives ? J'aimerais comprendre ce mécanisme.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur deux autres aspects.

D'une part, celui des incitants non financiers comme les conditions, lesfacilités administratives et autres, d'autre part, l'un des problèmes qui subsistent encore côté Wallon – je sais que, dans d'autres Régions, les choses ont bougé récemment -, c'est la suppression des plafonds pour concilier le maintien des droits aux allocations familiales et les primes de rétribution des jeunes en alternance.

Avez-vous ouvert ce débat, notamment avec votre homologue, Mme De Bue, en charge des allocations familiales ? C'est un verrou dans la montée en puissance des stagiaires qui me semble important à faire sauter. J'aimerais vous entendre sur ce point en particulier.

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, vous avez fait écho au fait qu'un accord a pu être trouvé avec nos partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'avec le collège de la Cocof. Il est important, car nous devons aligner un certain nombre de priorités. Nous devons nous accorder concernant le paysage de l'alternance, répartir les investissements par rapport à certaines filières.

Je suis heureux que vous ayez signalé les termes retenus ; ils sont peut-être forts, mais à la mesure de l'événement, lorsque l'on reprend « inédit », « signal très fort ». Je suis très convaincu par l'alternance. Je n'arrête pas d'arpenter les centres, d'aller voir le travail mené par l'institut, d'être présent à des événements, des investissements, de *liker* tel ou tel jeune qui a connu tel succès professionnel ou dans le cadre d'un concours, et cetera. J'ai eu l'occasion, en son temps, d'aller voir le dispositif tel qu'il existe en Allemagne, avec la formation Dual. À l'évidence, pour un pan entier de la formation, ce pilier de la formation en alternance est celui du futur. J'utilise parfois cette expression « L'alternance, c'est tendance ». Cela le sera encore plus à l'avenir. Il ne suffit cependant pas de le déclarer. Il faut s'accorder avec les autres institutions, mais il faut très concrètement prendre des mesures. J'aime cette approche qui consiste à dire que l'on se projet avec un certain nombre d'objectifs, mais cela n'empêche pas de mettre, pour l'immédiat, de mettre des choses en place dont les résultats doivent être ensuite évalués, monitorés et, le cas échéant, adaptés.

Que retrouve-t-on en ce qui concerne notre Plan de relance de la Wallonie par rapport à ces dispositifs ? D'une part, le projet 9 vise à dynamiser le réseau des entreprises partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance via le renforcement du réseau des référents, ces derniers sont des interlocuteurs privilégiés. Ils doivent être soit sectorialisés, pour avoir une bonne connaissance des entreprises, du tissu, des attentes, soit multisecteurs, pour certains d'entre eux, mais toujours avec cette forte spécialisation qui leur permet de mobiliser des compétences, notamment les entreprises, mais aussi en expliquant bien aux stagiaires, évitant ainsi les abandons en cours de parcours et d'autres éléments encore.

Pour cela, ils doivent être assez nombreux, assez formés et très offensifs. Il va y avoir 20 références supplémentaires engagées, ce qui porte le total du nombre de référents à 126. C'est un véritable bataillon et je compte beaucoup sur eux.

Celles et ceux qui m'écoutent, je les remercie pour leur travail, mais je me permets de leur adresser une petite demande, mais très insistante. Il est clair que l'on va encore passer à la vitesse supérieure, voire à la vitesse au carré ou au cube.

Ensuite, l'objectif est de renforcer les services alternance afin de soutenir l'encadrement des apprenants ainsi que la mission de prospection de nouvelles places de stage et la dynamisation du portefeuille d'entreprises partenaires de l'IFAPME. C'est une de nos priorités. On a besoin aussi pour cela d'un outil de gestion moderne des usagers. Il porte un nom un peu barbare, un acronyme prometteur : Customer Relationship Management, le CRM. Il n'y a aucun lien avec d'autres acronymes. On a un dispositif de gestion qui doit être optimalisé, informatisé et digitalisé. C'est un dispositif de gestion des usagers, avec un système intégré d'informations qui va faciliter ces interactions avec les entreprises et les apprenants, ainsi que la planification des phases de prospection et de suivi des ressources humaines complémentaires.

Par ailleurs, notre but est que l'on puisse former complémentairement les tuteurs. Un élément important : la réussite dépend aussi très souvent de la formation des tuteurs. La qualité des maîtres est aussi un vecteur très important dans la réussite des élèves, je ne dois pas vous en faire la démonstration.

Depuis un certain temps, on organisait une formation de base au tutorat. On va la réviser, la revisiter, dans une approche qui sera aussi pour partie alimentée de la sectorialisation. Il y a des fondamentaux de base qui sont partagés, mais il y a aussi une dimension spécifique.

Dans ce projet, il est aussi prévu d'octroyer une prime aux entreprises formatrices destinée à couvrir les frais d'accueil et les démarches administratives liées à la conclusion de la convention de stage ainsi qu'à fidéliser le réseau des entreprises formatrices agréées et à inciter de nouvelles entreprises à accueillir des apprenants sous convention de stage. Les conditions d'octroi de la prime ont fait l'objet d'une première concertation avec les partenaires sociaux.

Le but n'est pas ici d'accorder un avantage implaidable ou indu. Le but est de donner un incitant, un levier qui compense au début de la formation un certain nombre d'engagements que l'entreprise doit et devra prendre.

En ce qui concerne les incitants pour la filière des jeunes en alternance et associés en contrat d'alternance, il existe ici des incitants, mais à l'inverse, contrairement à ce qui se passe pour les jeunes, il n'y a pas d'incitants pour la filière des adultes en formation en alternance et associés à la convention de stage.

En ce qui concerne ces incitants, l'objectif est d'étendre les incitants à la formation en alternance aux entreprises qui ouvrent des places de stage dans la filière de formation des adultes de l'IFAPME. Beaucoup de travailleurs sont ici concernés et ceux que l'on vise sont ceux qui sont en situation de reconversion professionnelle, notamment à la suite d'une volonté qui est la leur, quelles que soient les circonstances, à la suite d'une évolution de leur lieu d'emploi actuel, du secteur où ils travaillent, ou encore à la suite des conséquences de la crise sanitaire. Il est très important de travailler cet élément de réorientation professionnelle ou même anticipation d'évolution du marché de l'emploi dans le cadre d'une vraie relance bien pensée socioéconomiquement, et ce, en tenant compte des réalités des évolutions actuelles, mais aussi futures, du marché du travail.

À titre d'information, il m'est indiqué que la proportion des conventions de stage parmi l'ensemble des inscrits en formation d'adultes est de 34,7 % en 2021 et de 40,3 % en 2015.

À travers cette nouvelle mesure, l'idée est de renforcer ce qui a déjà été mis en œuvre dans les deux autres projets que j'ai mentionnés précédemment, il y a quelques minutes, et qui couvrent les deux filières de formation qualifiante en alternance.

Les mesures prises dans le cadre de la reconstruction et en concertation avec le secteur de la construction, du bois et de l'électricité couvrent également les deux filières de formation en alternance de l'IFAPME.

Vous l'avez évoqué, une augmentation de la rétribution versée par les employeurs – plus 100 euros par mois – s'est par ailleurs associée à l'octroi d'une prime de formation reconstruction de 2 000 euros net par apprenant, pour la durée de la formation gérée par l'IFAPME.

Je suis allé remettre les premiers passeports drive il y a quelques jours à la faveur d'une inauguration puisque les apprenants peuvent aussi bénéficier via l'IFAPME d'un chèque permis de conduire – passeport drive.

Le but et le raisonnement sont assez simple, on sait que dans la construction, il faut souvent se déplacer vers son lieu de travail ou vers le lieu où la camionnette de l'entreprise vous prend. Dans certains cas, c'est possible, avec les transports en commun ou pas, mais dans d'autres cas, à six heures ou à six heures trente du matin, c'est évidemment impossible avec la variation aussi des heures de retour, et cetera.

Passeport drive, parce que permis de conduire indispensable dans beaucoup de situations, et voilà l'autre incitant.

Concernant la suppression des plafonds – vous avez fait allusion à cela – pour concilier le maintien du droit aux allocations familiales avec la rétribution des jeunes en alternance, cette question a été traitée par ma collègue, la ministre Valérie De Bue en charge de cette matière. Elle a abouti à une disposition intégrée dans le décret budgétaire 2022 pour les enfants nés avant le 1er janvier 2001 et à une décision du Gouvernement du 10 février 2022 pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2001.

Ces dispositions garantissent le maintien du droit aux allocations familiales pour les apprenants bénéficiant de cette augmentation de 100 euros de la rétribution mensuelle. Ce serait un comble, évidemment, de recevoir d'une main et de perdre de l'autre la même chose, voire plus.

La suppression totale des plafonds a été examinée et elle a été renvoyée aux discussions lors de notre conclave budgétaire. Il n'y a donc plus beaucoup de jours à dormir pour ce faire.

Comme vous le constatez, les mesures identifiées dans le Plan de relance pour l'IFAPME sont, me semble-t-il, transversales pour une partie d'entre elles, elles sont innovantes et puis il y a des secteurs où l'on a encore

donné un coup supplémentaire eu égard, notamment, aux inondations et à la grave pénurie de main d'œuvre, c'est le secteur de la construction.

On touche aux places de stage, à l'encadrement des apprenants, à la formation des tuteurs, les incitants pour les entreprises, les incitants pour les gens formés.

Avec, par ailleurs, un investissement complémentaire puisque l'on a la volonté, indépendamment du grand accord conclu avec nos amis de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Bruxelles, de pouvoir avoir un certain nombre de *quick wins*. Je pense notamment à la reconnaissance des diplômes et à d'autres éléments encore qui sont un vieux serpent de mer auquel on voudrait faire un sort.

Par ailleurs, il y a des volets qui relèvent de ma collègue Christie Morreale. Je vais, si vous ne l'avez déjà fait, me permettre de vous inviter à la questionner en ce qui concerne son volet. Toutefois, je suis vraiment convaincu qu'il y a une dynamique très forte. Je suis en dialogue très souvent avec elles et avec eux à l'IFAPME, aussi bien à l'institut que dans les centres, il y a vraiment une conviction que ce que l'on fait – et je partage totalement cette conviction – est essentiel. Essentiel pour la société globalement, pour les apprenants eux-mêmes. Vous connaissez des taux d'insertion qui sont remarquablement élevés. Dès lors, il est clair que l'on va de l'avant. Je soutiens cela à fond avec les mesures, mais aussi en étant là, en allant expliquer, en étant à l'écoute, et cetera, et aussi à l'écoute des jeunes.

Dernier élément – je fais le lien avec la question de Mme Ryckmans –, il y a aussi un certain nombre de vocations féminines que j'observe en ce compris dans des métiers qui, plutôt historiquement, étaient beaucoup moins fréquentés par les jeunes filles ou les femmes. Je pense que cet élément croissant, le souci de la présence des femmes dans un certain nombre de filières est un élément que l'on doit continuer à travailler.

On a aussi une formation spécifique complémentaire pour l'installation en lien avec la SOWALFIN. Je pense que vraiment c'est un champ de travail qui est conséquent, mais qui est tout à fait prioritaire pour moi.

Il y a encore un certain nombre d'autres choses à travailler, notamment les abandons en cours de formation.

J'ai discuté de cela avec Mme Yerna très récemment. Notre but est de construire du solide, je l'espère, pour l'avenir avec le soutien de la minorité, le soutien de tous les partenaires du Gouvernement. Je crois que l'on est à peu près tous alignés sur la direction et l'on a beaucoup d'espérance quant aux résultats. Il faut évidemment pouvoir les réussir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse assez large aux différents questionnements qui étaient les miens et qui ont débordé, je vous en remercie, en tenant évidemment compte de la décision des gouvernements conjoints du 28 avril.

Nous partageons évidemment tous l'orientation, la direction à prendre. Vous et moi sommes convaincus que l'alternance est sans doute la voie du futur pour les apprentissages et la formation à toute une série de métiers techniques et manuels. C'est évident.

Vous m'avez répondu factuellement sur les différentes mesures que vous prenez et j'en prends acte. Je vous remercie. Il faut juste pointer que, s'agissant de mesures du Plan de relance, elles ont vocation à être normalement dans une durée de temps limitée. Là, il y a quelque part quelque chose qui est compliqué, mais c'est une critique que je formule comme responsable de l'opposition vis-à-vis du Gouvernement qui a mis dans son Plan de relance des mesures qui ont une vocation à être pérenne et des mesures *one shot*. Ici, c'est un peu le cas. On mélange un peu les choses, mais c'est un débat qui est de nature essentiellement budgétaire.

Sur les allocations familiales, j'espère qu'une décision d'élargissement plus importante sera prise au-delà de celle des 100 euros qui sont déjà engrangés à l'occasion de l'ajustement budgétaire. On y sera attentif.

Enfin, je voudrais en terminer sur l'accord historique, 31 mois pour arriver à décider d'une méthode commune. Il ne vous en reste, Monsieur le Ministre, que 23 pour traduire cela en un minimum de décisions et c'est extrêmement court. Or, il me semble qu'il y a des décisions structurantes à prendre : une qui concerne l'organisation commune en Wallonie de ce qui est de l'enseignement en alternance et de la formation en alternance. En tout cas, pour celles et ceux qui ont moins de 18 ans ou jusqu'à 18 ans en la matière. Je pense qu'il faut une répartition.

La vision des Engagés, c'est : les enseignants donnent les cours théoriques et la Région gère le volet avec les entreprises. De cette façon-là, au bout du compte, les élèves sortent avec un diplôme qui est reconnu, qui est effectif et qui leur ouvre les voies pour éventuellement rebondir vers d'autres types d'enseignement, y compris dans le cycle supérieur.

Il ne vous reste que 23 mois pour arriver à un résultat tangible. Je compte sur vous et je ne manquerai pas de vous interroger. Pour votre bonne information, ma collègue, Alda Greoli, interroge aujourd'hui même votre collègue, Mme Morreale.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – La question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de l'annonce de la fermeture d'AGC Fleurus et les potentiels repreneurs » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- M. Clersy, sur « la reprise du site d'AGC Fleurus » ;
- Mme Goffinet, sur « l'impact pour le secteur touristique de l'obligation d'un permis d'urbanisme pour la création d'hébergements touristiques » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 59 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
M. François Bellot, MR
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Clersy, Ecolo
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Latifa Gahouchi, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Olivier Maroy, MR
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

A6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire situé à Charleroi)
AGC	Asahi Glass Company
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
BNB	Banque nationale de Belgique
BNP	Banque nationale de Paris
CATU	conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CETB	Centre d'enfouissement technique du Champ de Beaumont
CO_2	dioxyde de carbone
Cocof	Commission communautaire française
CoDT	Code du développement territorial
CONCERE	Groupe de travail qui réunit des experts au sujet d'un thème tel l'énergie renouvelable ou l'efficacité énergétique
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRM	customer relationship management (gestion de la relation client)
DIRS	defence, industry and research strategy (défense, industrie et stratégie de recherche)
DPR	Déclaration de politique régionale
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (bénéfice opérationnel avant taxes et amortissements)
EDF	Électricité de France
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KBC	Kredietbank, ABB Insurance, CERA Bank
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAC	Politique agricole commune
PDG	président-directeur général
PIT	Partenariat d'innovation technologique
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRJ	procédure de réorganisation judiciaire
PV	procès-verbal
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
SA	société anonyme
SDT	Schéma de développement territorial
SIE	surfaces d'intérêt écologique
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises

SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
UWE	Union wallonne des entreprises
WSL	Wallonia Space Logistics